



Rapport d'étape – 12 mai 2020

ELEMENTS D'ANALYSE ET DE CONNAISSANCE POUR LA PREPARATION D'UN PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE PARISIENNE

**DOCUMENT
PROVISOIRE**

En réponse à la situation de crise, des éléments de connaissance sur l'économie parisienne ont commencé à être assemblés par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris afin d'accompagner la Ville de Paris dans la préparation d'un plan de relance. Ce document d'étape est en cours de consolidation, en vue d'une publication début juin 2020.

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE PARISIENNE	4
1.1. Analyse de l'emploi et du tissu économique parisien	4
1.1.1. Nombre d'emplois et évolution	4
1.1.2. Secteurs d'activité et évolution.....	6
1.1.3. Emplois par fonction et évolution.....	9
1.1.4. Caractéristiques des établissements.....	13
1.1.5. Localisation des emplois	17
1.1.6. Emplois des actifs parisiens.....	20
1.1.7. Chômage	22
1.2. Secteurs spécifiques.....	23
1.2.1. Les commerces à Paris	23
1.2.2. Les entreprises et les emplois de fabrication à Paris	29
1.2.3. Le tourisme, un secteur d'activité particulièrement développé à Paris	34
1.2.4. La culture et les loisirs, un point fort de l'économie parisienne	42
1.2.5. L'Economie Sociale et Solidaire.....	44
1.3. Les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la Ville de Paris	46
1.3.1. L'innovation et les startups	46
1.3.2. Les acteurs des économies solidaires et innovantes à Paris	52
1.3.3. L'Arc de l'innovation, une communauté de lieux et d'acteurs innovants.....	54
2. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PARISIENNE PENDANT LA CRISE DU COVID-19	58
2.1. Analyse des dispositifs d'aide aux acteurs économiques mis en œuvre par l'Etat et la Région et leurs bénéficiaires.....	58
2.1.1. Les dispositifs mis en place par l'Etat et les Régions jouent leur rôle d'amortisseur.....	58
2.1.2. Des difficultés et des situations encore mal prises en comptes	62
2.1.3. Des mesures spécifiques des Métropoles et des Régions.....	64
2.1.4. L'opportunité ou non de fonds d'urgence complémentaire.....	66
2.2. Quel impact de la crise sur le territoire parisien.....	67
2.2.1. Une baisse globale de l'activité, des secteurs particulièrement touchés et un recours massif aux dispositifs Etat/Région	67
2.2.2. Les difficultés structurelles à venir qui vont impacter durablement l'activité économique.....	72
2.2.3. Quelques pistes pour prioriser les actions de soutien	73
CONCLUSION/OUVERTURE	78

Introduction

Dans le contexte de crise liée au covid-19, des éléments de connaissance et d'analyse ont été rassemblés pour nourrir la réflexion en vue de la préparation d'un plan de relance de l'économie parisienne. Réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris, ce document mobilise différentes sources de données (Insee -recensement de la population, Estel, REE ; Acooss-Ursaff, Bdcom, etc.) et s'appuie sur de premiers échanges avec des partenaires institutionnels et acteurs économiques.

Il est organisé en deux grands chapitres. Le premier chapitre présente les chiffres clés de l'économie parisienne : les emplois à Paris, leur répartition par secteur d'activité et leur évolution, les différents profils d'entreprises et la géographie des acteurs économiques, les actifs parisiens. Il apporte une information détaillée sur des secteurs spécifiques (commerce, tourisme, culture, fabrication) et sur certains dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la Ville de Paris (innovation, économie sociale et solidaire).

Le second chapitre inventorie les dispositifs d'aide aux acteurs économiques mis en œuvre par l'Etat et la Région et tente d'en identifier les effets et manques éventuels. Il présente une première analyse de l'impact de la crise sur le territoire parisien et des secteurs les plus concernés, et propose quelques pistes pour prioriser les actions de soutien.

1. Chiffres clés de l'économie parisienne

1.1. Analyse de l'emploi et du tissu économique parisien

1.1.1. Nombre d'emplois et évolution

Paris concentre près de 31 % des emplois de l'Ile-de-France

En 2017, Paris compte 1,99 million emplois, ce qui représente 31 % des emplois de la région Ile-de-France (6 314 900 emplois en Ile-de-France). L'économie parisienne représente 7,3% des emplois en France métropolitaine (27,3 millions d'emploi en France métropolitaine en 2017).

Le poids de Paris dans la région Ile-de-France en termes d'emplois a diminué (-5,8 points depuis 1989), notamment le poids de l'emploi salariés : si Paris comptait 37 % de l'emploi salarié régional en 1989, il n'en représente plus que 31 % aujourd'hui (-6,5 points).

L'évolution de l'emploi depuis 30 ans : une alternance de hausses et baisses liées à la conjoncture

Les mesures sur longue période en matière d'emploi doivent s'analyser de préférence à partir des estimations d'emplois localisées. Elles sont produites par l'Insee à partir du dispositif Estel¹. Selon ces données, Paris connaît sur l'ensemble de la période une augmentation du nombre d'emplois avec une alternance de hausses et de baisses.

Paris a perdu un nombre très important d'emplois au cours des années 1989 à 1998, en raison d'un mouvement de réorganisation des entreprises, celles-ci cherchant à rationaliser leurs implantations immobilières. Dans cette période, de nombreux sièges sociaux et services centraux d'entreprises ont quitté Paris pour la petite ou la grande couronne.

Parallèlement, le tissu artisanal et commercial de la capitale continuait de s'affaiblir. Paris a subi d'importantes pertes d'emplois, leur nombre passant de 2,03 millions fin 1989 à 1,81 fin 1998, ce qui correspond à une destruction de près de 216 300 emplois sur la période (soit -24 000 en moyenne par an).

A la suite de l'année noire que fut l'année 1998, un redressement s'est produit dans un contexte de reprise économique : **entre 1998 et 2001, l'emploi augmente de nouveau** (+ 103 100 emplois en trois ans).

Par la suite les mouvements de l'emploi à la hausse ou à la baisse ont été d'ampleur modérée, même si plusieurs mouvements ont été fortement liés à la conjoncture économique. **A la suite de la crise de 2001, 53 400 emplois ont été détruits entre 2001 et 2004.** D'abord cantonnée aux technologies de l'information et de la communication, le recul de l'emploi a ensuite atteint de nombreux secteurs du tertiaire (finance, conseil, tourisme, etc.) dans lesquels Paris et la métropole parisienne sont

¹ Estel est fondé sur l'utilisation des sources administratives (Déclarations Annuelles de Données sociales, fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs, les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS)). Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

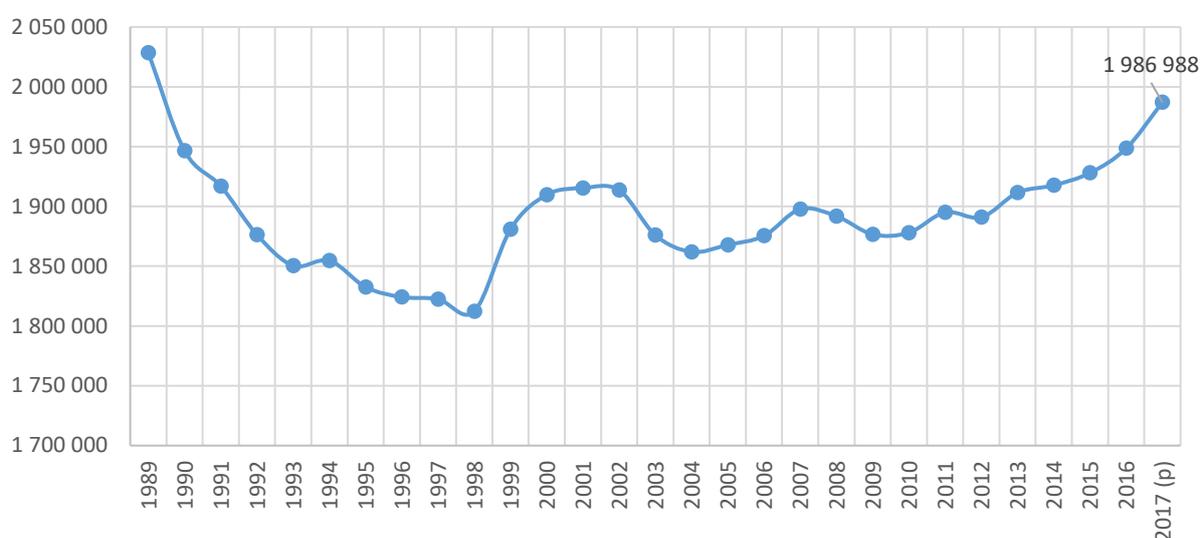
spécialisés. **La période 2004-2007 est une période de croissance vertueuse** pour l'ensemble de la France et Paris crée 35 800 emplois.

Entre 2007 et 2010, la crise qui a frappé l'Europe à partir de l'automne 2008 a eu un impact retardé sur l'évolution de l'emploi à Paris par rapport au reste du pays. L'emploi a surtout reculé sur l'année 2009 (- 1,1 % entre 2007 et 2009), soit une baisse relativement modérée de 21 100 emplois environ, et s'est redressé dès 2010. **Les emplois parisiens sont devenus plus qualifiés, d'où certainement une plus grande « solidité ».** Ainsi la crise 2008-2009 a eu des effets limités sur l'emploi parisien, par rapport au territoire régional ou national.

Entre 2011 et 2017, l'emploi croît progressivement sur la période et atteint fin 2017, 1,99 millions d'emplois. Cette croissance s'est accélérée en 2015 dans le mouvement européen et national. Plusieurs facteurs externes favorisent cette activité. D'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières pèse sur l'inflation, ce qui, combiné à l'accélération de l'emploi, soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la dépréciation de l'euro à l'œuvre depuis mi-2014 favorise les exportations de la zone, limitant les effets d'un commerce mondial morose. Enfin, la baisse des taux d'intérêt, due à la politique monétaire non conventionnelle, dynamise l'investissement.

Sur l'ensemble de la période d'analyse, Paris a perdu 41 550 emplois en trente ans (1989-2017), soit une relative stabilité. Le nombre d'emplois parisiens a toutefois progressé de 164 500 emplois au cours des vingt dernières années (1998-2017), soit une forte progression.

Evolution de l'emploi total à Paris de 1989 à 2017



Source : Insee, estel

1.1.2. Secteurs d'activité et évolution

Répartition des emplois par secteur : une prépondérance des activités de services

La répartition des emplois salariés par secteur montre à Paris la prépondérance des activités de services. Les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien sont fortement représentés à Paris (378 000 emplois soit 21 % des emplois salariés) et représentent 35% des emplois franciliens du secteur.

L'administration publique reste un grand pourvoyeur d'emplois qui regroupe 161 200 emplois (9 %). En ajoutant les services de santé, d'action sociale, d'éducation et d'administration, l'ensemble de ces activités concerne plus d'un emploi sur quatre. (24%). L'importance de ce secteur se relie à la forte concentration d'administrations centrales et de ministères dans la capitale. **En 2017, 29% des emplois franciliens dans le secteur de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale et de l'enseignement sont à Paris.**

En 2017, le commerce compte 170 000 emplois à Paris (9% des emplois salariés), le transport et l'entreposage 71 600 emplois (4% des emplois salariés) et les activités financières et d'assurance 148 600 emplois (8% des emplois salariés). 24% des emplois franciliens dans le secteur du commerce sont à Paris, 20% des emplois franciliens du transport et de l'entreposage et 45% des activités financières et d'assurances.

Les secteurs de l'hébergement et de la restauration comptent 153 100 emplois en 2017, soit 9% des emplois salariés à Paris. En 2017, 50% des emplois franciliens dans le secteur de l'hébergement et la restauration sont à Paris. Les autres activités de services comptent 176 500 emplois, soit 10% des emplois salariés et 47% des emplois franciliens du secteur.

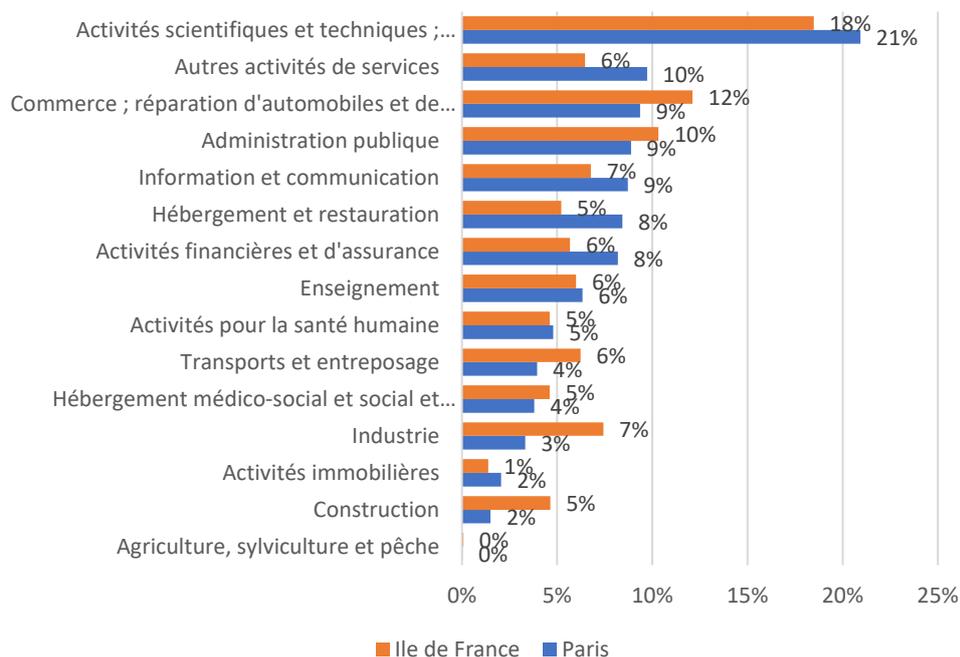
L'information, de la communication compte 158 100 emplois salariés (9% des emplois). En 2017, 40% des emplois franciliens dans le secteur de l'information et de la communication sont à Paris

Le secteur des activités immobilières compte 37 300 emplois, soit 2% des emplois salariés. En 2017, 47% des emplois franciliens dans le secteur des activités immobilières sont à Paris.

3 % des emplois relèvent du secteur de l'industrie en 2017. Ils sont concentrés principalement dans les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (13 700 emplois salariés), la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac (12 700 salariés) ou encore la fabrication d'autres produits industriels (30 000 emplois). En 2017, 14% des emplois franciliens dans le secteur de l'industrie sont à Paris. A noter qu'à Paris ces emplois correspondent pour beaucoup à des emplois de bureaux exercés dans des sièges sociaux d'entreprises industrielles.

La construction représente 2% des emplois parisiens et compte 27 300 emplois. En 2017, 10% des emplois franciliens dans le secteur de l'industrie sont à Paris.

Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité à Paris et en Ile-de-France



Source : Insee, estel 2017

Les évolutions d'emplois par secteur d'activité : baisse dans l'industrie et la construction, stabilité dans le tertiaire

Le secteur tertiaire marchand² prédominant dans l'économie parisienne a connu depuis 1989 une alternance de périodes de baisse (entre 1989 et 1997), de hausse (entre 1998 et 2020) puis de nouveau de baisse de 2002 à 2004. Depuis 2005, le nombre d'emplois dans ce secteur se stabilise autour de 1 200 000 emplois salariés, puis progresse à partir de 2011. **En 2017, il atteint 1 815 600 emplois à Paris.** Parallèlement, le secteur tertiaire non marchand, qui représente un quart de l'emploi de la capitale, est stable depuis près de 25 ans, avec en moyenne 430 000 emplois.

Dans le secteur tertiaire marchand, on peut distinguer quatre sous-secteurs, animés de mouvements divers :

- **Les secteurs du commerce** (9% des emplois salariés), **du transport et l'entreposage** (4%) ainsi que **les activités financières et d'assurances** (8%) ont connu un net recul de leur activité depuis 1989. Le poids parisien de ces secteurs dans l'économie francilienne est en légère baisse au cours de la période récente.
- **Les secteurs de l'hébergement et de la restauration** (9% des emplois salariés) ainsi que **les autres activités de services** (10%) ont bénéficié d'une forte augmentation de leur nombre d'emplois salariés.
- **Les secteurs de l'information et de la communication** (9% des emplois salariés) **et des activités de services scientifiques, administratifs et de soutien** (21%) ont connu une

² Le secteur marchand regroupe les activités de services qui se vendent en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Par opposition, le secteur non marchand est un secteur d'activité qui regroupe des activités fournies gratuitement ou à des prix non significatifs. Il s'agit notamment des services fournis par les administrations publiques dans des domaines variés tels que l'éducation, la santé ou l'administration.

alternance de plusieurs périodes de baisse (entre 1989 et 1993 puis entre 2001 et 2003) et de hausse (modérée entre 1993 et 1997 puis forte jusqu'en 2017). **Le poids parisien des activités de l'information et de la communication dans l'économie régionale a particulièrement augmenté passant de 36% en 2011 à 40% en 2017 (+4 points).**

- **Le secteur des activités immobilières** (2% des emplois salariés) a connu de fortes variations (à la baisse puis à la hausse) entre 1989 et 1992, puis a bénéficié depuis 1992 d'une relative stabilité de son nombre d'emploi salariés, voire même d'une hausse depuis 2006. Le poids du secteur de l'immobilier à Paris en Ile-de-France a progressé passant de 45% en 2011 à 47% en 2017 (+2 points entre 2011 et 2017).

Dans le secteur de l'industrie, qui regroupe 3% des emplois salariés en 2017, le nombre d'emplois s'est stabilisé entre 2005-2010, puis a baissé de nouveau pour atteindre près de 60 000 emplois salariés en 2017. Depuis 1989 ce secteur a perdu près de 127 800 emplois. Cette baisse a été particulièrement forte entre 1989 et 1999 (-84 590 emplois). Le poids de l'industrie est passé de 10% en 1989 à 3% en 2017 et le nombre d'emplois salariés a baissé de 68% passant de 186 017 à 60 250 emplois.

Le secteur de la construction, qui compte 2% des emplois salariés parisiens, a connu une stabilisation du nombre d'emplois entre 1999 et 2010 autour de 30 000, en fort recul par rapport à la fin des années 1980. Le nombre d'emplois dans le secteur atteignait au 31 décembre 1989 près de 65 000 emplois salariés. Le déclin a surtout eu lieu entre 1990 et 1998, période pendant laquelle plus de la moitié des emplois ont été détruits.

Emplois, emplois salariés, secteurs d'activité à Paris et en Ile-de-France

	Paris		Ile-de-France	
	2017	2011	2017	2011
Emplois totaux	1 986 988	1 895 061	6 314 856	6 038 367
Emplois salariés	1 815 631	1 760 078	5 860 185	5 654 281
Agriculture, sylviculture et pêche	580	629	4 627	4 465
Industrie	60 249	64 991	435 408	462 658
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	12 683	12 416	51 432	48 473
Cokéfaction et raffinage	0	0	1 669	1 196
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 820	3 365	70 752	76 712
Fabrication de matériels de transport	1 111	3 365	70 268	77 140
Fabrication d'autres produits industriels	29 961	30 627	161 740	179 639
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	13 674	15 218	79 547	79 498
Construction	27 336	29 604	271 761	265 081
Tertiaire marchand	1 295 163	1 237 021	3 651 542	3 466 895
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	169 977	168 953	709 420	692 039
Transports et entreposage	71610	82524	365066	363358
Hébergement et restauration	153089	142153	305401	279197
Information et communication	158 077	137 027	397 043	382 108
Activités financières et d'assurance	148 608	150 908	332 600	329 977
Activités immobilières	37 310	35 033	80 548	79 148
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	379 988	345 145	1 082 664	961 312
Autres activités de services	176 504	175 278	378 800	379 756
Tertiaire non marchand	432 303	427 833	1 496 847	1 455 182
Administration publique	161 160	173 272	604 774	619 345
Enseignement	114 908	110 981	351 520	332 297
Activités pour la santé humaine	87 159	84 475	270 474	262 806
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	69 076	59 105	270 079	240 734

Source : Insee, Estel

1.1.3. Emplois par fonction et évolution

L'analyse fonctionnelle des emplois propose des regroupements de professions dans le but de faire apparaître de 15 grandes fonctions transversales aux secteurs d'activité et au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple). La culture est ainsi une des 15 grandes fonctions alors que les emplois qu'elle regroupe étaient classés au sein de différents secteurs d'activité (information et communication).

Cette analyse vient compléter celle des secteurs d'activité, et permet d'isoler certaines fonctions qui n'apparaissent pas dans l'analyse par secteur, telles que les emplois de la culture et des loisirs, des prestations intellectuelles et de la fabrication.

Emplois par fonction : une forte présence des fonctions métropolitaines à Paris

A Paris, la répartition des emplois par fonction montre la prépondérance des emplois de fonctions dites métropolitaines. Il s'agit des fonctions liées au commerce inter-entreprises, à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion ou à la culture et aux loisirs, qualifiées de fonctions métropolitaines car propres aux grandes métropoles. Dans le détail, la capitale compte en 2016 :

- **377 200 emplois de gestion** (gestion d'entreprise, banque et assurance), soit 21% des emplois parisiens et 37% des emplois franciliens du secteur.
- **155 400 emplois liés aux prestations intellectuelles** (professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.), soit 9% des emplois parisiens et 40% des emplois franciliens du secteur.
- **123 600 emplois de la culture et des loisirs** (professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non), soit 7% des emplois parisiens et 52% des emplois franciliens du secteur.
- **77 250 emplois de commerce inter-entreprises** (professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente), soit 4% des emplois parisiens et 27% des emplois franciliens du secteur.
- **73 200 emplois de conception et de recherche** (professions de la conception, de la recherche et de l'innovation), soit 4% des emplois parisiens et 27% des emplois franciliens du secteur.

Les emplois liés à l'administration publique, la santé, l'action sociale, l'éducation et la formation sont nombreux à Paris. L'importance de ces emplois se relie à la forte concentration d'administrations centrales et de ministères dans la capitale. Dans le détail, Paris compte en 2016 :

- **182 600 emplois de l'administration publique** (activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation, professions de la sécurité publique et de la justice), soit 10 % des emplois parisiens et 35% des emplois franciliens.
- **133 200 emplois de santé et d'action sociale** (professionnels de la santé et de l'action sociale, pharmaciens), soit 7% des emplois parisiens et 29% des emplois franciliens du secteur.
- **69 700 emplois d'éducation et de formation** (métiers de l'enseignement scolaire et universitaire et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements), soit 4% des emplois parisiens et 26% des emplois franciliens du secteur.

Paris compte également plus d'emplois dans le secteur des services de proximité : 216 100 emplois (professions des services de la vie courante, hors distribution, transport, éducation et santé), soit 12% des emplois parisiens et 38% des emplois franciliens du secteur.

Répartition des emplois par fonction à Paris, en Ile-de-France et en France

	Paris		Ile-de-France		France métropolitaine	
	Nombre d'emplois	En %	Nombre d'emplois	En %	Nombre d'emplois	En %
Emploi total	1798869	100%	5701596	100%	25759726	100%
Administration publique	182 585	10,1%	527 351	9,2%	2 322 118	9,0%
Agriculture	1 477	0,1%	13 779	0,2%	665 250	2,6%
Bâtiment-Travaux Publics	55 509	3,1%	243 259	4,3%	1 555 156	6,0%
Commerce inter-entreprises	77 251	4,3%	290 222	5,1%	987 904	3,8%
Conception, Recherche	73 195	4,1%	276 941	4,9%	739 485	2,9%
Culture, Loisirs	123 604	6,9%	238 611	4,2%	630 831	2,4%
Distribution	110 683	6,2%	352 084	6,2%	1 871 851	7,3%
Education, Formation	69 685	3,9%	272 708	4,8%	1 292 425	5,0%
Entretien, Réparation	64 426	3,6%	307 400	5,4%	1 872 051	7,3%
Fabrication	68 483	3,8%	298 360	5,2%	2 181 212	8,5%
Gestion	377 244	21,0%	1 029 340	18,1%	3 375 726	13,1%
Transports, Logistique	90 003	5,0%	426 295	7,5%	2 036 716	7,9%
Prestations Intellectuelles	155 384	8,6%	384 877	6,8%	1 059 921	4,1%
Santé, Action Sociale	133 225	7,4%	465 974	8,2%	2 556 682	9,9%
Services de Proximité	216 115	12,0%	574 396	10,1%	2 612 397	10,1%

Source : Insee, Recensement de la population 2016 exploitation complémentaire au lieu de travail.

Les autres fonctions sont moins présentes dans l'activité parisienne qu'en moyenne en Ile-de-France ou en France :

- **110 700 emplois de la distribution** (professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial), soit 6% des emplois parisiens et 31% des emplois franciliens du secteur.
- **90 000 emplois de transports et logistique** (professions du transport des personnes et des flux de marchandises), soit 5% des emplois parisiens et 21% des emplois franciliens du secteur.
- **69 700 emplois d'entretien et réparation** (professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance, le traitement des déchets), soit 4% des emplois parisiens et 21% des emplois franciliens du secteur.
- **68 500 emplois de fabrication** (professions concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie hors agriculture et pêche et hors BTP), soit 4% des emplois parisiens et 23% des emplois franciliens du secteur.
- **55 500 emplois de bâtiment et travaux publics** (professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics), soit 3% des emplois parisiens et 23% des emplois franciliens du secteur.
- **1 500 emplois d'agriculture et de pêche** (professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière), soit 0,1% des emplois parisiens et 35% des emplois franciliens du secteur.

Evolution des emplois par fonction : une hausse des emplois de prestations intellectuelles, de culture et loisirs, de services de proximité, de santé et action sociale

Plusieurs fonctions d'activités ont connu une progression de leur poids dans l'emploi parisien et une hausse du nombre d'emplois plus rapide à Paris qu'en moyenne régionale ou nationale. C'est le cas des activités de prestations intellectuelles, de culture et loisirs, de services de proximité, de santé et d'action sociale, de bâtiments et travaux publics, de conception et recherche, d'éducation et formation et de commerce inter-entreprises.

- **Le nombre d'emplois des fonctions de prestations intellectuelles (tels que avocats, notaires, architectes, géomètre, chef de projet informatique, interprète, etc.)** a presque doublé passant de 80 000 emplois en 1999 à 155 400 emplois en 2016 (+94%). Entre 2011 et 2016, le nombre d'emplois du secteur a augmenté de +10%. Le poids dans l'emploi parisien a progressé davantage à Paris (+3,6 points entre 1999 et 2016) qu'en moyenne en Ile-de-France (+2,8 points) et en France (+1,8 point).
- **Le nombre d'emploi de la culture et des loisirs** a également augmenté passant de 89 700 emplois en 1999 à 123 600 emplois en 2016 (+33 950 emplois), ce qui représente une hausse de 38% sur l'ensemble de la période. Le poids dans l'emploi parisien a progressé davantage à Paris (+1,3 point entre 1999 et 2016) qu'en moyenne en Ile-de-France (+0,9 point) et en France (+0,7 point).
- **Les emplois des services de proximité** ont augmenté passant de 186 300 emplois en 1999 à 216 115 emplois en 2016 (+29 900 emplois, +16%). C'est également le cas **des emplois de santé et d'actions sociales** ont augmenté progressivement passant de 104 750 emplois en 1999 à 133 225 emplois en 2016 (+28 500 emplois), soit une hausse de +27%. Le poids dans l'emploi parisien a progressé pour ces deux activités (respectivement +0,4 point et +0,9 point), bien que ces évolutions soient moins marquées à Paris qu'au niveau régional et national.
- D'autres fonctions ont connu des hausses progressives de leur nombre d'emplois, c'est le cas des emplois de **bâtiment et travaux publics** (+14 900 emplois entre 1999 et 2016, +37%), de **conception et recherche** (+13 300 emplois entre 1999 et 2016, +22%), **d'éducation et formation** (+9 300 emplois, +15%) et de **commerces inter-entreprises** (+5 300 emplois, +7%).

D'autres fonctions ont connu un recul de leur poids dans l'emploi parisien et une baisse du nombre d'emplois plus rapide à Paris qu'en moyenne régionale ou nationale. C'est le cas des activités d'administration publique, de gestion et de transports et de logistique. Les emplois de gestion et d'administration publique restent toutefois les plus grands pourvoyeurs d'emploi à Paris.

- **Le nombre d'emplois de gestion** a connu des variations d'effectifs au cours de la période. Il a d'abord augmenté entre 1999 et 2011 (+20 800 emplois), puis baissé sur la période la plus récente (-12 300 emplois entre 2011 et 2016) pour atteindre 311 200 emplois en 2016. Le poids des emplois de gestion a baissé de -2,1 points depuis 1999 à Paris, alors qu'il est resté stable en Ile-de-France et en France.
- **Le nombre d'emplois d'administration publique** est resté stable entre 1999 et 2006 (autour de 18 700 emplois) puis a légèrement baissé en 2011, puis en 2016 pour atteindre 182 600 emplois, soit une baisse de -2% entre 2011 et 2016. Le poids des emplois d'administration publique a baissé de -1,6 point depuis 1999 à Paris, alors qu'il est resté stable en Ile-de-France et en France.
- **Le nombre d'emplois de transports et logistique** a reculé progressivement depuis 1999, passant de 112 600 emplois à 90 000 emplois en 2016 (-22 600 emplois), soit une baisse de -20% sur l'ensemble de la période. Le poids des emplois de transports et logistique a baissé de -

2 points depuis 1999 à Paris, une baisse plus élevée qu'en Ile-de-France (-1,5 point) et qu'en France (-1 point).

- **Le nombre d'emplois d'entretien et de réparation** a baissé depuis 1999 (-6 800 emplois entre 1999 et 2016, -10%). Le poids des emplois d'entretien et de réparation a baissé de -0,9 point depuis 1999 à Paris, une baisse similaire à celle de l'Ile-de-France (-1,1 point) et de France (-0,9 point).
- **Le nombre d'emplois de fabrication** a connu une hausse entre 1999 et 2006 (+8 700 emplois), puis une baisse entre 2006 et 2016 (-9 100 emplois). C'est également le cas des **emplois de la distribution** qui ont d'abord connu une hausse du nombre d'emploi (+21 600 emplois entre 1999 et 2006), puis une baisse (-8 300 emplois entre 2006 et 2016).

Evolution du nombre d'emplois par fonction à Paris et en Ile-de-France

	Paris			Ile-de-France		
	2016	2011	2011-2016	2016	2011	2011-2016
Emploi total 2016	1 798 869	1 788 201	0,6%	5 701 596	5 659 717	0,7%
Administration publique	182 585	186 224	-2,0%	527 351	524 817	0,5%
Agriculture	1 477	2 729	-45,9%	13 779	17 021	-19,0%
Bâtiment-Travaux Publics	55 509	55 242	0,5%	243 259	251 308	-3,2%
Commerce inter-entreprises	77 251	76 717	0,7%	290 222	292 599	-0,8%
Conception, Recherche	73 195	67 279	8,8%	276 941	265 683	4,2%
Culture, Loisirs	123 604	117 947	4,8%	238 611	230 260	3,6%
Distribution	110 683	112 630	-1,7%	352 084	359 535	-2,1%
Education, Formation	69 685	69 309	0,5%	272 708	269 776	1,1%
Entretien, Réparation	64 426	65 119	-1,1%	307 400	308 427	-0,3%
Fabrication	68 483	70 724	-3,2%	298 360	311 369	-4,2%
Gestion	377 244	389 557	-3,2%	1 029 340	1 040 801	-1,1%
Transports, Logistique	90 003	93 944	-4,2%	426 295	435 320	-2,1%
Prestations Intellectuelles	155 384	141 803	9,6%	384 877	351 605	9,5%
Santé, Action Sociale	133 225	128 296	3,8%	465 974	434 993	7,1%
Services de Proximité	216 115	210 681	2,6%	574 396	566 202	1,4%

Source : Insee, Recensement de la population de 2016 - exploitation complémentaire au lieu de travail

Un atout du tissu économique parisien : la présence d'emplois stratégiques à contenu décisionnel élevé

A Paris, les emplois dits stratégiques, à contenu décisionnel élevé regroupent 471 500 personnes et représentent 26% de l'emploi en 2016 contre 21% en Ile-de-France et 11% en France. Il s'agit des fonctions liées au commerce interentreprises, à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion ou à la culture et aux loisirs, qualifiées de fonctions métropolitaines car propres aux grandes métropoles. Dans ces activités à fort potentiel de développement économique, les emplois sont principalement ceux de cadres et de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus. La capitale accueille principalement les cadres des fonctions « culture loisirs » (16% des emplois des cadres des fonctions métropolitaines contre 11% en Ile-de-France) et « prestations intellectuelles » (24% des emplois des cadres des fonctions métropolitaines contre 20% en Ile-de-France).

Au cours de la période récente, le poids des emplois stratégiques dans l'emploi total a progressé davantage à Paris (+1,5 point entre 2011 et 2016), qu'en moyenne en Ile-de-France (+1,2 point) et qu'en France métropolitaine (+0,8 point). Le nombre d'emplois stratégiques a progressé de +7% à Paris, une évolution plus marquée pour les emplois de conception et de recherche (+10%) et liés aux prestations intellectuelles (+11%).

1.1.4. Caractéristiques des établissements

Nombre, taille et secteurs d'activité des établissements parisiens

Selon les données de l'Insee à partir des données du Répertoire des entreprises et des établissements 2017, **519 000 établissements sont implantés à Paris, soit 39% des établissements d'Ile-de-France.**

Le tissu productif parisien regroupe davantage de micro-entreprises, ou très petites entreprises, (effectif inférieur à 10 salariés) alors que l'ouest parisien s'organise autour de plus grandes structures (95% des établissements contre 94% en Ile-de-France). Parmi elles, Paris compte 386 300 établissements sans salariés (78% des micro-entreprises parisiennes), 58 900 établissements employant 1 à 2 salariés (12%), 30 750 établissements employant 3 à 5 salariés (6%) et 16 900 établissements employant 6 à 9 salariés (3%). Ces petites structures sont très présentes dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (27%), le commerce, réparation automobile et motocycle (16%), la construction (6%), les activités immobilières (6%), des secteurs davantage tournés vers l'économie présentielle.

Répartition des établissements par taille à Paris, en Ile-de-France et en France

	Paris		Ile-de-France		France		Poids de Paris en Ile-de-France (%)
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	
0 salarié	386286	74,4%	961726	72,1%	4244140	69,6%	40,2%
1 à 2 salariés	58909	11,4%	158888	11,9%	812399	13,3%	37,1%
3 à 5 salariés	30750	5,9%	85974	6,4%	426074	7,0%	35,8%
6 à 9 salariés	16861	3,2%	47372	3,6%	234801	3,9%	35,6%
10 à 19 salariés	13043	2,5%	37292	2,8%	185499	3,0%	35,0%
20 à 49 salariés	8383	1,6%	25716	1,9%	119369	2,0%	32,6%
50 à 99 salariés	2460	0,5%	8708	0,7%	42362	0,7%	28,2%
100 à 199 salariés	1218	0,2%	4225	0,3%	18381	0,3%	28,8%
200 à 249 salariés	256	0,0%	858	0,1%	3357	0,1%	29,8%
250 à 499 salariés	475	0,1%	1686	0,1%	5901	0,1%	28,2%
500 à 999 salariés	195	0,0%	754	0,1%	2092	0,0%	25,9%
1000 à 1999 salariés	84	0,0%	313	0,0%	806	0,0%	26,8%
2000 à 4999 salariés	41	0,0%	131	0,0%	348	0,0%	31,3%
5000 à 9999 salariés	3	0,0%	13	0,0%	46	0,0%	23,1%
10 000 salariés et plus	1	0,0%	4	0,0%	6	0,0%	25,0%
Total général	518965	100%	1333660	100%	6095581	100%	38,9%

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017

Les petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 250 salariés, représentent 25 400 des établissements à Paris, soit 4,9% des établissements parisiens (5,4% en Ile-de-France). La moitié d'entre elles sont des établissements employant 10 à 19 salariés (13 000 établissements, 51%), un tiers sont des établissements de 20 à 49 salariés (8 400 établissements, 33%), 10% sont des établissements de 50 à 99 salariés (2 500) et 6% sont des établissements employant 100 à 249 salariés (1 500). A Paris, ces établissements sont plus souvent essentiellement tournés vers l'enseignement (7%), l'information et la communication (10%), présents dans l'hébergement et restauration (15%), ainsi que dans les activités financières et d'assurance (7%).

On compte aussi 195 établissements qui emploient entre 500 salariés et 999 salariés et 129 établissements de plus de 1000 salariés à Paris. Ces établissements sont plus souvent essentiellement tournés vers l'administration publique (18%), les activités financières et d'assurance (16%), la santé humaine et l'action sociale (10%), ainsi que le transport et l'entreposage (10%). Les très grands établissements de 1 000 salariés ou plus notamment dans l'administration publique compte tenu de la forte concentration d'administrations centrales et de ministère dans la capitale ainsi que dans la santé (hôpitaux de l'APHP grands pourvoyeurs d'emplois).

Répartition des établissements par taille et secteur d'activité à Paris

	Moins de 10 salariés		De 10 à 249 salariés		Plus de 250 salariés		Total	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Activités spécialisées, scientifiques & techniques	131419	27%	1925	16%	75	9%	135499	26%
Activités de services administratifs & de soutien	22760	5%	773	6%	68	9%	24258	5%
Activités financières et d'assurance	25376	5%	863	7%	106	13%	27232	5%
Activités immobilières	27615	6%	207	2%	11	1%	28137	5%
Administration publique	1268	0%	418	3%	115	14%	1997	0%
Agriculture, sylviculture et pêche	995	0%	3	0%	0	0%	1001	0%
Arts, spectacles & activités récréatives	14592	3%	368	3%	24	3%	15328	3%
Autres activités de services	18760	4%	429	3%	12	2%	19855	4%
Commerce, réparation automobile & motocycle	76524	16%	1302	11%	40	5%	79715	15%
Construction	29722	6%	181	1%	4	1%	30272	6%
Enseignement	16572	3%	1366	11%	56	7%	18474	4%
Gestion eau, déchets & dépollution	236	0%	104	1%	5	1%	364	0%
Hébergement et restauration	25100	5%	1260	10%	35	4%	28930	6%
Industrie manufacturière	14794	3%	303	2%	17	2%	15685	3%
Industries extractives	72	0%	3	0%	0	0%	77	0%
Information et communication	42041	9%	1449	12%	86	11%	44701	9%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2454	0%	38	0%	5	1%	2512	0%
Santé humaine et action sociale	29576	6%	1043	8%	76	10%	31379	6%
Transports et entreposage	12930	3%	282	2%	64	8%	13549	3%
Total général	492806	100%	12317	100%	799	100%	518965	100%

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2017

31% des micro-entrepreneurs franciliens à Paris

Selon les données Acoess au deuxième trimestre 2019, Paris compte 119 800 auto-entrepreneurs administrativement actifs, soit 31% des micro-entrepreneurs franciliens (390 600) et 8% des auto-entrepreneurs français (1 565 400), et 55 600 auto-entrepreneurs économiquement actifs, soit 31% des micro-entrepreneurs franciliens (179 900) et 6% des auto-entrepreneurs français (895 900).

Depuis 2009, le nombre d'auto-entrepreneurs administrativement actifs et économiquement actifs a progressé davantage à Paris qu'en Ile-de-France. En 2019, le chiffre d'affaire trimestre global atteint 275 464 875 euros à Paris, soit un tiers du chiffre d'affaire trimestriel global francilien (33%). 11 000 immatriculations au dispositif de micro-entreprises ont été comptabilisées sur les 12 derniers mois à Paris, ce qui représentent 27% des immatriculations franciliennes (40 250) et 8% des immatriculations françaises (134 600). Depuis 2009, leur nombre a été multiplié par 2,4 passant de 4 500 à 11 000 en 2019, une évolution légèrement moins rapide qu'en Ile-de-France, où le nombre de micro-entreprises a été multiplié par 2,7 entre 2009 et 2019. 29% des radiations de comptes de micro-entreprises franciliennes concernent des micro-entreprises parisiennes (3 693) au deuxième trimestre 2019.

Selon une note de l'Urssaf³, les trois principaux secteurs d'exercice des micro-entrepreneurs en Ile-de-France fin 2018 sont les transports (12,6 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (11,4 %) et les arts, spectacles et autres activités récréatives (8,0 %). À eux seuls, ces secteurs regroupent près d'un tiers des micro-entrepreneurs administrativement actifs. Suivent : les autres activités scientifiques et techniques (5,6 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (5,5 %) et l'enseignement (5,4 %). Quatre secteurs enregistrent une forte croissance par rapport à 2017 : les transports (+ 57,9 %), l'hébergement et la restauration (+ 34,1 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 32,0 %), et les activités immobilières (+ 31,9 %). Le fort dynamisme du secteur des transports et de l'entreposage (+ 29 218 immatriculations en 2018) peut être imputé à la montée en

³ « Les micro-entrepreneurs en Ile-de-France », Urssaf Stat Bilan micro-entrepreneur 2018 n°33, février 2020.

puissance des plateformes collaboratives. Dans ce secteur, plus des deux tiers des travailleurs indépendants sont micro-entrepreneurs. Le doublement des plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise a contribué à ce dynamisme, plus particulièrement dans le secteur du conseil pour les affaires (+ 21 389 immatriculations en 2018).

L'emploi non-salarié (indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs) représente moins d'un emploi sur dix à Paris mais il progresse rapidement

Selon les données produites par l'Insee à partir du dispositif Estel, l'emploi salarié représente 91,4 % de l'emploi total. **L'emploi non salarié (indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs) concerne 171 400 personnes en 2017 et représente 8,6 % de l'emploi. Le poids de l'emploi non salarié est plus important à Paris qu'en moyenne en Ile-de-France (7,2%).**

Cela peut paraître modeste mais l'emploi non salarié progresse rapidement dans certains secteurs d'activité, comme le numérique, ou en lien avec les grandes plateformes de services. **Depuis 2010, l'emploi non-salarié a progressé de +35% entre 2010 et 2017, soit en moyenne + 6 300 emplois par an.** Les emplois non-salariés du secteur tertiaire non marchand ont particulièrement augmenté (+45% entre 2010 et 2017).

Cette progression peut en partie se relier au grand nombre de structures d'accompagnement présentes à Paris. Dans certains cas, elle peut aussi s'expliquer aussi par une progression d'emplois non-salariés peu qualifiés liée au développement de l'économie de plateforme et à l'uberisation. Selon les données du recensement de la population de l'Insee, la part des emplois non-salariés dans le total des emplois parisiens a davantage progressé dans le secteur de la construction (+2,5 points entre 2011 et 2016), du transport et entreposage (+2,4 points) et des activités immobilières (+2,1 points).

8 emplois salariés sur 10 dans le secteur privé à Paris

L'emploi salarié privé représente environ huit emplois salariés sur 10 à Paris, une proportion similaire à celle de l'Ile-de-France. Selon les données de l'Acos à partir de la base Séquoia, **Paris compte 161 200 établissements privés, employant au moins un salarié, et 1 481 600 salariés du secteur privés en 2018.** Les emplois salariés privés parisiens regroupent la moitié des emplois salariés privés d'Ile-de-France. Plusieurs secteurs d'activité regroupent plus de 150 000 emplois à Paris : les activités spécialisées, scientifiques et techniques (200 600 emplois), les activités de services administratifs et de soutien (192 900 emplois), les activités d'information et de communication (173 800 emplois), les activités de commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (178 100 emplois) et les activités d'hébergement et de restauration (161 700 emplois).

Dans le détail, la moitié des emplois salariés privés sont exercés dans 10 secteurs d'activités : le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (123 000 emplois, soit 8% des emplois salariés privés), la restauration (121 050 emplois, soit 8% des emplois), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion (92 300 emplois, soit 6% des emplois), les activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite (79 200 emplois, soit 5% des emplois), les activités de programmation et de conseil et autres activités informatiques (69 700 emplois, soit 5% des emplois), les activités liées à l'emploi (68 900 emplois, soit 5% des emplois), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (58 300 emplois, soit 4% des emplois), les commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (50 000 emplois, soit 3% des emplois), les transports terrestres et transport par conduites (45 400 emplois, soit 3% des emplois) et les activités d'action sociale sans hébergement (44 400 emplois, soit 3% des emplois).

Les 40 secteurs qui emploient le plus de salariés privés à Paris (secteurs intermédiaires)

	Etablissements		Emplois salariés privés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des secteurs	161195		1481558	
Les 40 secteurs qui emploient le plus de salariés privés				
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	18 596	11,5%	123 026	8,3%
Restauration	15 105	9,4%	121 050	8,2%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	10 688	6,6%	92 332	6,2%
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	4 690	2,9%	79 189	5,3%
Programmation, conseil et autres activités informatiques	4 766	3,0%	69 667	4,7%
Activités liées à l'emploi	1 555	1,0%	68 913	4,7%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	23 206	14,4%	58 272	3,9%
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	6 209	3,9%	50 034	3,4%
Transports terrestres et transport par conduites	1 963	1,2%	45 401	3,1%
Action sociale sans hébergement	1 560	1,0%	44 406	3,0%
Activités des organisations associatives	6 136	3,8%	42 352	2,9%
Enseignement	2 855	1,8%	42 052	2,8%
Hébergement	2 295	1,4%	40 685	2,7%
Édition	2 026	1,3%	37 837	2,6%
Activités immobilières	6 765	4,2%	36 644	2,5%
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	2 801	1,7%	36 532	2,5%
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2 899	1,8%	36 406	2,5%
Activités juridiques et comptables	5 776	3,6%	34 745	2,3%
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	3 261	2,0%	31 994	2,2%
Activités pour la santé humaine	3 593	2,2%	27 736	1,9%
Travaux de construction spécialisés	4 796	3,0%	22 357	1,5%
Assurance	411	0,3%	22 257	1,5%
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	4 497	2,8%	21 922	1,5%
Télécommunications	350	0,2%	19 982	1,3%
Publicité et études de marché	1 745	1,1%	18 364	1,2%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	134	0,1%	17 371	1,2%
Autres services personnels	4 424	2,7%	16 616	1,1%
Enquêtes et sécurité	391	0,2%	16 322	1,1%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	2 929	1,8%	16 308	1,1%
Services d'information	940	0,6%	14 822	1,0%
Activités de poste et de courrier	155	0,1%	14 656	1,0%
Hébergement médico-social et social	392	0,2%	13 852	0,9%
Industries alimentaires	1 444	0,9%	12 203	0,8%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 969	1,2%	12 104	0,8%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	1 073	0,7%	11 390	0,8%
Entreposage et services auxiliaires des transports	406	0,3%	10 732	0,7%
Recherche-développement scientifique	516	0,3%	10 698	0,7%
Programmation et diffusion	99	0,1%	9 566	0,6%
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1 003	0,6%	9 434	0,6%
Construction de bâtiments	1 596	1,0%	9 156	0,6%

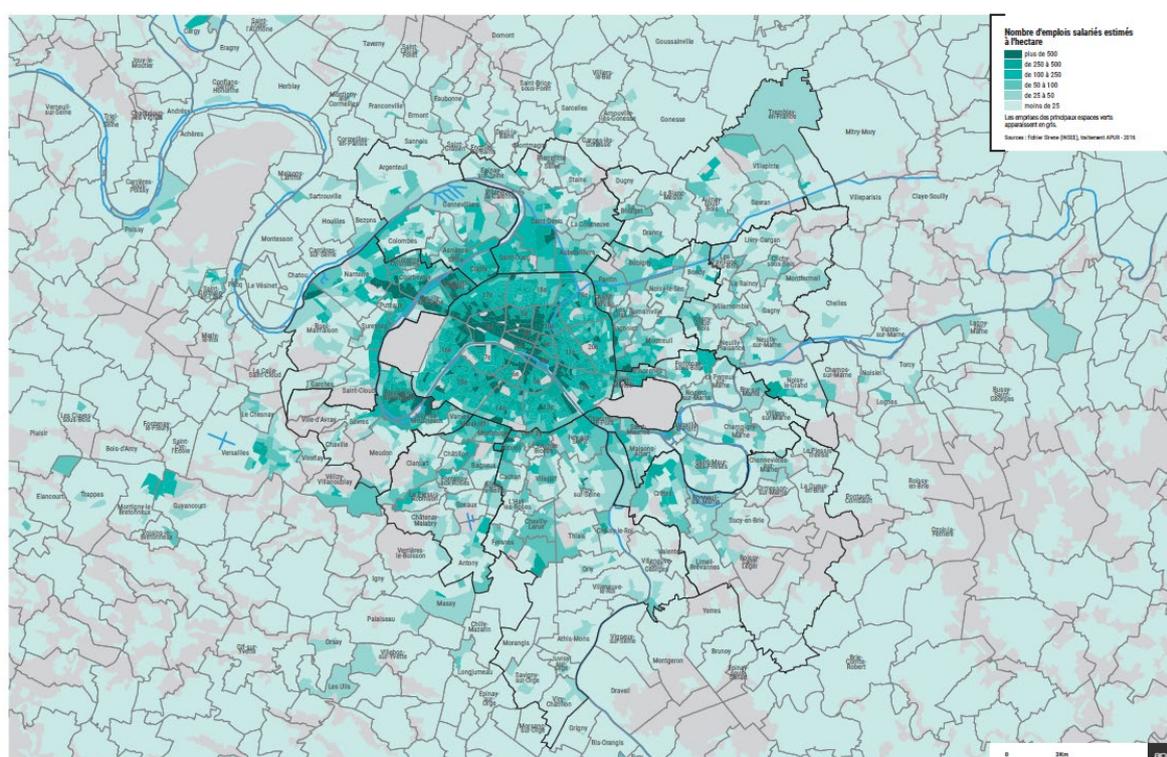
Source : AcoSS, base Séquoia 2018 - Traitements Apur

1.1.5. Localisation des emplois

Une concentration d'emploi autour des pôles d'emploi, mais un rééquilibrage est/ouest progressif

La densité d'emplois est particulièrement élevée dans les arrondissements centraux, notamment dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e et 10e arrondissements. Selon les données du recensement de la population, les arrondissements centraux ont un nombre d'emplois particulièrement élevé, comme le 8^e arrondissement (175 200 emplois, soit 10% des emplois), 15^e arrondissement (175 000 emplois, soit 10% des emplois), 9^e arrondissement (118 000 emplois, soit 7% des emplois), 12^e arrondissement (121 000 emplois, soit 7% des emplois) et 13^e arrondissement (126 300 emplois, soit 7% des emplois).

DENSITE D'EMPLOIS



L'emploi est concentré principalement autour des pôles d'emploi principaux⁴. Situé dans l'ouest parisien (2^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements), le quartier central des affaires est le pôle d'emploi français et régional le plus important (avec plus de 500 000 emplois salaires en 2010), il représente à lui seul près de 30% des emplois salariés de Paris et près de 10% des emplois salariés franciliens. La finance et l'assurance, ainsi que les activités de support et de conseil, sont des secteurs bien représentés.

D'autres pôles d'emploi concentrent un nombre élevé d'emploi à Paris. Le pôle Paris 4^e, 10^e, 11^e concentre plus de 220 000 emplois en 2010, dont un quart de l'administration (Hôtel de Ville,

⁴ F. Mohrt, P. Viot (Apur), F. Dubujet, Y. Musiedlak (Insee Ile-de-France), « En Ile-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale », janvier 2014. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ile-france-39-poles-demploi-structurent-leconomie-regionale>

Assistance publique-hôpitaux de Paris, sites santé de l'Université Paris Diderot, Cnam) et de nombreuses activités de commerce et d'hôtellerie-restauration. Le pôle Paris 5^e, 6^e, 7^e (108 000 emplois en 2010) relève pour moitié des pouvoirs publics et de l'administration (Sénat, Assemblée nationale, hôtel Matignon, ministères, ambassades, Conseil régional, universités, etc.). Trois autres pôles d'emploi d'envergure plus modeste sont identifiés à Paris : le pôle Paris 13^e (58 300 emplois en 2010) comportant également une part élevée d'emploi public et ceux de Paris Montparnasse et Paris Gare de Lyon-Bercy (38 000 et 36 000 emplois en 2010) qui ont en commun les activités de transport ferroviaire ainsi que la finance et les assurances.

Au cours des vingt dernières années, l'activité parisienne s'est progressivement rééquilibrée avec une réduction de l'emploi au centre, une stabilisation à l'ouest et un gain important à l'est.

Sur la période la plus récente, l'emploi s'est davantage développé dans les arrondissements de l'ouest et (+10% d'emplois entre 2011 et 2016 dans le 8^e, +9% dans le 1^{er}, +8% dans le 9^e, +8% dans le 15^e). Dans le même temps, l'emploi non-salarié s'est fortement développé à Paris (+28 000 emplois non-salariés entre 2011 et 2016). Bien que les évolutions soient plus fortes dans les arrondissements de l'ouest, l'est parisien a connu une progression du nombre d'emplois non-salariés importante, notamment dans le 20^e arrondissement (+20% d'emplois non-salariés entre 2011 et 2016).

Sur la période récente, l'économie et les emplois se transforment sous l'effet du renforcement des pôles numériques dans le nord parisien et de l'essor de l'activité dans les secteurs créatifs du design, des jeux vidéo, du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Si les nouvelles économies gagnent du terrain à l'est, elles restent encore majoritaires dans l'ouest. L'économie solidaire (commerces et services solidaires, réseaux et communautés, économies circulaires...) y est également particulièrement présente et le développement de lieux d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat vient conforter cette dynamique.

L'immobilier d'entreprise fortement concentré à Paris

Le marché de l'immobilier d'entreprise francilien est largement concentré à Paris. Il s'agit d'un secteur financiarisé et « marchand » dans le sens où il est occupé principalement par la sphère économique privée et que la majorité des entreprises n'en est pas propriétaire mais le loue.

La carte ci-après présente les grands types d'immobilier d'entreprise à Paris et dans le Grand Paris :

Le parc de bureaux : en 2016, environ 8 000 immeubles de bureaux de plus de 1.000 m² dans la Métropole du Grand Paris. Ce parc est estimé à 44 millions de m², ce qui en fait l'un des plus grands au monde après New York, Tokyo et Londres. Il est fortement polarisé à Paris (17 millions de m² soit près de 40% du total de la MGP).

Les grands centres commerciaux : 913 commerces de plus de 1000 m² (soit une surface de vente de 2,7 millions) en 2019 dans la Métropole du Grand Paris, dont 349 à Paris (1 million de m²).

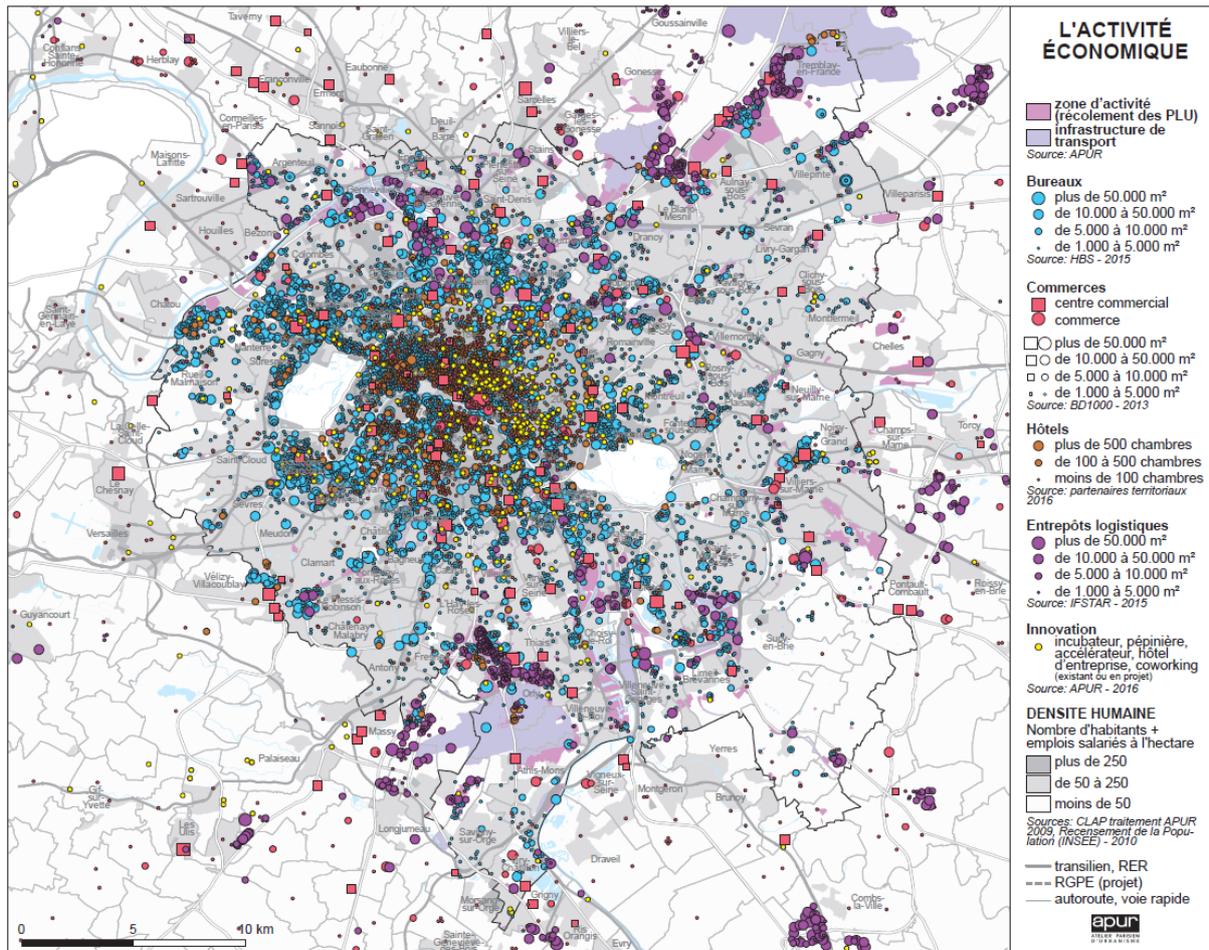
Les **hôtels** : 2 000 établissements, 126 000 chambres, dont 85 000 à Paris (67 %). La surface de ce parc est d'environ 2,4 millions de m² pour la Métropole et 1,7 million de m² à Paris.

Les **entrepôts** : plutôt installés en limite des zones urbanisées, l'Ile-de-France compte environ 1 630 pour une surface utile totale d'environ 15,7 millions de m², dont près de 3 millions de m² (19 %) dans la Métropole du Grand Paris et très peu dans Paris.

Les lieux d'accompagnement de l'innovation regroupent les incubateurs, pépinières, hôtels industriels et espace de coworking sont très nombreux à Paris et accueillent une part importante de la fabrication.

Les zones d'activité : elles couvrent 9 800 ha dans la Métropole du Grand Paris (soit 12% du territoire). Elles sont les témoins du passé industriel et marquent fortement le paysage mais ne représentent pas l'exhaustivité de l'activité. A Paris, par exemple, la mixité fonctionnelle est encouragée et aucune zone de ce type n'existe, bien que l'activité y soit très importante.

Les très grandes infrastructures de transport : les trois aéroports internationaux (Charles de Gaulle, Orly et Le Bourget) et les deux ports principaux (Gennevilliers et Bonneuil) sont des pôles d'emplois majeurs à l'échelle du Grand Paris.



1.1.6. Emplois des actifs parisiens

1 077 000 parisiens en activité, dont la moitié cadres et professions intellectuelles supérieures

1 077 000 actifs occupés résident à Paris en 2016, ce qui représente 20% des actifs occupés franciliens. Les actifs parisiens exercent davantage une profession de cadres et professions intellectuelles supérieures (48%) qu'en moyenne en Ile-de-France (30%). Ils sont notamment plus nombreux à être cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (16 des actifs contre 11% en Ile-de-France), cadres de la fonction publique (4% contre 3%), ingénieurs et cadres techniques (9% contre 8%), professeurs (6% contre 3%), professions de l'information des arts et des spectacles (6% contre 2%) et professions libérales (6% contre 3%). Les commerçants et assimilés sont également légèrement plus présents parmi les actifs parisiens qu'en moyenne régionale (3% des actifs contre 2%), tout comme les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (11% contre 10%). Les autres catégories socioprofessionnelles sont moins représentées parmi les actifs occupés parisiens.

Actifs occupés selon leurs catégories socioprofessionnelles, au lieu de résidence

	Paris		Ile-de-France	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Agriculteurs exploitants	375	0%	5 758	0%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	61 921	6%	283 898	5%
Artisans	15 288	1%	115 451	2%
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	12 641	1%	42 020	1%
Commerçants et assimilés	33 992	3%	126 427	2%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	513 054	48%	1 640 028	30%
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	177 018	16%	580 409	11%
Cadres de la fonction publique	46 803	4%	149 030	3%
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	99 910	9%	441 047	8%
Professeurs, professions scientifiques	62 881	6%	186 715	3%
Professions de l'information, des arts et des spectacles	64 494	6%	132 203	2%
Professions libérales	61 947	6%	150 624	3%
Employés	195 633	18%	1 381 878	26%
Employés administratifs d'entreprise	48 273	4%	333 546	6%
Employés civils et agents de service de la fonction publique	41 537	4%	398 282	7%
Employés de commerce	28 584	3%	203 631	4%
Personnels des services directs aux particuliers	63 417	6%	327 038	6%
Policiers et militaires	13 822	1%	119 381	2%
Ouvriers	65 376	6%	692 107	13%
Chauffeurs	6 832	1%	98 555	2%
Ouvriers agricoles	220	0%	4 751	0%
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	16 874	2%	143 908	3%
Ouvriers non qualifiés de type industriel	8 565	1%	119 818	2%
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	3 566	0%	57 518	1%
Ouvriers qualifiés de type artisanal	22 940	2%	189 624	4%
Ouvriers qualifiés de type industriel	6 380	1%	77 934	1%
Professions Intermédiaires	240 593	22%	1 409 539	26%
Clergé, religieux	2 035	0%	4 779	0%
Contremaîtres, agents de maîtrise	8 703	1%	86 863	2%
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	31 804	3%	181 270	3%
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	18 760	2%	112 530	2%
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	117 580	11%	567 763	10%
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	36 589	3%	245 664	5%
Techniciens	25 123	2%	210 670	4%
Total général	1 076 952	100%	5 413 207	100%

Source : Insee, recensement 2016

Des actifs parisiens plus présents dans les emplois de gestion, de prestations intellectuelles, de culture et loisirs

Les actifs parisiens sont plus nombreux à occuper des emplois de gestion (20% des actifs occupés) qu'en moyenne en Ile-de-France (18%). C'est également le cas pour les emplois de culture et loisirs (9% contre 4%), des prestations intellectuelles (11% contre 7%), de conception et recherche (6% contre 5%), d'éducation et formation (6% contre 5%).

Emplois des actifs occupés parisiens par fonction au lieu de résidence

	Paris		Ile-de-France	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Administration publique	92 106	8,6%	497 893	9,2%
Agriculture	801	0,1%	12 619	0,2%
Bâtiment-Travaux Publics	20 548	1,9%	227 216	4,2%
Commerce Inter-entreprises	57 361	5,3%	264 852	4,9%
Conception, Recherche	61 997	5,8%	264 681	4,9%
Culture, Loisirs	98 330	9,1%	231 038	4,3%
Distribution	56 302	5,2%	339 369	6,3%
Education, Formation	60 139	5,6%	266 678	4,9%
Entretien, Réparation	27 556	2,6%	287 659	5,3%
Fabrication	40 406	3,8%	277 643	5,1%
Gestion	210 812	19,6%	980 953	18,1%
Prestations Intellectuelles	117 144	10,9%	367 142	6,8%
Santé, Action Sociale	83 559	7,8%	450 570	8,3%
Services de Proximité	112 683	10,5%	557 748	10,3%
Transports, Logistique	37 208	3,5%	387 146	7,2%
Total général	1 076 952	100%	5 413 207	100%

Source : Insee, recensement 2016

1.1.7. Chômage

Une dynamique d'emploi à Paris qui se traduit par un faible taux de chômage

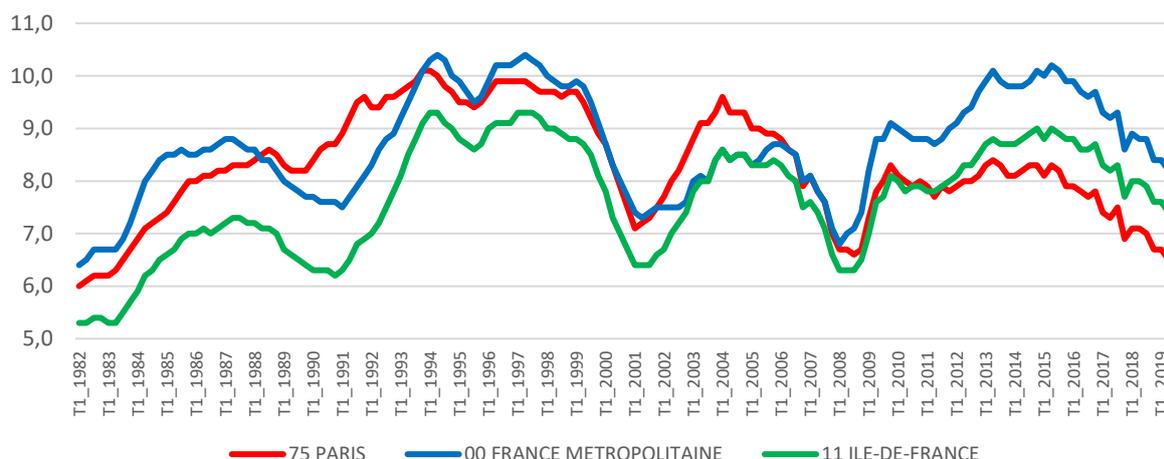
Pour mesurer le chômage, l'Insee produit des taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi à partir d'une synthèse de différentes sources : les Estimations d'emploi, les séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (DEFM) et les résultats de l'enquête Emploi. Cette dernière source fournit les niveaux nationaux de chômeurs et de population active occupée au sens du Bureau international du travail (BIT). Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et qui a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Le taux de chômage au sens du BIT est la proportion de chômeurs au sens du BIT dans la population active occupée.

En Ile-de-France, le taux de chômage localisé s'établit à 7,5% au troisième trimestre 2019. Il a baissé depuis 2014 (-1,5 point), pour atteindre un taux similaire à celui observé en 2019. Bien qu'il soit en moyenne inférieur au taux de chômage de la France métropolitaine (8,3%), de fortes disparités existent sur le territoire francilien. **Le taux de chômage localisé parisien s'établit au troisième trimestre 2019 à 6,6% de la population active.** Il a baissé entre le troisième trimestre 2018 et 2019 (-0,4 point) et reste inférieur à celui constaté fin 2009, maximum atteint depuis la crise apparue en 2008.

L'analyse du chômage sur une longue période montre que la situation de Paris s'améliore au fil du temps par rapport à celles de l'Ile-de-France et de la France. En 2011, le taux de chômage parisien est devenu inférieur au taux régional et national et se maintient depuis à un niveau plus bas. C'est la première fois que cela se produit depuis 30 ans. Il y a encore quelques années, le chômage parisien se situait entre le taux régional, plus bas, et le taux national, plus élevé. Auparavant, au cours des années 1990-2000 et jusqu'en 2005, Paris connaissait un chômage comparativement plus élevé que celui observé à l'échelle nationale.

La courbe d'évolution du taux de chômage de 1982 à 2019 tend à montrer que Paris a mieux résisté à la crise de 2008 que l'ensemble de la région Ile-de-France ou la France, sans doute à la fois parce que sa population active est mieux formée et ses emplois sont plus solides.

Evolution du taux de chômage localisé de 1982 à 2019



Source : Insee, taux de chômage localisés.

1.2. Secteurs spécifiques

1.2.1. Les commerces à Paris

Le commerce regroupe 188 000 emplois à Paris, soit 10% des emplois parisiens et 29% des emplois franciliens du secteur. Parmi ces emplois, on compte 77 250 emplois de commerce inter-entreprises (professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente) et 110 700 emplois de la distribution (professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial). Le nombre d'emplois du commerce inter-entreprises a connu une hausse progressive : +5 300 emplois entre 1999 et 2016, soit +7% sur l'ensemble de la période. Le nombre d'emplois de la distribution a gagné +13 300 emplois entre 1999 et 2016, soit + 14% sur l'ensemble de la période.

62 507 commerces et services commerciaux à Paris : une densité commerciale exceptionnelle

La dernière enquête exhaustive sur les commerces parisiens (BDCom 2017) fait état d'une offre commerciale composée de **62 507 commerces et services commerciaux** disponibles pour la population parisienne. Paris propose une structure commerciale variée et diversifiée dans sa composition et d'une densité exceptionnelle tant en nombre de commerces par habitants (28 commerces pour 1 000 habitants) qu'en nombre de commerces par km de voies (4,3 commerces pour 100 m de voies). Cette densité est sans équivalent d'après les comparaisons réalisées avec les départements de la petite couronne et les centres-villes des autres grandes villes françaises. Les commerces parisiens sont tenus aux trois quarts par des commerçants indépendants.

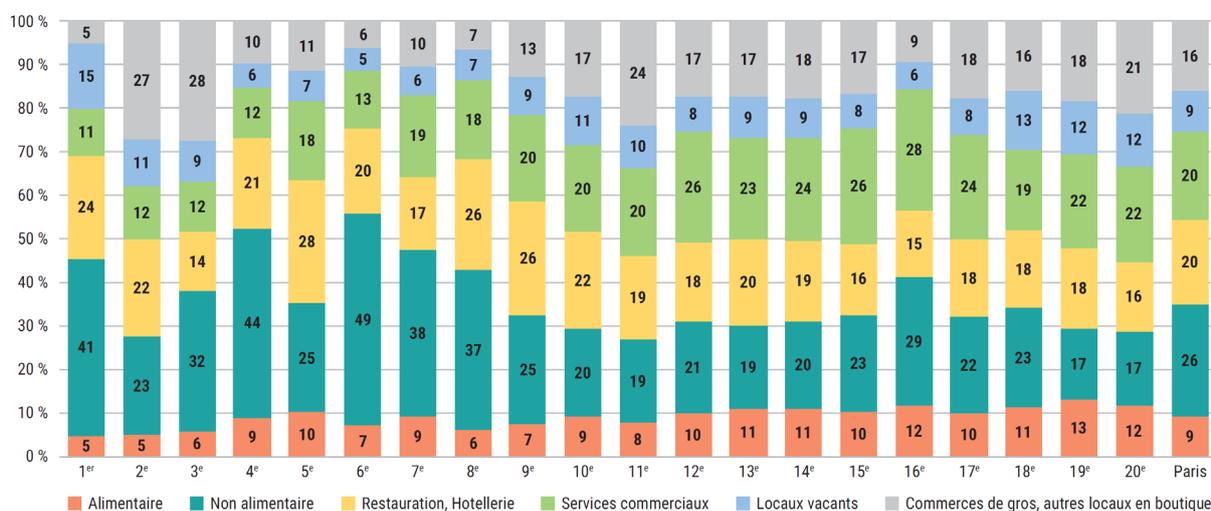
En plus des 62 507 commerces et services commerciaux ont été recensés 21 213 autres locaux situés en rez-de-chaussée (soit un total de 83 720 locaux) accueillant d'autres activités comme des bureaux installés dans d'anciennes boutiques, des commerces de gros, des activités médicales (laboratoires d'analyses médicales...) ou encore des locaux vacants.

L'observation de la **structure commerciale de l'appareil commercial** parisien fait apparaître qu'en moyenne à Paris, un local sur quatre correspond à un commerce non alimentaire (26%, soit 21 548 magasins) comme les commerces d'équipement de la personne (habillement, chaussures...), de la maison (vente de meubles, équipement du foyer...), liés à la culture, aux loisirs, au bricolage ou encore à la mobilité (vente de vélos, concessionnaire de voiture...). Deux autres secteurs comptent chacun pour environ 20% des locaux : ce sont les services commerciaux (coiffeurs, cordonniers, agences bancaires ou immobilières...) avec 16 919 établissements d'une part, la restauration et l'hôtellerie avec 16 428 établissements d'autre part. Les commerces alimentaires représentent 9% de l'ensemble des locaux, soit 7 612 commerces, dont 1 186 boulangeries, 548 boucheries, 105 poissonneries ou 350 primeurs. Les locaux restants (25%) sont soit des locaux occupés par une activité non commerciale (commerces de gros, bureaux, ateliers en boutique...) dans 16% des cas, soit des locaux vacants ou en travaux (9%). Ces locaux vacants sont au nombre de 7 804.

Cette structure commerciale moyenne calculée pour l'ensemble de Paris reflète des situations variées selon les arrondissements : la restauration occupe une place plus importante dans les arrondissements du centre que dans les arrondissements périphériques, où les commerces alimentaires

sont plus nombreux en proportion. Dans les 2e, 3e et 11e arrondissements les commerces de gros représentent le quart des locaux ou plus.

STRUCTURE COMMERCIALE PAR ARRONDISSEMENT EN 2017



Source : Apur, BDCom 2017

Parmi les 62 507 commerces recensés, plus de 3 100 se situent dans la centaine de concentrations commerciales (centre commercial, galerie marchande, gare...) que compte Paris. La plus importante en nombre de commerces est le Forum des Halles (169 boutiques) suivie par le centre commercial Italie Deux (131 boutiques).

Environ 9% des locaux en rez-de-chaussée sont vacants

Les enquêtes de 2017 ont permis de recenser 7 800 locaux vacants en 2017, ce qui représente 9,3% des locaux en rez-de-chaussée une stabilité.

Entre 2014 et 2017, les locaux vacants sont restés très stables, leur effectif a peu évolué (+147 unités). Après avoir observé une diminution de leur part entre 2011 et 2014 (ils passent de 9,6 % des locaux à 9,1 %), la période 2014-2017 voit leur part augmenter très légèrement, passant de 9,1 % à 9,3 %.

La cartographie de la vacance commerciale met en lumière les secteurs pour lesquels le phénomène est le plus intense. C'est ainsi qu'un grand quart nord-est se distingue partant du quartier des Épinettes dans le 17e arrondissement, passant par les 18e et 19e arrondissements jusqu'au sud du 20e arrondissement dans le secteur de la Réunion. Ces quartiers correspondent en grande partie aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'autres zones sont touchées par un fort taux de vacance des locaux, de façon plus ponctuelle comme certains secteurs dans le 13e arrondissement, le carrefour de la rue d'Alésia et celle de la Tombe Issoire (14e), la zone longeant le faisceau ferré de la gare Montparnasse dans le 15e arrondissement.

La fragilité commerciale relative de ces secteurs est importante à connaître à un moment où l'ensemble des commerces est ébranlé par la crise sanitaire et les mesures de confinement qui l'accompagnent.

Les dispositifs publics existant en faveur de l'animation et la diversité commerciale

Plusieurs secteurs dans Paris ont fait l'objet ou font encore l'objet d'une intervention de la puissance publique dans le but de favoriser le développement du commerce de proximité, de lutter contre la mono-activité ou encore la vacance des locaux. Ces différentes aides se retrouvent dans les actions suivantes :

- Opération Vital'Quartier

L'opération Vital'Quartier est un dispositif mené par la Semaest depuis 2004 avec le soutien de la Ville de Paris. Son objectif est de favoriser le maintien et l'installation des commerces de proximité dans des quartiers parisiens au tissu commercial dégradé ou menacé. L'opération Vital Quartier 1 s'est développée de 2004 à 2015 dans 6 quartiers parisiens :

- Saint-Denis (1^{er} et 2e arrdts),
- Beaubourg-Temple (3e),
- Sedaine-Popincourt et Fontaine-au-Roi (11e),
- Daumesnil-Montgallet (12e),
- Belleville (20e).

En 2008, Vital'Quartier 2 (2008-2021) prolonge l'action de Vital'Quartier 1 et concerne les secteurs :

- Jonquièrre-Epinettes (17e),
- Lancry et Entre-deux-Gares (10e),
- Daumesnil-Félix Eboué (12e)
- Quartier Latin (5e et 6e).

Cette dernière opération Vital'Quartier 2 consiste à maintenir et favoriser le commerce de proximité dans des quartiers touchés par la mono-activité et/ou par la disparition du commerce. La Ville de Paris a ainsi délégué son droit de préemption urbain à la Semaest. Cette dernière peut acheter par voie de préemption ou de gré à gré dans des secteurs cibles, les murs de locaux commerciaux afin de les réhabiliter puis de les louer à des commerces de proximité indépendants.

La Semaest signe également des protocoles avec des propriétaires privés qui s'engagent à louer leur local à des commerçants de proximité. Toute offre de local à louer fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Bourse des locaux de commerce et d'activités disponibles à Paris ou sur le site internet de la Semaest.

- Le Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale

Ce contrat, signé en mars 2017, est mis en œuvre par la Semaest sur les 12 périmètres définis pour la période de douze années comprises entre 2017 et 2029. Il s'apparente aux contrats précédemment mis en place pour les opérations Vital'Quartier 1 et 2. Il doit porter sur le parc d'habitat privé pour lutter contre la vacance commerciale, l'absence de commerces de proximité ou encore la mono-activité.

L'objectif est l'acquisition de plus de 200 locaux qui seront par la suite loués à des artisans et commerçants de proximité. Les locaux acquis sont rénovés par la Semaest puis commercialisés ; un accompagnement des commerçants, des animations sont prévues.

Au 4 octobre 2019, 81 locaux sont suivis par la Semaest, 23 d'entre eux ont été acquis et 58 font l'objet d'un protocole avec des propriétaires privés qui consentent à louer les différents locaux à des artisans ou commerçants qui proposeront des activités de proximité destinées à la population locale.

- **Le dispositif Paris'Commerces**

Les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP) ont créé en juillet 2017 le GIE Paris Commerces pour commercialiser les locaux situés au rez-de-chaussée des immeubles de logements sociaux dans tout Paris. Développement économique et social et vie de quartier sont ainsi les deux axes essentiels de ce groupement inter-bailleurs. A la fin de l'année 2018, les 3 bailleurs gèrent 7 069 locaux à rez-de-chaussée, répartis entre 3 730 locaux pour Paris Habitat (53%), 2 202 locaux pour la RIVP (31%) et 1 137 locaux pour Elogie-SIEMP (16%).

En mutualisant leurs moyens et les 878.000 m² répartis sur 12 périmètres, les trois bailleurs renforcent et coordonnent ainsi leur action pour la vitalité commerciale et se mobilisent pour des rez-de-chaussée actifs, notamment dans les secteurs de la Politique de la Ville. Avec le dispositif « Paris'Commerces, il s'agit pour le GIE de simplifier et faciliter l'installation des entrepreneurs, en particulier des commerçants, artisans mais aussi l'implantation de services de proximité pour les habitants.

Pour attribuer les locaux, le GIE donne la priorité à la diversité ainsi qu'à la bonne intégration de la boutique dans son quartier, en fonction des besoins des habitants et des activités déjà existantes. Les offres de locaux disponibles sont en ligne sur le site du GIE Paris'Commerces www.giepariscommerces.fr et sur le site <http://locaux-bureaux.paris.fr/> ; les appels à candidatures sont également consultables sur cette plateforme.

Avec la création du GIE, les bailleurs veulent aussi harmoniser leurs pratiques quant à l'offre et aux prix. Depuis la création du GIE, 340 locaux ont été reloués.

- **Appel à projets « Coup de Pouce Commerce »**

L'appel à projets « Coup de Pouce Commerce » a été lancé dans le cadre du budget participatif 2016. Doté d'une enveloppe de 200.000 euros, c'est un dispositif qui s'adresse aux commerçants situés dans les quartiers populaires pour financer leur projet d'investissement. Les candidats doivent avoir comme projet la réalisation de travaux visant à améliorer et/ou à transformer leurs locaux commerciaux pour mieux accueillir les clients, à adapter l'environnement de travail du commerçant et de ses employés, ou encore atteindre des objectifs environnementaux et de développement durable en déployant le tri sélectif, le recyclage des différents déchets, et en utilisant du matériel moins énergivore.

En 2018, pour le premier appel à projets, 27 lauréats ont été sélectionnés, dont 23 sont localisés dans des quartiers Politique de la Ville parisiens.

Un 2ème appel à projets « Coup de Pouce Commerce » a été lancé en 2019 avec une enveloppe de 200.000 euros comme le précédent. 26 lauréats ont été désigné, dont 22 situés dans des quartiers Politique de la Ville, à l'issue d'une sélection effectuée par un jury associant notamment les mairies d'arrondissements, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris et la Chambre de Commerce de Paris.

L'activité commerciale fortement et immédiatement impactée par les mesures de confinement liées à la crise sanitaire du COVID-19

46 600 commerces fermés entre mars et mai 2020

Depuis le 14 mars 2020, seuls les commerces de première nécessité ont pu ouvrir. A partir du 11 mai prochain, tous les commerces pourront reprendre leur activité, à l'exception des hôtels, restaurants, bars et cafés et cinéma, qui devront attendre la mi-juillet avant de pouvoir ouvrir à nouveau.

Cela représente environ un quart des commerces parisiens (24%) qui ont pu ouvrir leurs portes, soit **plus de 14 700 commerces**. Il s'agit des commerces alimentaires, des pharmacies, des tabacs, des stations-services... Sur ces 14 700 commerces, une grande majorité ont ouvert mais pas la totalité. C'est notamment le cas des bureaux de tabacs, dont une part importante est restée fermée.

Le 11 mai 2020, tous les autres commerces pourront rouvrir leurs portes (magasins d'habillement, de décoration de la maison, les services commerciaux...) à l'exception des cafés, restaurants, cinémas, salles de spectacles... Ainsi, 51% de commerces supplémentaires seront autorisés à ouvrir, soit près de 32 000 établissements. Au total, le 11 mai, 3 commerces sur quatre (75%) pourront ouvrir, soit **46 600 commerces à Paris**. Le dernier quart des commerces parisiens, constitué des cafés, restaurants, cinémas, soit 15 800 établissements, resteront fermés après le 11 mai pour encore plusieurs semaines et ne pourront rouvrir qu'en respectant certaines conditions limitant beaucoup leur activité, comme par exemple l'espacement des tables au sein des restaurants.

Des mesures de soutien immédiat aux commerçants

Pour soutenir les **commerces**, très fortement impactés par la crise la Ville de Paris a déjà décidé plusieurs types de mesures : des aides financières indirectes, un soutien à la poursuite de l'activité via les livraisons pendant le confinement et des mesures pour faciliter la reprise de l'activité dans le respect des contraintes sanitaires.

Des mesures financières indirectes :

- **Gel des loyers perçus par la Ville et par ses bailleurs** (RIVP, Paris Habitat OPH, Elogie-SIEMP, SEMAEST) auprès des acteurs économiques et associatifs qui font l'objet d'une fermeture.
- **Gel des droits de terrasse, étalages et devantures** pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture.
- **Gel des redevances perçues par la Ville au titre de l'occupation de son espace public** pour les activités économiques et associatives qui font l'objet d'une fermeture.
- Mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : **stationnement gratuit** sur l'ensemble du territoire parisien.

Différentes initiatives pour développer les systèmes de livraisons à domicile

A côté des enseignes de la grande distribution qui avaient déjà mis en place des systèmes de livraisons à partir de sites de e-commerce dédiés ou de leurs magasins, **876 petits commerçants** indépendants qui ont le droit d'ouvrir, proposent aussi **des livraisons à domicile et se sont inscrits sur la plateforme de la Ville de Paris**. On y dénombre notamment 149 bouchers et charcutiers, 146 primeurs, 112 restaurants et traiteurs, 99 alimentations générale, 96 boulangeries, 66 cavistes, 64 épicerie, 64 fromageries, 42 poissonneries, 18 pharmacies...

Des propositions d'acteurs privés existent aussi pour mettre à disposition plusieurs outils et services auprès des artisans commerçants pour les aider à poursuivre leur activité. Il s'agit de Marketplaces, de plateformes d'e-commerce et de services de livraison :

- « **PetitsCommerces** » propose aux particuliers de soutenir leurs commerçants de quartier en leur achetant des bons cadeaux à utiliser dès leur réouverture et jusqu'à la fin de l'année.
- **Epicery.com** permet aux commerçants et artisans alimentaires de vendre leurs produits en ligne. L'utilisateur géolocalise tous les commerçants accessibles autour de chez lui et Epicery se charge de livrer le client à son domicile.
- **Puyp.fr** est une plateforme de commande en ligne puis de drive piéton ou de livraison (via la filiale du groupe La Poste Stuart) pour les restaurants et commerces de proximité.
- **Stuart** est une plateforme numérique de course « dans l'heure » qui met en contact un commerçant avec un livreur professionnel.
- **Olvo** est une coopérative de livreurs à vélos à la demande, pour les commerçants parisiens, dont les commerçants alimentaires.
- **Diligo** s'adresse aux entreprises de petites et moyennes tailles pour leur proposer des livraisons en vélo-cargo dans toute la ville.

L'urbanisme tactique pour un partage de l'espace public au service de l'activité commerciale

La ville de Paris prévoit aussi, à partir de la sortie du confinement, de créer une **autorisation d'occupation temporaire de l'espace public** (AOT) pour les commerçants. Cela permettrait de gérer les files d'attente d'une part et les étalages ou terrasses supplémentaires d'autre part.

1.2.2. Les entreprises et les emplois de fabrication à Paris

Paris regroupe 68 500 emplois de fabrication (professions concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie hors agriculture et pêche et hors BTP), soit 4% des emplois parisiens et 23% des emplois franciliens du secteur. Le nombre d'emplois de fabrication a connu une hausse entre 1999 et 2006 (+8 700 emplois), puis une baisse entre 2006 et 2016 (-9 100 emplois).

Le nombre d'emplois de fabrication stricto sensu s'élève à environ **30 000 à Paris** en 2018. Le nombre d'établissements est supérieur à 6 000. Mais les sources pour décrire ces emplois de fabrication sont diverses et recourent des ensembles différents qui peuvent faire varier les chiffres de façon importante.

Pour approcher au plus près cette donnée dans le tissu diffus parisien, un travail d'appariement du fichier Sirene de l'Insee et de la base de données des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers de Paris a été nécessaire. Ce travail a permis d'estimer entre 17 000 et 20 000 le nombre d'emplois salariés et non-salariés en 2018 présents dans 5 730 établissements. Le tableau suivant en donne la répartition :

Secteurs d'activités dans le tissu diffus parisien	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois salariés et non-salariés (estimations)
Artisanat d'art	760	1 800
Mode, confection	2 400	8 100
Santé et beauté	500	2 000
Bijouterie, joaillerie et horlogerie	1 200	3 200
Décoration de la maison	570	1 300
Autre fabrication	300	1 200
Total Paris	5 730	17 600

Source : appariement fichier Sirene et fichier des entreprises CMA 2018

On ne compte pas dans ces chiffres les emplois et les établissements de l'artisanat du bâtiment, ceux de la production et distribution d'énergie, l'alimentation (exercée majoritairement dans les commerces) et les industries de la réparation et du réemploi.

Par ailleurs, on dénombre environ **40 hôtels industriels** sur le territoire parisien. Ils représentent en tout 275 000 m² de surface de planchers, dont 184 400 m² accueillent 514 établissements, soit environ 12 000 emplois (ratio de 1 emploi pour 15 m²) exclusivement dédiés à la fabrication.

Secteurs d'activités dans les hôtels industriels	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois salariés et non-salariés (estimations)
Alimentation	21	450
Artisanat d'art	95	1 300
Bijouterie-joaillerie	13	200
Equip. De la maison et décoration	53	800
Mode et textile	65	1 300
Santé-beauté	39	2 050
Imprimerie	68	2 350
Nouvelles technologies	61	1 350
Economie circulaire et réparation	26	600
Electricité-électronique	35	1 050
Artisanat du bâtiment et construction	21	350
Autre fabrication	17	350
Total Paris	514	12 150

Sources: DAE 2017, RIVP 2019

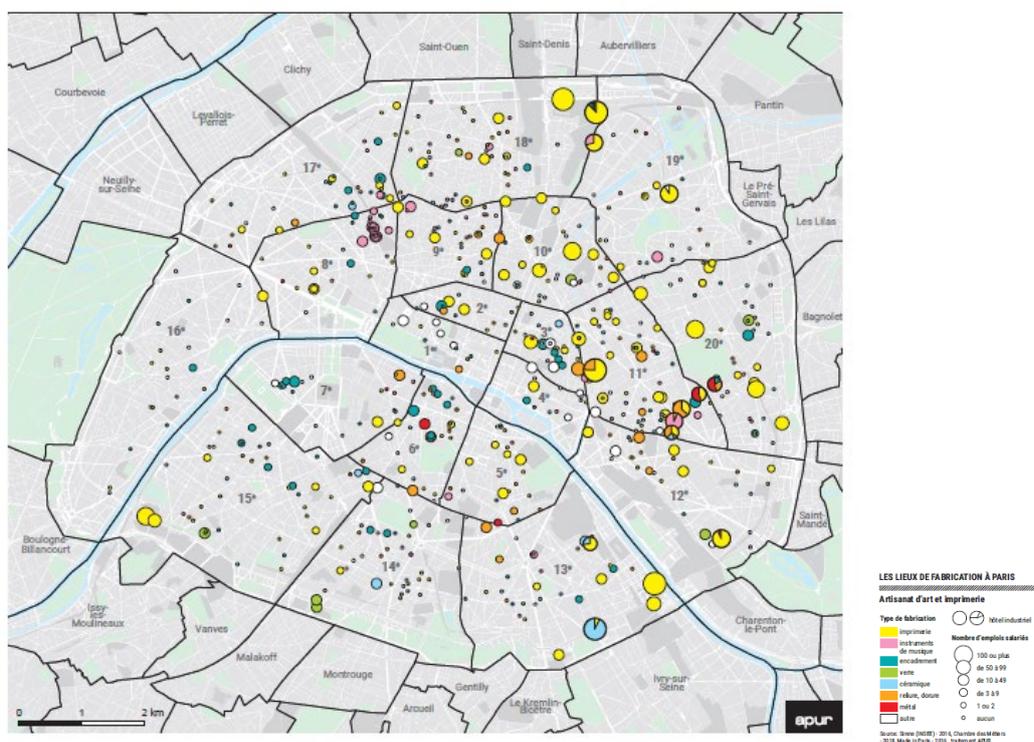
La RIVP est l'acteur le plus important, puisque la SEM gère 16 hôtels industriels parisiens. *Paris Habitat* en gère 5. Le site de CAP 18, situé dans le nord-est de Paris, près de la porte d'Aubervilliers, a un statut un peu particulier puisqu'il s'agit de la seule zone d'activité de Paris. Aménagé dans les années 1980 et

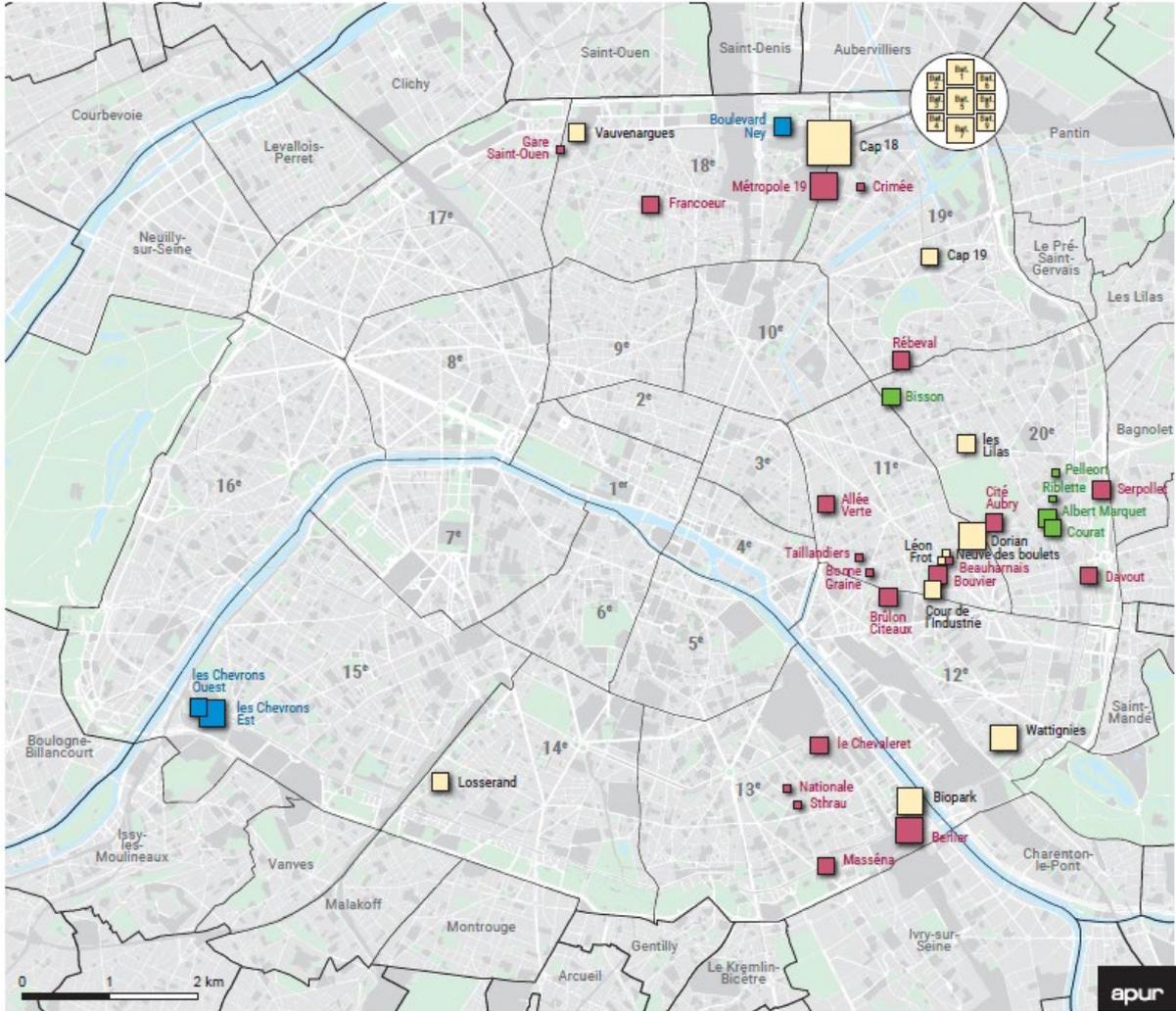
géré par Covivio (ex Foncière des Régions), CAP 18 accueille 154 entreprises et 2 000 emplois sur près de 60 000 m². Aujourd'hui, une partie du site fait partie du périmètre de la ZAC « Chapelle-Charbon » et des réflexions sont en cours pour étendre le parc prévu. Cette extension pourrait faire disparaître 19 000 m² qui ne seraient que partiellement compensés ailleurs.

Ce faible nombre d'emplois et d'établissements actuel est le résultat d'une longue baisse du poids de l'industrie à Paris amorcée il y a un siècle, au lendemain de la Première guerre mondiale, quand Paris était l'une des capitales mondiales de l'industrie. On comptait à l'époque près d'un million d'ouvriers. Depuis lors, et surtout depuis les années 1950, l'activité industrielle décroît. Elle ne représente plus qu'au mieux 3% de l'emploi total parisien. Consciente de cette désindustrialisation, la Ville, dès les années 1980, a engagé la réalisation d'hôtels industriels et dès les années 2000, mis en place une politique de soutien et de valorisation de la production en ville (soutien à l'artisanat par l'aménagement de lieux dédiés, label « Fabriqué à Paris », appel à projets « ParisFabrik », « PIA-FAB » ...). Aujourd'hui, la production industrielle est pour l'essentiel portée par l'artisanat de luxe, la mode et les métiers liés à l'imprimerie.

De nombreux projets engagés comportent une part d'activités productives sans que la surface ou le type d'activité ne soient toujours très précisément connus, notamment pour les projets à long terme. Ces projets traduisent, pour la plupart, une évolution ayant une part d'industrie et/ou d'artisanat avec d'autres activités (des équipements, des bureaux, des logements etc.), ce qui montre une évolution vers une plus grande intégration en ville. Selon les lieux, Il faudra faire attention au type d'activité artisanale et industrielle qui sera développée sur place pour s'assurer de la présence des commodités que sont les quais de déchargement, la résistance des sols, la hauteur des plafonds, les systèmes d'extraction d'air qui n'existent pas en dehors des hôtels industriels.

Il faut aussi élargir les offres foncières vers des emplacements atypiques (Ville, SNCF, RATP, ports...). Aujourd'hui, des parkings sont sous occupés et abritent déjà de l'agriculture urbaine et pourront servir à des nouvelles formes de logistique et de stockage de courte durée.

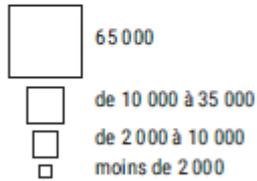




LES HÔTELS INDUSTRIELS



Surface de plancher en m²



Source : DAE, Ville de Paris, 2017

Gestionnaire



L'agriculture urbaine

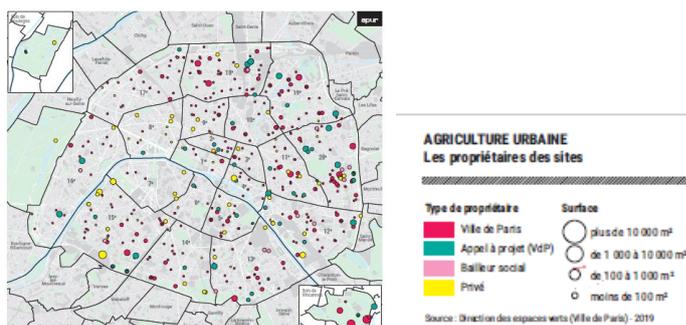
L'agriculture urbaine se développe, en 2020, sur 30 hectares à Paris, pour répondre notamment aux enjeux de développement de productions locales, de consommation en circuits courts et à l'amélioration de l'environnement. Ces 30 hectares se répartissent ainsi :

- **5,4 ha de la ferme de Paris** dans le bois de Vincennes (pleine terre),
- **0.4 ha de vignes** parisiennes qui produisent du raisin de table et quelques hectolitres de vin.
- **0,6 ha de ruchers** répartis dans les jardins ou sur les toits.
- **7,3 ha créés grâce aux différents appels à projets** de la Ville de Paris (Parisculteurs, Chapelle International, Houblon, Barbes...). Ces projets, répartis sur 73 sites, se développent en toiture, en pleine terre, sur les murs et/ou indoor. Ce sont notamment 4 500 m² de houblon destiné à alimenter les micro-brasseries parisiennes et grand parisiennes, la Ferme de Lachambodie sur le toit du centre médical de la RATP ; la Caverne, au niveau -2 du parking Raymond Queneau ; Facteurs graine sur le toit du centre de courrier de la Chapelle ; ou encore les toits du gymnase Glacière, de la Cour des Lions ou du collège Eugène Delacroix.
- **9,7 ha d'autres projets menés par la Ville de Paris sur son patrimoine** (cours d'écoles, toitures et murs des équipements, etc.) ;
- **5,6 ha lié à des projets privés et de bailleurs**, en toiture, mur, pleine terre ou indoor.

En termes de production, l'ensemble des projets retenus par les appels à projets de la Ville de Paris devraient produire près de 1 205 tonnes de fruits et légumes, 112 tonnes de champignons, 17 tonnes de raisins, 6,6 tonnes d'aromates, 7 tonnes de poissons, 8 000 litres de bière, 4 200 litres d'engrais biologique, 95 kg de miel, 1,3 millions de plants, 1 million de fleurs coupées, des huiles essentielles, des fleurs comestibles, du safran, des tisanes et du miel. Des volumes ambitieux mais qui, rapportés à la population parisienne (2,2 millions d'habitants et 1,5 million de salariés non-résidents), représentent seulement 1 équivalent repas par an et par personne.

L'intérêt de cette agriculture n'est donc pas tant d'espérer atteindre une forme d'autonomie alimentaire, mais d'enrichir l'offre alimentaire par des produits de qualité, des variétés fragiles, des cueillettes à la demande et de réduire le gaspillage en limitant le transport et les manipulations entre le producteur et le consommateur. C'est également un projet culturel et pédagogique, permettant de renouer avec une certaine tradition maraîchère francilienne. Sur le plan économique, ces activités devraient créer plus de 200 emplois et générer plus de 11 millions d'euros de chiffres d'affaire, selon les estimations actuelles. Selon les dernières données du recensement de la population (Insee), on compte 1500 emplois liés à l'agriculture à Paris (dont certains peuvent être liés à des effets de siège), soit 0,1% des emplois.

A l'horizon 2025, 19,4 ha devraient compléter cette offre. Ce sont notamment 42 sites Parisculteurs en attente qui offriront 12,2 ha de cultures supplémentaires ; plus de 20 projets portés par la Ville de Paris, totalisant 1,2 ha ; et la réalisation programmée de 6 ha répartis sur plus de 80 projets portés par des bailleurs ou des aménageurs privés, dont 11 lauréats de l'appel à projet Réinventer Paris.



Les appels à projets en direction des acteurs de la fabrication

ParisFabrik : 28 lauréats

« ParisFabrik » est un appel à projets lancé par la Ville de Paris en décembre 2017. Il vise à soutenir les structures et acteurs de l'économie circulaire dans la mise en place de formations aux métiers et aux filières émergentes. Plusieurs secteurs économiques sont concernés par cet appel à projets :

- La fabrication, le réemploi, la production et le prototypage en ville
- Les nouvelles mobilités et les mobilités douces
- La collecte et le traitement des déchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'agriculture urbaine
- Les pratiques circulaires du bâtiment, l'éco-rénovation et l'éco-gestion

Le public concerné par ce dispositif est très large : jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emplois en difficulté parce que sans qualification professionnelle mais motivés pour se former dans des filières d'avenir... La diversité des cursus de formation mobilisée pour « ParisFabrik » doit permettre à chacun de trouver la formule adaptée à sa situation. Les personnes intéressées doivent avoir validé leur projet professionnel auprès des Missions Locales, de Pôle Emploi ou des Espaces Parisiens pour l'Insertion.

Depuis son lancement, 28 lauréats ont été sélectionnés. 19 projets de formation ont été retenus pour l'année scolaire 2019-2020 par un jury professionnel, composé de représentants de l'emploi, de la formation professionnelle, des filières d'activités émergentes et d'entreprises. Ces projets ont été retenus pour leur capacité à présenter des réponses innovantes aux enjeux d'emploi et de formation dans des filières encore mal identifiées (déconstruction et économie circulaire du bâtiment, cyclo-logisticien, design circulaire par exemple) mais de plus en plus porteuses d'opportunités. Plusieurs formations se déroulent dans des fablabs (ICI Montreuil, WoMa, Villette Makers...).

PIA FAB : 34 lauréats

En 2019, la Ville de Paris et BPI France ont lancé PIA Fab un dispositif financier de soutien des dirigeants de TPE et de PME parisiennes dans un projet de fabrication innovante (du prototype à la pré-série), avant notamment au sein d'espaces de fabrication innovante situés dans la région francilienne. L'innovation pourra concerner le process de fabrication ou le produit fabriqué, et intégrera autant que possible une démarche responsable en termes social, d'impact carbone, d'utilisation de ressources, de réemploi de matériaux, ou encore de logistique propre, etc. Depuis son lancement, 34 lauréats ont été sélectionnés.

L'aide accordée est sous forme de subvention, d'un maximum 30 000 €, couvrant jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (70% si TPE / PME de moins d'un an). Les dépenses éligibles sont la conception innovante (accélération du développement de projet, stimulation de l'intelligence collective, etc.), l'accompagnement et le conseil par des experts, le prototypage rapide, l'optimisation et la diminution des coûts de développement, le design, le lancement de production de pré-série, de petite série (consommables, locations de machines).

1.2.3. Le tourisme, un secteur d'activité particulièrement développé à Paris

Poids du secteur à Paris et comparaison avec la situation en Ile-de-France et en France

Le secteur du tourisme regroupe 213 000 emplois salariés privés en 2018, soit environ 15% de l'emploi salarié privé total à Paris. Ces emplois sont répartis dans une trentaine de sous-secteurs d'activité.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration compte à lui seul 153 100 emplois en 2017, soit 9% des emplois salariés à Paris. Paris concentre la moitié des emplois franciliens dans ce secteur.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration a bénéficié d'une forte augmentation de leur nombre d'emplois salariés (+8% entre 2011 et 2016). C'est un reflet direct de la capacité d'attraction du territoire, mais également des effets de concentration de certaines activités dans la capitale (voyagistes, organisation de foires et salons...).

A ces emplois directement liés au tourisme, il faut ajouter des dizaines de milliers d'emplois indirects correspondant à des secteurs très liés ou à des prestataires, comme par exemple les Grands Magasins, les entrepôts Tafanel (commerce de boissons pour le secteur professionnel) ou bien encore les sous-traitants qui assurent la blanchisserie des hôtels, voire les tâches ménagères.

Depuis plusieurs années, la composante « shopping » occupe une place importante chez les touristes, en particulier internationaux. Les grands magasins, et tout particulièrement le pôle Haussmann, constituent des destinations incontournables, tout comme les commerces de luxe présents sur les axes Champs-Élysées, Saint-Honoré, Vendôme. Ces commerces tirent une grande partie de leur chiffre d'affaires des dépenses des touristes internationaux.

Le secteur du tourisme contribue de façon majeure au rayonnement international de Paris, mais aussi localement à son économie, à l'animation urbaine, aux recettes fiscales de la Ville.

Emplois salariés des secteurs d'activité liés au tourisme à Paris, en Ile-de-France et en France

Intitulé	Nombre d'emplois salariés privés à Paris	Nombre d'emplois salariés privés en IDF	Nombre d'emplois salariés privés en France métropolitaine
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	14 232	34 785	99 264
Transports urbains et suburbains de voyageurs	20 102	49 917	103 884
Transports de voyageurs par taxis	2 079	9 964	27 818
Transports routiers réguliers de voyageurs	2 302	18 262	67 355
Autres transports routiers de voyageurs	801	6 196	35 090
Transports maritimes et côtiers de passagers	22	947	6 956
Transports fluviaux de passagers	630	717	2 628
Transports aériens de passagers	1 032	47 171	57 738
Hôtels et hébergement similaire	35 910	52 668	171 569
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3 077	4 693	28 421
Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs	72	313	11 060
Restauration traditionnelle	74 876	122 687	381 521
Cafétérias et autres libres-services	273	1 490	13 977
Restauration de type rapide	28 078	73 287	236 119
Débites de boissons	6 878	12 790	65 735
Location de courte durée voitures & véhicules auto. légers	1 361	4 722	13 061
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	66	326	2 626
Activités des agences de voyage	6 390	10 517	24 706
Activités des voyagistes	1 919	3 084	5 926
Autres services de réservation et activités connexes	1 125	2 996	13 465
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	3 857	10 087	17 068
Gestion des musées	3 411	3 624	5 107
Gestion sites monuments historiques & attractions touristiques similaires	837	952	5 603
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	98	131	2 023
Organisation de jeux de hasard et d'argent	1 187	2 828	16 914
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	660	16 921	22 218
Autres activités récréatives et de loisirs	2 170	7 082	38 534
Total activités liées au tourisme	213 445	499 157	1 476 386
Total emplois	1 481 558	4 778 110	18 113 784
Poids du secteur dans l'emploi local	14%	10%	8%

Source : Acoff-Urssaf, 2018

Les grandes tendances du secteur du tourisme parisien au cours de la dernière décennie (2008-2018)

Les données montrent une hausse de 25 % du nombre d'établissements du secteur à Paris, une croissance bien supérieure à celle enregistrée par l'ensemble des autres secteurs d'activité de l'économie parisienne (+ 6 %).

Cette dynamique se traduit par un renforcement du poids des établissements liés au tourisme dans le tissu économique parisien : de 10,4 % à 12,3 %. C'est une dynamique bien ancrée, structurelle, qui montre une accélération régulière.

A l'inverse, l'emploi salarié du secteur est en repli significatif, montrant que l'activité est de moins en moins intensive en emplois. Le repli atteint - 4 % dans un contexte d'évolution générale des emplois salariés parisiens orienté, lui, à la hausse : + 6 %. Ce fléchissement, pouvant se relier à des déménagements de sièges, est particulièrement marqué à partir de 2012. La baisse de l'emploi s'accélère encore en 2015, avant une remontée lente mais continue.

A contrario, le secteur se montre très porteur en Ile-de-France, alliant aussi bien création d'établissements (+ 31 %) que création d'emplois (+ 9 %).

Evolution des établissements et des emplois salariés privés liés au tourisme à Paris



Source : Acoff-Urssaf

A Paris, la contribution de chaque composante du secteur est très variable et nécessite un examen plus précis.

Intitulé	Poids de chaque secteur d'activité dans les emplois touristiques parisiens	Poids de chaque secteur dans les emplois touristiques français	Evolution du nombre de salariés 2008-2018	Pourcentage d'évolution décennale
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	7%	14%	-10 611	-75%
Transports urbains et suburbains de voyageurs	9%	19%	-25 010	-124%
Transports de voyageurs par taxis	1%	7%	-360	-17%
Transports routiers réguliers de voyageurs	1%	3%	845	37%
Autres transports routiers de voyageurs	0%	2%	55	7%
Transports maritimes et côtiers de passagers	0%	0%	-89	-405%
Transports fluviaux de passagers	0%	24%	125	20%
Transports aériens de passagers	0%	2%	-1 769	-171%
Hôtels et hébergement similaire	17%	21%	4 325	12%
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1%	11%	-943	-31%
Terrains de camping et parcs pour caravanes, véhicules de loisirs	0%	1%	21	29%
Restauration traditionnelle	35%	20%	10 827	14%
Cafétérias et autres libres-services	0%	2%	-196	-72%
Restauration de type rapide	13%	12%	9 744	35%
Débites de boissons	3%	10%	3 293	48%
Location de courte durée voitures & véhicules auto. légers	1%	10%	403	30%
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	0%	3%	54	82%
Activités des agences de voyage	3%	26%	-1 392	-22%
Activités des voyagistes	1%	32%	-501	-26%
Autres services de réservation et activités connexes	1%	8%	109	10%
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	2%	23%	1 183	31%
Gestion des musées	2%	67%	207	6%
Gestion sites monuments historiques & attractions touristiques similaires	0%	15%	169	20%
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	0%	5%	34	35%
Organisation de jeux de hasard et d'argent	1%	7%	-410	-35%
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	0%	3%	265	40%
Autres activités récréatives et de loisirs	1%	6%	93	4%
Total activités liées au tourisme		14%	-9 529	-4%
Total emplois		8%	78 551	5%

Au sein de cet ensemble, quelques grands secteurs contribuent à la consolidation de l'activité :

	Evolution du nombre d'établissements		Evolution du nombre d'emplois	
	En volume	En pourcentage	En volume	En pourcentage
Restauration traditionnelle	1 086	+ 14 %	10 827	+ 17 %
Restauration de type rapide	1 477	+ 54 %	9 744	+ 53 %
Hôtels et hébergements similaires	121	+ 6 %	4 325	+ 14 %
Débits de boissons	509	+ 66 %	3 293	+ 92 %
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	163	+ 40 %	1 183	+ 44 %

Ces activités se placent au cœur du secteur, dans le noyau directement en lien avec les métiers d'accueil du tourisme d'agrément et d'affaires.

A l'inverse, une poignée d'activités décrochent, souvent fortement :

	Evolution du nombre d'établissements		Evolution du nombre d'emplois	
	En volume	En pourcentage	En volume	En pourcentage
Transports urbains et suburbains de voyageurs	+ 64	+ 711 %	- 25 010	- 55 %
Transports ferroviaire interurbain de voyageurs	- 11	- 8 %	- 10 611	- 43 %
Transports aériens de passagers	- 23	- 26 %	- 1 769	- 63 %
Agences de voyage	- 132	- 16 %	- 1 392	- 18 %
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	+ 22	+ 21 %	- 943	- 23 %
Activités des voyagistes	- 52	- 26 %	- 501	- 21 %
Organisation de jeux de hasard et d'argent	- 3	- 12 %	- 410	- 26 %
Transports de voyageurs par taxis	+ 481	+ 137 %	- 360	- 15 %

Les activités en repli sont pour l'essentiel liées aux transports et aux agences réceptives (agences de voyages et voyagistes).

Les activités de taxis et d'hébergement de courte durée ont à la fois une démographie en hausse, mais sont destructrices d'emplois salariés.

Les bouleversements liés à la fois à l'uberisation des transports de personnes et à la dématérialisation des actes d'achat pour les voyages, affectent fortement ces activités.

L'activité parisienne présente des singularités par rapport au secteur touristique francilien

7 activités sont fortement surreprésentées en raison de leur poids dans l'économie parisienne, et 9 autres ont une part également supérieure à Paris à ce qu'elle est en Ile-de-France.

Ces activités reflètent la fonction dominante de Paris en matière patrimoniale, muséale, en matière d'infrastructures d'accueil et de restauration, mais aussi en matière de mobilités, avec en particulier les compagnies de transport fluvial (bateaux mouches, compagnie des Batobus, vedettes du Pont-Neuf...).

Rang selon l'écart à la région	Activités du secteur touristique surreprésentées à Paris au regard de leur poids dans la région (du plus fort au moins fort)
1	Gestion des musées
2	Gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques
3	Transports fluviaux de passagers
4	Gestion des jardins botaniques et zoologiques
5	Hôtels et hébergement similaire
6	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
7	Activités des voyageurs
8	Restauration traditionnelle
9	Agences de voyages
10	Débits de boissons
11	Organisation de jeux de hasard et d'argent
12	Transport ferroviaire interurbain
13	Transport urbain et suburbain
14	Restauration de type rapide
15	Organisation de foires, salons et congrès
16	Autres services de réservation et activités connexes

La dynamique du secteur du tourisme mesurée au travers de la fréquentation hôtelière

Les **infrastructures** d'accueil sont nombreuses et proposent des capacités d'hébergement importantes. On s'intéresse ici au secteur marchand, le premier impacté par la crise sanitaire actuelle.

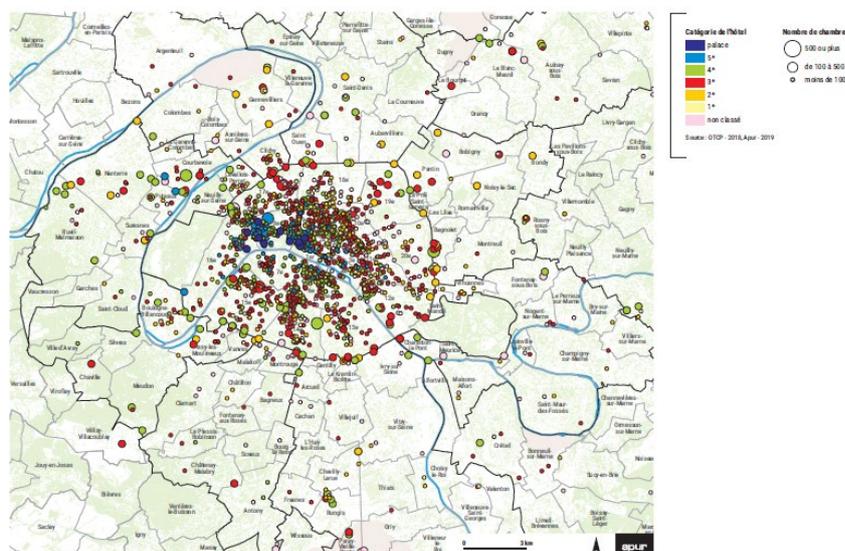
	Nombre	Capacité	Unité de compte
Hôtels	1 614	83 803	Chambre
Campings	1	480	Emplacement
Autres hébergements	80	19 057	Lit

Source : INSEE en partenariat avec la DGE, chiffres au 1er janvier 2020

Autres hébergements = résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs...

Ces propositions d'accueil sont aujourd'hui renforcées par les offres de plateformes proposant de la location entre particulier (Airbnb, Housetrup, HomeExchange...).

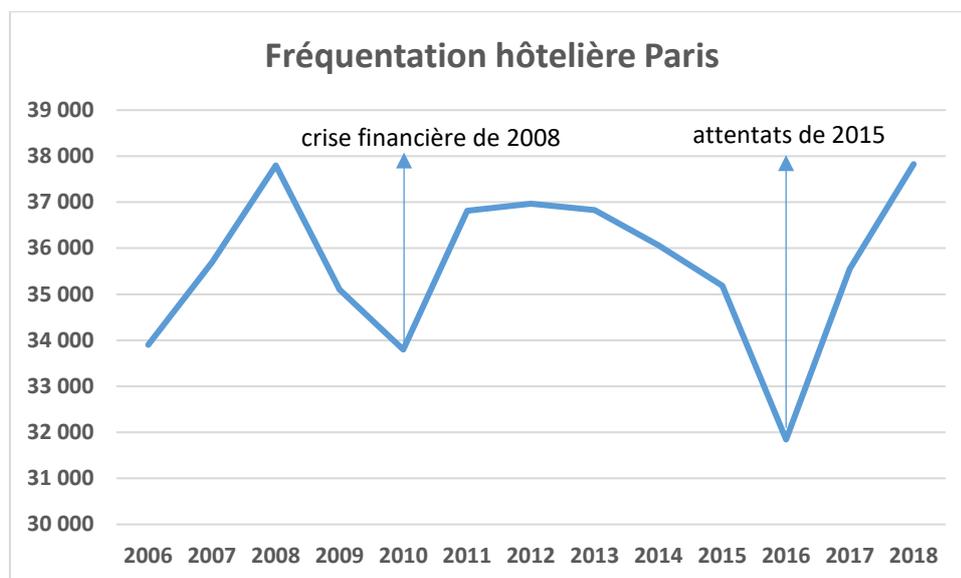
LES HÔTELS



Une fréquentation hôtelière très vulnérable aux événements « accidentels » mais capable de rebond

Cette fréquentation est très vulnérable aux événements « accidentels » comme le montre la courbe des nuitées hôtelières. La crise financière internationale de 2009 ou encore les attentats de 2015 ont eu des incidences massives sur le secteur de l'hôtellerie. Après les attentats de 2015, le nombre de nuitées enregistré l'année suivante a chuté de 10 %. Le secteur a commencé à retrouver des couleurs au cours de l'année 2017 et l'année 2018 a été particulièrement bénéfique. Pour l'année 2019, les données ne sont pas encore consolidées, mais la profession s'accorde à dire que la crise des gilets jaunes, puis les grèves de transports en fin d'année, ont durement touché l'activité des établissements.

On le voit, les événements exogènes majeurs affectent directement ce secteur, dans des proportions importantes.



Source : Le tourisme à Paris, chiffres clés, Office du tourisme et des congrès de Paris, 2019

La crise actuelle a conduit à une cessation totale de l'activité tourisme. Les avions sont cloués au sol, les hôtels sont fermés, les événements sportifs et culturels annulés.

Le cabinet d-edge interroge un millier d'établissements en France au cours de cette période, et agrège au jour le jour les retombées sur l'activité.

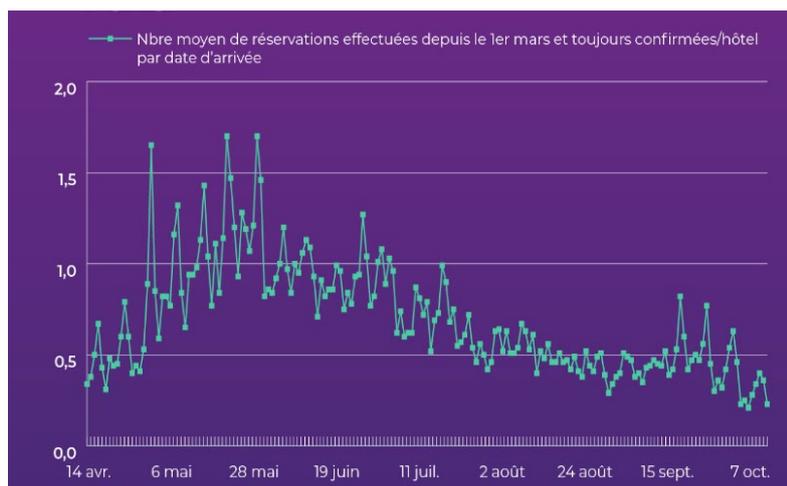
La comparaison des réservations à Paris entre 2019 et 2020 permet d'établir une chute des réservations au cours de la semaine du 7 au 13 avril de 96 % par rapport à la même semaine de l'année précédente. Les annulations à plus long terme montrent une difficulté pour les visiteurs à se projeter dans un retour à la normale, y compris pour la période estivale à venir.

Evolution des réservations du 7 avril au 13 avril 2020 dans les hôtels parisiens

	7 au 13 avril 2020	21 au 27 avril 2020
Nombre moyen de réservations / hôtel sur les 7 derniers jours	3	2,7
Variation par rapport aux 7 jours précédents	-3%	- 16,6 %
Nombre moyen de réservations / hôtel sur la même période en 2019	80,3	73,1
Variation par rapport à la même période en 2019	-96%	-96 %

Source : d-edge, hospitality solutions

Evolution des réservations d'avril à octobre 200 dans les hôtels parisiens



Source : d-edge, hospitality solutions

1.2.4. La culture et les loisirs, un point fort de l'économie parisienne

Plus de moitié des emplois culturels d'IDF exercés à Paris

Paris compte 171 000 emplois dans le secteur culturel⁵, soit 9,5% des emplois parisiens et 57% des emplois franciliens du secteur. Le nombre d'emplois de ce secteur a augmenté ces dernières années (+0,4% à Paris entre 2013 et 2016, contre +0,3% en Ile-de-France). Le poids de la culture dans l'ensemble des emplois parisiens s'est également renforcé ces dernières années.

L'Ile-de-France concentre 40% des emplois français de ce secteur, soit deux fois plus que pour le total des emplois^[1]. Cette concentration s'explique notamment par l'implantation historique des entreprises dans l'audiovisuel et le multimédia, les activités liées au patrimoine, l'édition écrite, les arts visuels et la publicité. L'Ile-de-France représente, à elle seule, 61 % de la richesse dégagée par les établissements culturels français, soit 21 milliards d'euros. En Île-de-France, le secteur de la culture emploie 300 000 personnes et 100 000 personnes qui exercent une profession culturelle dans un autre secteur d'activité. Paris et les Hauts-de-Seine concentrent les trois quarts des emplois culturels de la région. Si le secteur est florissant, ces professionnels cumulent souvent plusieurs emplois, essentiellement dans le cadre de contrats précaires.

L'exploitation des données du recensement de la population permet un zoom sur les actifs qui habitent Paris (et non plus les emplois exercés à Paris). Elle permet aussi de comprendre qu'une partie des actifs qui travaillent au sein du secteur culturel n'exercent pas une profession qui relève de la culture, comme par exemple les personnes des services support des entreprises (secrétariat, comptabilité, etc.).

Des actifs parisiens nombreux dans le secteur culturel

A Paris, 128 804 Parisiens travaillent au sein du secteur culturel, dont 76 096 seulement occupent une profession culturelle et 52 708 occupent une autre profession. Parmi les activités culturelles, les activités d'audiovisuel, cinéma et multimédia représentent 32 200 actifs (25% des actifs du secteur culturel), l'édition 23 540 actifs (18%), les spectacles vivants 18 920 actifs (15%) et les arts visuel 17 200 actifs (13%).

112 038 Parisiens occupent une profession culturelle, dont 35 942 qui occupent une profession culturelle dans un secteur non culturel. On comptabilise 31 300 professionnels des arts visuels et métiers d'art (28%), 23 600 professionnels technico-artistiques des spectacles (21%), 16 600 journalistes et cadres de l'édition (15%) et 14 500 artistes des spectacles (13%).

5 Le secteur culturel défini ici comprend les secteurs d'activité suivants : arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel/multimédia, édition écrite, patrimoine, architecture, enseignement artistique, publicité (source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire)

[1] C. Calvier, A. Casarotti (Insee Île-de-France) ; C. Camors, O. Soulard (IAU Île-de-France), « L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle », Insee Analyse n°82, avril 2018.

Nombre d'actifs Parisiens en emploi dans le secteur culturel

	Effectifs
Secteurs culturels	128 804
Architecture	11 151
Arts visuels	17 180
Audiovisuel-Cinéma – Multimédia	32 196
Édition écrite	23 540
Enseignement culturel	2 497
Patrimoine – Lecture publique	8 972
Publicité	14 344
Spectacle vivant	18 924

Source : Insee recensement 2016, traitements Apur

1.2.5. L'Économie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS), reconnue par la loi du 31 juillet 2014, regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois, de développer une plus grande cohésion sociale et de répondre à des besoins d'intérêt général.

Selon les données Clap 2015, l'Ile-de-France compte 33 200 établissements de l'économie sociale et solidaire, regroupant 388 700 salariés. La région regroupe 16% des salariés de l'ESS en France.

Parmi eux, 298 800 sont salariés d'une association, 33 200 d'une coopérative, 31 350 d'une fondation et 23 600 d'une mutuelle. Le nombre d'emplois salariés dans le secteur de l'ESS est plus élevé dans les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (238 100 salariés), des autres services (72 400 salariés) et les activités financières et d'assurance (39 300 salariés). Selon une note récente de l'Observatoire national de l'ESS (CNCRESS)⁶, l'analyse de la conjoncture de l'emploi à l'échelle des régions françaises donne à voir quelques disparités entre les territoires sur l'ensemble de la période 2010-2018 et la baisse des emplois depuis 2017 dans toutes les régions, à l'exception de l'Ile-de-France (+27 779 nouveaux emplois).

Seule la région Ile-de-France connaît un taux de croissance de l'emploi dans l'ESS positif depuis 2 ans (+1,3% entre 2016 et 2018, soit 5 300 emplois), du fait son positionnement sectoriel particulier et de l'importance de l'emploi dans les têtes de réseaux ou fédérations de l'ESS.

Effectif salarié de l'économie sociale par famille de l'économie sociale et par secteur d'activité en Ile-de-France

	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Total économie sociale
Agriculture, sylviculture et pêche	c	0	c	0	237
Industrie + construction	3 066	c	272	c	3 350
dont industries alimentaires, boissons, tabac	58	0	0	0	58
Commerce, transports, hébergement et restauration	5 211	160	4 379	548	10 298
dont commerce	3 871	160	253	0	4 284
Activités financières et d'assurance	20 442	17 920	c	c	39 324
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	3 975	144	15 681	5 100	24 900
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	495	5 408	208 386	23 848	238 137
dont enseignement	c	c	59 380	4 677	64 310
dont santé humaine	c	c	31 022	7 261	42 135
dont action sociale	c	c	117 984	11 910	131 692
Autres services	c	c	70 118	1 853	72 432
dont arts, spectacles et activités récréatives	c	0	29 577	c	30 268
Total	33 701	23 666	299 956	31 355	388 678

c : données confidentielles

Champ : postes de travail au 31 décembre (hors intérimaires)

Source : Insee, Clap 2015

⁶ « Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 », Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, Novembre 2019

Selon les données 2016 de la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Île-de-France, **12 900 établissements employeurs de l'ESS sont implantés à Paris, soit 50% des établissements de l'ESS sur le territoire francilien. 147 600 salariés travaillent dans l'ESS à Paris, soit 38% des salariés de l'ESS en Île-de-France.**

Cette économie est davantage représentée à Paris du fait qu'elle se déploie dans des champs d'activités et des métiers plus diversifiés : action sociale (24%), enseignement (16%), activités financières et assurance (14%), santé (9%), activités d'arts et spectacles (3%).

Selon une note de l'Insee⁷, Paris cumule les emplois des secteurs traditionnels de l'ESS (éducation, santé et action sociale) à ceux, plus inattendus, des activités financières, des services aux entreprises, etc. Cette diversité de métiers est liée notamment à la concentration des sièges sociaux des entreprises de l'ESS francilienne et aussi à la présence de nombreuses fondations ayant une envergure nationale, en particulier dans le domaine de la recherche (Institut Pasteur, Institut Curie...), de l'hébergement médico-social et social (Fondation Rothschild...) ou encore des arts. Les métiers supports tels que les secrétaires et employés administratifs occupent les premières places au sein de l'ESS dans la capitale. Le secteur des « Arts, divertissements et musées », dont une partie répond aux besoins des populations locales, est surtout implanté dans l'urbain dense, notamment à Paris avec un salarié francilien sur deux du secteur. Dans le spectacle vivant, les lieux de diffusion sont concentrés à Paris et en petite couronne où se situent de grandes institutions culturelles.

L'Économie Sociale et solidaire compte une majorité d'établissements comptant moins de 10 salariés. Les associations sont les principaux employeurs de l'économie sociale et solidaire, des structures plus fragiles qui emploient moins de salariés. En France, 54% des associations employeurs ont 1 ou 2 salariés.

La crise du Covid-19 risque de mettre en péril nombre de ces petites entreprises et associations. Pour soutenir ces établissements, le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale a lancé le Dispositif de secours ESS pour apporter une aide d'urgence aux très petites entreprises ESS menacées par les effets de la crise Covid-19. Le Dispositif de secours ESS propose une aide d'urgence pour maintenir la continuité immédiate des entreprises et associations de moins de 3 salariés.

Le plan d'urgence de la Ville de Paris pour l'ESS prévoit par ailleurs des premiers soutiens à partir d'un recensement des besoins des structures. Les loyers et redevances sont gelés pour ces établissements et l'annulation peut être discrétionnaire pour les loyers et générale pour les redevances lorsqu'il s'agit d'occupation du domaine public. Le fonds de solidarité pour les travailleurs non-salariés des TPE et les indépendants peut avoir des critères excluant de fait certains entrepreneurs sociaux (CA, perte de CA, bénéfice, etc.). Les dirigeants salariés (notamment dans l'insertion pas l'activité économie et les associations) sont également exclus par principe même, alors qu'ils n'ont pas forcément recours pour eux-mêmes au chômage partiel.

⁷ « L'économie sociale et solidaire tournée vers l'action sociale dans les communes peu denses en Ile-de-France », Insee Analyse Ile-de-France n°23, octobre 2015.

1.3. Les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la Ville de Paris

1.3.1. L'innovation et les startups

Les startups accélèrent l'innovation dans tous les secteurs d'activités. Leur valeur repose toute ou partie sur le numérique comme dans les technologies de la santé, les technologies vertes, les biotechnologies, la finance ou l'industrie.

L'innovation est un des ressorts de l'économie parisienne et Paris, au cœur de la région, est perçue à l'échelle internationale comme un écosystème accueillant pour les startups.

Le soutien à l'innovation de la Mairie de Paris a largement contribué au développement de cet écosystème et à son rayonnement à l'international. Il s'est d'abord traduit par le développement d'un immobilier pour accueillir et accompagner les entreprises innovantes. Avec la mise en œuvre du plan incubateurs/pépinières parisien, la surface dédiée aux entreprises est passée de 5 000 m² à Paris en 2001 à 103 000 m² en 2014.

En 2014, la Mairie de Paris a lancé un nouveau plan d'action à l'horizon 2020 autour d'engagements en faveur du développement économique et du soutien à l'emploi. Il prévoyait d'investir 100 M€ supplémentaires pour soutenir les entreprises innovantes et les pépinières d'entreprises avec l'ambition d'offrir à Paris une visibilité mondiale et d'attirer davantage les startups étrangères en développant des « clusters » autour des incubateurs. 100 000 m² supplémentaires de lieux d'innovation ont été livrés dans la période à Paris, principalement dans l'Arc de l'innovation. Paris&Co, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris, contribue à la promotion économique de la métropole à l'international et favorise le rayonnement de l'écosystème francilien de l'innovation à travers l'incubation de jeunes entreprises innovantes, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements dédiés à l'innovation (Hackaton, grand prix de l'innovation de la Ville de Paris) et la mise en relation de startups et de grands comptes. Paris&Co a ainsi accompagné plus de 1000 nouvelles entreprises. Elles ont permis la création de 15 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 800 millions. Avec un réseau de plateformes thématiques sur des questions urbaines, Paris&Co contribue à structurer un écosystème de startups sur de nouveaux sujets comme le tourisme urbain, les industries créatives, le sport, l'alimentation.

En quelques années, l'écosystème des structures d'accompagnement parisiennes s'est étoffé de nouvelles structures portées par des banques ou des acteurs privés, de nouvelles formes d'accompagnement sont apparues avec les accélérateurs et plus récemment les startups studios. En 2017, un nouveau modèle d'accompagnement a vu le jour avec l'ouverture de Station F dans le 13^e arrondissement un campus numérique regroupant dans un même lieu de 34 000 m², startups, financeurs, acteurs de l'innovation.

Paris et sa région disposent d'atouts importants pour être un terreau fertile pour l'innovation et les startups : un tissu économique diversifié qui confère une certaine résilience face aux crises ; un capital humain et financier dédié à la R&D avec une forte densité d'étudiants, de doctorants et de chercheurs, des établissements de recherche publique et privée ; un accès facile à de très nombreuses formations techniques et scientifiques à travers l'université, les grandes écoles et les filières professionnelles ; un écosystème d'accompagnement diversifié pour accélérer la croissance : financeurs, réseaux et pôles de compétitivité, des structures d'appui diversifiées ; un vaste marché B2C et B2B avec une forte densité d'entreprises, des sièges sociaux, des ETI, un tissu de TPE-PME, de grandes administrations qui doivent prendre le virage du numérique ; un forte densité de population, à l'origine d'innovations d'usages.

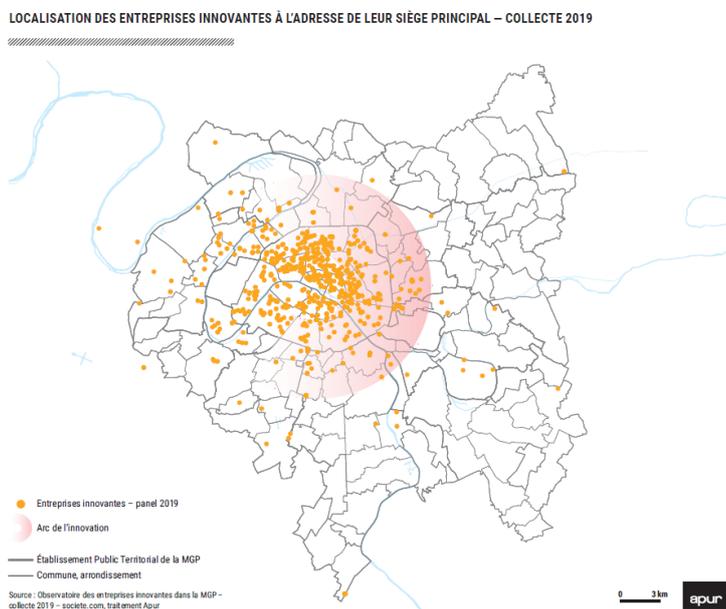
Si l'innovation et les startups représentent un enjeu majeur pour l'économie parisienne, pour la transformation numérique de son économie, la création d'emplois, pour trouver des solutions à impact positif sur la société, il est difficile d'en déterminer le nombre exact et de les décrire.

Les entreprises parisiennes identifiées dans l'observatoire des jeunes entreprises innovantes (collecte 2019)

L'observatoire des jeunes entreprises innovantes du Grand Paris a été initié pour suivre et décrire les trajectoires économiques, commerciales et immobilières de ces entreprises. Actuellement en phase de test, un premier bilan a été dressé en 2019⁸.

Les entreprises innovantes observées dans le bilan 2019 de l'observatoire sont celles qui ont été identifiées comme accompagnées ou hébergées en 2018 par une trentaine de structures (incubateurs, pépinières, accélérateurs) de la Métropole du Grand Paris partenaires de l'observatoire en 2019⁹. Il s'agit notamment des structures animées par Paris&Co et de la plupart des incubateurs labélisés Paris Innovation. La caractérisation innovante d'une entreprise au moment de son accompagnement a été laissée à l'appréciation de la structure d'appui, faute de définitions partagées. **Par construction, le panel d'entreprises innovantes obtenu est un échantillon des jeunes entreprises innovantes parisiennes.**

Sur le panel des entreprises innovantes identifiées dans le bilan 2019 de l'observatoire, 499 sont parisiennes. La plupart de ces entreprises innovantes déclarent leur siège principal dans le centre et l'ouest parisien. 14% d'entre elles sont implantées dans le 8^e arrondissement (69), 8% dans le 11^e arrondissement (40), 8% dans le 18^e arrondissement (38), 8% dans le 17^e arrondissement (38), 7% dans le 15^e arrondissement (36) et 7% dans le 16^e arrondissement (36).



⁸ <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-jeunes-entreprises-innovantes-grand-paris-bilan-2019-premiere-annee-test>

⁹ 104factory / Atrium / Creatis-FAR / hôtel d'entreprises H2 de l'EPT12 / Impulse Partners / Incubateur Paris-Dauphine / Incubateur Voir & Entendre / iPEPS-ICM / La Fabrique / La Ruche / Paris Biotech Santé / ParisTech entrepreneurs / Pépinière 27 / Sciences Po Entrepreneurs / Silver Innov / Willa / Économie Circulaire / French Event Booster / Immobilier de demain / Le Swave / Le Tremplin / Level 256 / LINCC et Labo / Rhizome / Rolling Lab / Smart Food Paris / Tech CareParis / Upper / Welcome City Lab

La moitié des entreprises du panel (249) appartiennent aux 5 secteurs d'activités les plus représentés : Programmation informatique (qui regroupe 24% des entreprises à lui seul), Portails internet, Edition de logiciels applicatifs, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, Conseil en systèmes et logiciels informatiques.

19% des entreprises du panel (93 entreprises) sont les seules représentantes ou l'une des deux seules de leur secteur d'activité détaillé. Cela représente 78 secteurs d'activités différents et illustre la diversité des activités des entreprises innovantes.

Répartition des jeunes entreprises innovantes parisiennes selon le secteur d'activité

	NB	%
Programmation informatique	118	24%
Portails internet	43	9%
Edition de logiciels applicatifs	37	7%
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	32	6%
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	19	4%
Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	17	3%
Ingénierie, études techniques	12	2%
Traitement de données, hébergement et activités connexes	11	2%
Recherche-développement en biotechnologie	10	2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	9	2%
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	8	2%
Vente à distance sur catalogue spécialisé	8	2%
Édition de logiciels système et de réseau	7	1%
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	6	1%
Vente à distance sur catalogue général	6	1%
Activités spécialisées de design	5	1%
Activités des agents et courtiers d'assurances	4	1%
Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	4	1%
Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	4	1%
Autres services de réservation et activités connexes	4	1%
Autres enseignements	4	1%
Organisation de foires, salons professionnels et congrès	4	1%
Arts du spectacle vivant	4	1%
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	3	1%
Conseil en relations publiques et communication	3	1%
Autres activités informatiques	3	1%
Autres commerces de détail spécialisés divers	3	1%
Autres activités récréatives et de loisirs	3	1%
Édition de revues et périodiques	3	1%
Activités des agences de publicité	3	1%
études de marché et sondages	3	1%
Production de films pour le cinéma	3	1%
Édition de jeux électroniques	3	1%
Autres	93	18%
Total	499	100%

Source : Observatoire des jeunes entreprises innovantes, collecte 2019 Apur

La répartition des emplois par secteurs est encore davantage concentrée que celle des entreprises. Sur la base des entreprises dont on connaît la taille en ETP (401 sur 499), 77% des emplois ETP des entreprises innovantes identifiées sont concentrés au sein des 60% des entreprises qui appartiennent aux secteurs suivants :

Répartition des jeunes entreprises innovantes parisiennes selon le secteur d'activité et le nombre d'ETP

	NB	%	ETP	%
Programmation informatique	93	40%	1002	43%
Edition de logiciels applicatifs	33	14%	274	12%
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	21	9%	201	9%
Portails internet	37	16%	179	8%
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	14	6%	145	6%
Traitement de données, hébergement et activités connexes	10	4%	112	5%
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	7	3%	107	5%
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	3	1%	71	3%
Autres activités informatiques	2	1%	67	3%
Édition de logiciels système et de réseau	5	2%	57	2%
Aide à domicile	1	0%	55	2%
Ingénierie, études techniques	9	4%	47	2%

Source : Observatoire des jeunes entreprises innovantes, collecte 2019 Apur

Les appels à projets en direction des acteurs de l'innovation

Paris Innovation Amorçage (PIA) 2020 : 69 lauréats (chiffre à consolider)

Paris Innovation Amorçage (PIA) s'adresse aux jeunes entreprises innovantes souhaitant solliciter un financement public à l'innovation dans le cadre de la convention Bpifrance et ville de Paris. L'aide concerne toutes les entreprises intégrant un incubateur labellisé par la ville de Paris (Paris&Co) et porteuses d'un projet à fort caractère innovant (innovation technologique, innovation de procédés, d'usage et de produits). Depuis son lancement, 69 lauréats ont été sélectionnés.

L'aide Paris Innovation Amorçage porte sur les dépenses directement liées à l'amorçage ou au développement du projet innovant.

- à l'amorçage : ce qui permet aux jeunes entreprises en phase de création et de lancement d'être accompagnées dans la maturation de leurs projets en validant le concept sur les plans technique, économique et juridique. Dans cette phase d'amorçage, l'aide peut servir à financer les prestations fournies par l'incubateur dont l'aide au montage de dossiers de financement ainsi que toute dépense du projet innovant,
- au développement : ce qui permet aux jeunes entreprises qui souhaitent poursuivre le développement de leur projet innovant tout en bénéficiant d'un accompagnement durant 2 à 3 ans. Dans cette phase de développement, l'aide peut servir à financer les prestations fournies par l'incubateur dont l'aide au montage de dossier PIA et Bpifrance ainsi que toute dépense de développement du projet innovant (prototypage notamment). Ces dépenses concernent notamment la conception et la définition du projet juridique ou financière et le brevetage.

Dans la phase d'amorçage, le montant de l'aide prend la forme d'une subvention jusqu'à 30 000 € dans la limite de 50% des dépenses éligibles. Dans la phase de développement, le montant de l'aide prend la forme d'une avance remboursable comprise entre 50 000 € et 100 000 € pour un taux d'aide respectant les critères européens (maximum 50%).

Faire : 48 lauréats

Lancée en 2017 par le Pavillon de l'Arsenal et la Ville de Paris, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en collaboration avec MINI, la plateforme FAIRE invite les équipes pluridisciplinaires, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, designers, à proposer des projets de recherches et d'expérimentations innovantes pour répondre aux grands défis urbains : climat, crise des matériaux, nouvelles technologies, solidarité, propreté, mobilité, etc.

Depuis son lancement, 48 lauréats ont été sélectionnés. En 2017, le premier appel à candidature est dédié aux innovations architecturales et a sélectionné 25 projets qui interrogent les processus innovants de conception de la ville et des architectures de demain. En 2018, le deuxième appel à candidature dédié au système de production d'objets urbains a sélectionné 12 projets qui interrogent les usages et stratégies pour l'espace public parisien. En 2019, la troisième session a sélectionné 11 projets lauréats, accélérateur de projets urbains innovants.

L'impact de la pandémie sur les jeunes entreprises innovantes

À la suite de premiers contacts avec plusieurs des structures qui les accompagnent, les situations de ces entreprises dans la période diffèrent au cas par cas, certaines sont en phase de développement, d'autres en situation de ralentissement, voire d'arrêt. Et la situation varie rapidement. Ces jeunes entreprises innovantes se situent à un stade de développement commercial précoce et disposent pour la plupart d'une trésorerie réduite. Les structures d'appui qui les accompagnent sont fermées mais continuent à accompagner et à conseiller les entreprises par exemple pour monter un dossier de chômage partiel ou pour bénéficier des aides générales ou spécifiques mises en place (Etat, Bpi, Région).

Le Gouvernement a annoncé un plan d'urgence de soutien dédié aux start-up de près de 4 milliards d'euros le 25 mars 2020. Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique a déclaré : « *Les start-up ont un poids croissant dans l'économie, en particulier dans les emplois. Elles développent également des produits et services innovants dont l'utilité est d'autant plus reconnue par les Français dans le contexte du confinement, notamment pour la téléconsultation, le télétravail ou la livraison. Du fait de la spécificité de leur modèle de développement, il convenait de prendre des mesures d'urgence dédiées afin de soutenir, aux côtés de leurs actionnaires, celles dont l'activité est fortement affectée par le COVID-19. Au total, ce sont près de 4 milliards d'euros dont vont pouvoir bénéficier les start-up pour leur trésorerie.* »

La durée du confinement demeure la principale inconnue majeure. Plusieurs structures d'appui ont différé les paiements dus (Paris&Co, La Fabrique à Cachan ou l'Atrium à Montreuil).

Plusieurs enquêtes et baromètres sont en cours de réalisation pour mieux comprendre les besoins des entrepreneurs face à la crise du Covid19, par exemple un vaste sondage lancé par Eldorado – Les Pépites Tech.

Après une période où l'effort financier de la Ville de Paris en faveur de l'innovation et des entreprises innovantes a principalement porté sur la création de locaux pour les accueillir et sur le développement d'une gamme de services visant à soutenir les startups dans le mûrissement de leur projet, la politique de soutien s'est muée en une forme de partenariat multiforme. A Paris, cela s'est traduit par le lancement en 2014 de l'appel à projet innovants « Réinventer Paris » décliné depuis sur d'autres thématiques et d'autres territoires, la démarche de l'Arc de l'innovation, un projet et une communauté d'acteurs sur un territoire, développée avec d'autres collectivités. Il prend également la forme d'un accompagnement à la transformation numérique de l'économie (Paris Code, Costo ou Fabriquer en ville) ou d'actions en faveur de l'économie circulaire et solidaire, en particulier avec l'ouverture de la maison des économies solidaires et innovantes mi 2017, Les Canaux.

Face à la crise liée au covid-19, un certain nombre de start up ont développé des solutions et offres spécifiques à destination de tous les publics, des soignants aux citoyens confinés chez eux. Paris&co a réalisé un inventaire des innovations de ses start-up incubées. Elles sont classées en plusieurs catégories allant du management et suivi des collaborateurs, au maintien du lien social, à l'éducation, au divertissement et au bien-être, ou encore à la santé publique, à la gestion des services et espaces publics ou à l'alimentation.

Lien : <http://www.parisandco.paris/A-la-une/Solutions-innovantes-des-startups-face-a-la-crise>

1.3.2. Les acteurs des économies solidaires et innovantes à Paris

Impulsé par la Ville de Paris, « Les Canaux » est un lieu spécifiquement dédié aux économies solidaires et innovantes, situé sur les bords du canal de l'Ourcq à Stalingrad (19e).

Les Canaux soutiennent les acteurs des économies solidaires et innovantes, en France et à l'international. L'association déploie des programmes d'apport d'affaires, de structuration de filières économiques à impact et de formations pour accompagner les acteurs économiques engagés dans le développement de leurs activités.

Ils ont recensé un millier de références qui alimentent une carte interactive¹⁰ des acteurs solidaires et innovants du Grand Paris. Les acteurs identifiés interviennent sur les thèmes suivants : commerces solidaires, services solidaires, réseaux et communautés, services collaboratifs, économies circulaires, finances solidaires ou encore agriculture urbaine. Cet outil doit faciliter le partage d'expérience et la mise en relation des acteurs mais aussi rendre plus visible cette communauté.

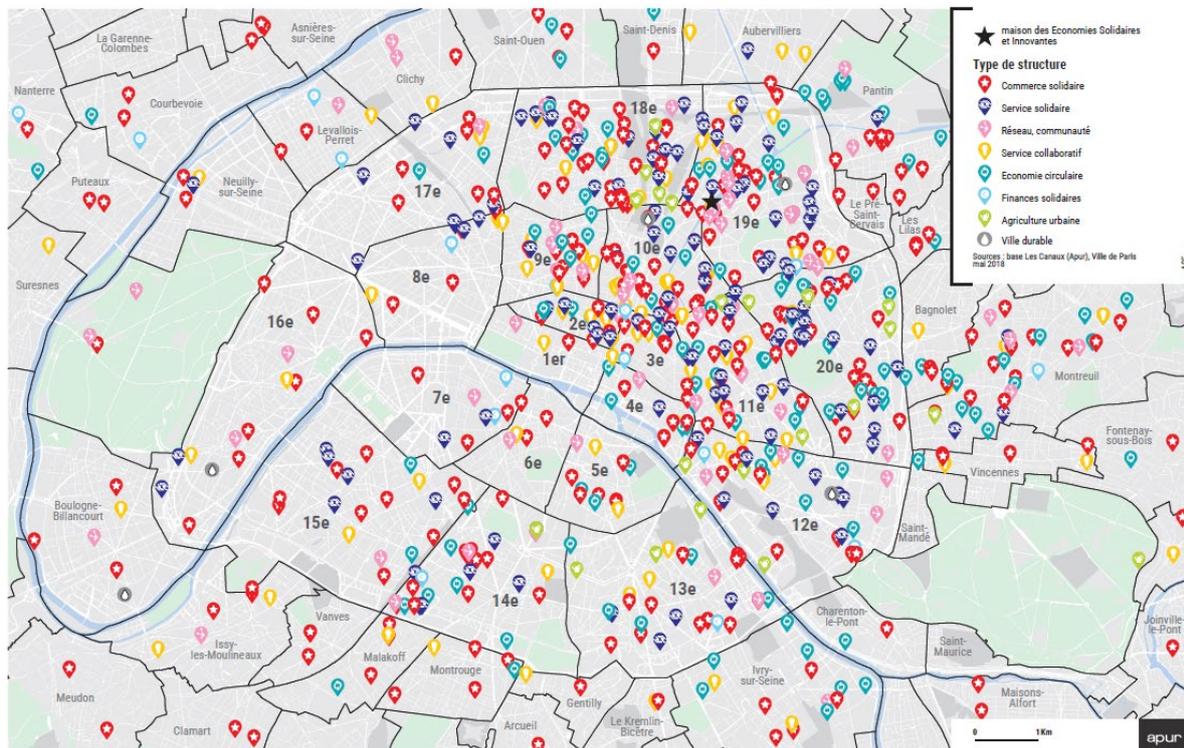
647 acteurs parisiens sont identifiés dans cet ensemble. Parmi les commerces solidaires qui représentent 32% des acteurs identifiés : principalement des points de distribution en circuit-court des AMAP ou de La Ruche qui dit Oui (19%) mais aussi des restaurants ou des traiteurs, des artisans. Parmi les services solidaires, qui représentent 21% des acteurs identifiés, des accorderies, des conciergeries de quartier ou des entreprises de différents secteurs qui pratiquent l'insertion (bâtiment, informatique, restauration, etc.).

Catégories	Nombre	Part (en%)
Commerce solidaire	209	32%
Service solidaire	135	21%
Réseau, communauté	67	10%
Service collaboratif	91	14%
Economie circulaire	104	16%
Finances solidaires	13	2%
Agriculture urbaine	23	4%
Ville durable	4	1%
Maison des économies solidaires et innovantes	1	0%
Total	647	100%

Les acteurs sont plus nombreux dans l'est parisien et notamment dans les arrondissements de l'Arc de l'innovation : dans le 11^e arrondissement (66 acteurs), dans le 18^e arrondissement (69 acteurs), dans le 19^e arrondissement (100 acteurs) et dans le 20^e arrondissement (70 acteurs).

¹⁰ Source : <https://www.apur.org/dataviz/ess/index2.html> Apur-Les Canaux – Ville de Paris, mai 2018

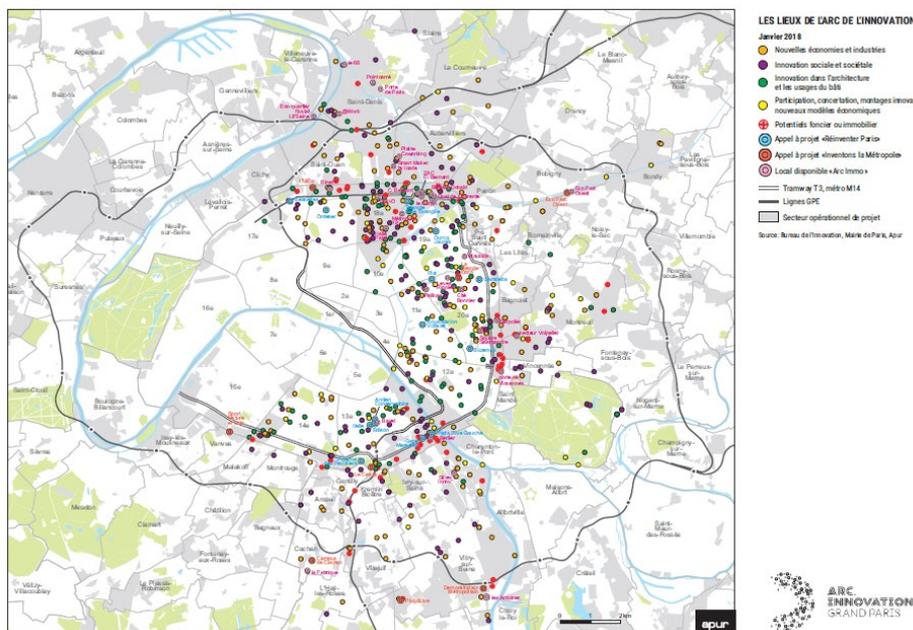
LES ACTEURS DES ÉCONOMIES SOLIDAIRES ET INNOVANTES



1.3.3. L'Arc de l'innovation, une communauté de lieux et d'acteurs innovants

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain mis en oeuvre par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'inscrit dans le territoire de la géographie prioritaire du grand est parisien.

Le projet se concrétise au travers de plusieurs actions déployées depuis 2015 en faveur du développement des acteurs de l'innovation et des territoires associés, **autour de trois leviers : la mise en réseau des acteurs, l'implantation de lieux innovants et le développement local**. Plusieurs actions ont été mises en oeuvre dans ce cadre notamment pour favoriser l'implantation d'acteurs innovants sur le territoire de l'Arc. C'est le cas de l'appel à utilisateurs « ARC IMMO » qui a ouvert à candidatures la location de locaux à prix attractifs en décembre 2016. En 2017, l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » a labélisé 10 sites « Arc de l'innovation » dont les projets lauréats ont été désignés. À partir de novembre 2018, un programme renforcé d'animation de l'Arc et de soutien aux projets locaux, mis en oeuvre par Paris&Co, vient compléter le dispositif.

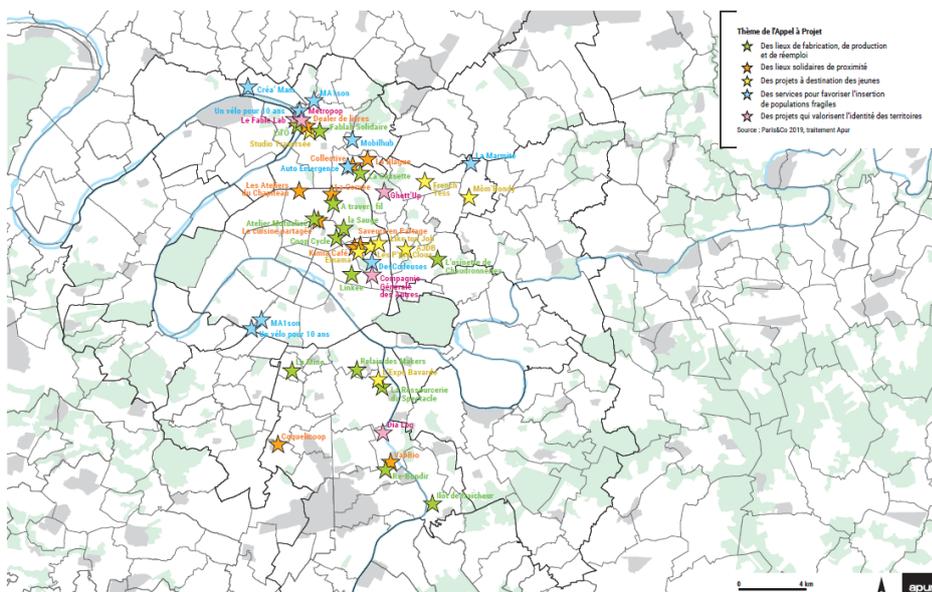


Dans le cadre du programme d'animation mis en oeuvre par Paris&Co, **cinq appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2019 pour apporter une aide financière à des projets innovants à fort ancrage local** sur le territoire de l'Arc de l'innovation. Pour candidater, les porteurs de projets ont dû respecter trois critères : proposer un sujet innovant, à la résonance locale réelle et situé sur le périmètre de l'Arc de l'innovation.

La sélection des dossiers de candidature est assurée par un comité composé de Paris&Co, les partenaires territoriaux de l'Arc de l'innovation (Ville de Paris, Est Ensemble, Plaine commune, Grand Orly Seine Bièvre), les partenaires privés du programme qui apportent un financement (Altarea Cogedim, BNP Paribas Real Estate, Icade, Kaufman & Broad, Nexity, Poste Immo) et l'Apur. Les candidatures sont sélectionnées selon leur caractère innovant, l'adéquation avec les objectifs de l'Arc de l'innovation, l'expertise du porteur de projet, la faisabilité financière, technique et organisationnelle, ainsi que la cohérence globale du projet en matière de développement durable, de résilience et d'apport à la qualité de vie des citoyens. Les lauréats sélectionnés accèdent à une campagne de financement participatif, avec l'aide d'Ulule, et à un financement complémentaire de l'Arc de l'innovation pour développer leur projet.

Au cours des cinq appels à projets de l'Arc de l'innovation lancés en 2019, 44 projets ont été sélectionnés, dont 16 lauréats à Paris. Ces projets proposent le développement de nouveaux services destinés aux habitants : projets de lieux de fabrication, de production et de réemploi, restaurants, cafés et commerces solidaires de proximité, projets à destination des jeunes des quartiers prioritaires, projets pour favoriser l'insertion de populations fragiles spécifiques, projets qui valorisent les habitants et la culture des territoires.

LES LAURÉATS AUX APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION



Les lauréats parisiens des cinq appels à projets de l'Arc de l'innovation lancés en 2019

Numéro de l'AAP	Nom du lauréat	Arrondissement	Thématique
1	Like ton job	75017	Des projets à destination des jeunes
1	Saveurs en Partage	75020	Des lieux de vie solidaires de proximité
1	Kimia Café	75020	Des lieux de vie solidaires de proximité
1	Les P'tits Clous	75020	Des projets à destination des jeunes
2	mA1son	75004	Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
2	La cuisine partagée	75018	Des lieux de vie solidaires de proximité
3	L'Atelier mutualisé	75018	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
3	Emama	75020	Des projets à destination des jeunes
4	CoopCycle	75010	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
4	La Corvée	75018	Des lieux de vie solidaires de proximité
4	La Saugé	75019	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
4	DesCodeuses	75020	Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
5	Linkee	75011	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
5	Les ateliers du chapiteau	75018	Des lieux de vie solidaires de proximité
5	A travers fil	75019	Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
5	Compagnie Générale des Autres	75020	Des projets qui valorisent les habitants et la culture des territoires

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur

Face à la crise, de nombreuses initiatives portées par les acteurs de la fabrication et de l'innovation sociale

Depuis le début de la crise, de nombreux acteurs de la fabrication, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ont fait preuve d'importantes capacités d'adaptation pour répondre aux besoins urgents. Les grands axes de ces réponses concernent les besoins suivants :

- Soutien des soignants : conception d'équipements, masques, respirateurs etc.
- Soutien éducation / parentalité : soutien scolaire, mise en relation professeurs-élèves
- Soutien aux plus démunis : collecte alimentaire, préparation repas...

Dès le début de la crise sanitaire, une pénurie de matériels de protection et médicaux est apparue. Des entreprises parisiennes et métropolitaines, des fablabs, des makers ont reconverti tout ou partie de leur appareil de production pour faire y face.

On peut citer en particulier **la plateforme Covid-Initiatives**, soutenue par le Réseau Français des Fablabs qui rassemble les **initiatives de 116 makers** en France. Au 29 avril 2020, on dénombre dans la Métropole du Grand Paris, 9 fabricants de visières, 2 de masques, 1 de valves et 1 d'assistants respiratoire. « **Pointcarré** », tiers-lieu de Saint-Denis, participe à cette plateforme en mettant à disposition son fablab. Avec le soutien de Plaine Commune, une dizaine d'imprimantes 3D des médiathèques à proximité ont été récupérées pour l'installation d'un atelier de production mutualisé et bénévole au sein de la coopérative.

L'entreprise Mademoiselle de Guise, créatrice de robe de mariée, a fédéré une cinquantaine d'ateliers de couture qui ont cousu 10 000 masques arrivés sous forme de kit. La **société O'bag**, labellisée « fabriqué à Paris » a organisé une production de masques barrière en tissu qui a dynamisé le quartier de Belleville et a permis aux commerçants qui étaient en activité de bénéficier d'équipements. **L'atelier Hall Couture** au Viaduc des Arts a commencé par produire des masques en kit pour la marque Eminence (Comité Stratégique de filière) et fournir aujourd'hui toutes les voûtes du Viaduc (50 voûtes, plus de 500 masques).

Après avoir conçu le prototype d'un respirateur en open-source, le **Relais des Makers** (fablab à Ivry-sur-Seine) s'est lancé dans la conception et l'industrialisation d'une « CPAP lowtech », pièce plastique facilitant la ventilation. Il fédère également un réseau de couturières volontaires pour produire des surblouses destinées au personnel soignant. **Fable-lab** (fablab autour de l'écriture - L'Île-Saint-Denis) a détourné l'usage de son imprimante 3D pour fabriquer des visières de protection distribuées aux hôpitaux de la région parisienne. Pochettes plastiques transparentes, élastiques de récupération et bobines de plastique, sont les matières premières de cette production locale improvisée.

D'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire ont mis en œuvre des actions en direction des personnes démunies. A titre d'exemples, « **le Refugee Food festival** », « **Ernest** », « **Yes We Camp Paris** » (aux Grands Voisins), la Communauté « **Ecotable** » et « **Les Maraudeurs by Wanted** », « **Les Marmites Volantes** », « **La Fabrique de la Solidarité** » ... se sont associés pour aider les plus précaires. Le fait de se réunir au sein d'un collectif leur a permis de récupérer plus de 12 tonnes de denrées alimentaires, de mobiliser plus de 300 bénévoles pour préparer et distribuer déjà 25.000 repas. L'objectif actuel est d'intensifier le rythme pour servir plus de 8.000 repas chaque semaine.

Autre exemple, depuis le début du confinement, l'entreprise sociale « **Linkee** » collecte les denrées alimentaires périssables des restaurateurs et commerces fermés. Cette collecte est assurée par des bénévoles qui peuvent s'engager en fonction de leurs disponibilités, sur leurs trajets quotidiens, ou par des professionnels, salariés ou en insertion, en vélo-cargo. Restaurateurs, commerçants, opérateurs d'événements, cantines d'entreprises ou encore traiteurs partenaires sont invités à indiquer leurs invendus. Par géolocalisation, Une application mobile précise quelles sont les associations à proximité

où délivrer ces aliments. La collecte peut ainsi faire du sur-mesure et répond aux besoins réels des associations caritatives.

La crise montre comment des approches open source, collaboratives, dont certaines sont à but non lucratif, ont été capables d'apporter des réponses adaptées dans l'urgence. Certains de ces acteurs sont, pour autant, confrontés à d'importantes difficultés de trésorerie et sans assurance pour l'avenir. Dans la période, des cagnottes de crowdfunding (financement citoyen) ont été mises en place pour 5 projets, sur 40 lauréats de l'Arc de l'innovation.

2. Les difficultés rencontrées par les acteurs de l'économie parisienne pendant la crise du COVID-19

Cette partie analyse l'impact de la crise sur le tissu économique parisien, en s'appuyant sur les données existantes à ce stade et sur les remontées des organisations professionnelles ou chambres consulaires. Elle dresse également un portrait des dispositifs généraux mis en place et de leurs impacts et présente des exemples d'initiatives complémentaires de certains territoires.

Elle émet également des propositions de soutiens à destination de secteurs qui semblent particulièrement touchés par la crise et dont la préservation paraît stratégique pour le territoire parisien.

2.1. Analyse des dispositifs d'aide aux acteurs économiques mis en œuvre par l'Etat et la Région et leurs bénéficiaires

2.1.1. Les dispositifs mis en place par l'Etat et les Régions jouent leur rôle d'amortisseur

L'ampleur de la crise sanitaire et la mise en place des mesures de confinement ont poussé l'Etat à rapidement prendre des mesures d'urgence pour soutenir l'économie et éviter la multiplication des faillites et des licenciements. En effet, avec une économie tournant au ralenti¹¹ et certains secteurs quasiment à l'arrêt¹² (-91% d'activité pour l'hôtellerie restauration ou -79% pour la construction au 23 avril selon l'Insee), les dispositifs mis en place par l'Etat et les Régions, cheffes de file du développement économique, ont avant tout pour objectif de jouer un rôle d'amortisseur pendant le pic de la crise en permettant aux entreprises de continuer à fonctionner et à se financer.

C'est en particulier le sens du dispositif d'activité partielle, qui touche début mai 11.3 millions de salariés en France (soit plus d'un salarié du secteur privé sur deux) et 890 000 entreprises, et qui devrait coûter à l'État au moins 26 milliards d'euros.

Selon les derniers chiffres de la DARES¹³ quatre secteurs concentrent en France 64% des demandes d'activité partielle : il s'agit des catégories NAF du « commerce et réparation automobile » (23%), des « activités de services spécialisés, scientifiques et techniques » (14%), de « la construction » (13,5%) et enfin de « l'hébergement et restauration » (13,5%).

¹¹ Selon les estimations de l'Insee et de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'économie française tournait au début du confinement à environ deux tiers de ce qu'elle aurait atteint sans épidémie, avec une consommation également en recul d'un tiers.

¹² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4481458?sommaire=4473296>

¹³ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/article/situation-sur-le-marche-du-travail-au-28-avril-2020>

Secteur niveau A17	Nombre de demandes	Nombre de salariés concernés	Volume d'heures demandées
Hébergement et restauration	13,3%	9,7%	11,0%
Construction	13,6%	11,6%	13,3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	14,0%	20,6%	17,3%
Commerce	22,9%	16,6%	18,1%

Source: DARES au 28 avril 2020

Ce dispositif d'activité partielle est complété par les aides directes du Fonds de solidarité qui s'adresse aux dirigeants des entreprises de moins de 10 salariés, avec un CA < 1M€ et un bénéfice annuel < 60k€. Il a pour objectif de cibler plus particulièrement les petites entreprises, les travailleurs indépendants ou les micro-entrepreneurs (commerçants, artisans, professions libérales) quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...).

Ce fonds de solidarité comporte deux volets :

- un volet général pour les entreprises qui ne sont pas autorisées à ouvrir ou dont le CA de mars 2020 est inférieur de 50% au CA de mars 2019, avec une aide pouvant aller jusqu'à 1500€. Ce fonds a été reconduit pour le mois d'avril et le sera également en mai.
- un deuxième volet, géré par les régions, qui s'adresse aux entreprises employant au moins un salarié et connaissant d'importantes difficultés de trésorerie (l'entreprise doit notamment démontrer qu'un prêt bancaire lui a été refusé et avoir un solde négatif entre, d'une part son actif disponible, et d'autre part les dettes éligibles dans les 30 jours et le montant de ses charges fixes). Ce deuxième volet permet de recevoir une aide jusqu'à 5000€ selon le niveau de CA de l'entreprise (10.000€ pour les entreprises de l'hôtellerie restauration). Cette aide ne peut être perçue qu'une seule fois.

De nombreuses autres aides¹⁴ complémentaires ont également été mises en place¹⁵ comme : les prêts garantis par l'Etat (cf. encadré), le report des échéances sociales et fiscales, la possibilité de remise d'impôts directs, les report des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté, le réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, des mesures spécifiques pour les start-up (financement des bridges entre deux levées de fonds, prêts de trésorerie avec critères adaptés), le remboursement accéléré par l'Etat des crédits d'impôts sur les sociétés (CIR et crédits de TVA), le versement accéléré des aides à l'innovation PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), la médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires ou pour la gestion des conflits (contrats, retards de paiements...), l'annulation des pénalités de retard pour les marchés publics, un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices, ou encore l'intervention d'un Fonds de Renforcement des PME en capital développement (principalement sous la forme d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions sur des opérations de financement de besoin en fonds de roulement et de renforcement ou de restructuration de haut de bilan).

¹⁴ <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures#>

¹⁵ Tableau complet en annexe

Le Prêt Garanti par l'Etat

Le Prêt Garanti par l'Etat est un prêt bancaire de trésorerie d'un an concernant les entreprises et les professionnels de toute taille, quelles que soient leurs formes juridiques et leurs activités. Le montant maximum cumulé d'emprunt pouvant bénéficier de cette garantie de l'Etat est de 25 % du chiffre d'affaires annuel. Pour les créateurs d'entreprise, les start-up et entreprises innovantes, avec souvent peu de chiffre d'affaires, ce montant peut cependant être porté à deux ans de masse salariale.

Selon les dernières données du ministère des finances¹⁶ pour l'Ile-de-France, les TPE (- de 10 salariés et CA ou bilan < 2 M€) représentent 90 % des bénéficiaires du PGE et 52 % des montants accordés. Les bénéficiaires sont issus majoritairement (64 %) des secteurs durement frappés par le confinement : commerce (21%), hébergement-restauration (15%), construction-immobilier (13%) et activités spécialisées scientifiques et techniques (15%).

La Fédération Bancaire Française estime le taux de refus à 2.4% (sur dossiers éligibles). Les dernières données de la Banque de France sur la médiation du crédit¹⁷ témoignent de ces refus : celle-ci souligne en effet une accélération des demandes (provenant principalement de petites entreprises de moins de 10 salariés à la situation souvent dégradée et appartenant aux secteurs les plus touchés : services, petit commerce de détail ou commerce de gros, restauration, hébergement, bâtiment). En Ile de France 418 dossiers ont été éligible à la médiation du 6 au 24 avril 2020 contre 222 pour toute l'année 2019.

Certains refus du PGE¹⁸ peuvent ainsi sans doute s'expliquer par des situations d'entreprises déjà fragiles avant la crise, fortement endettées ou en procédure préventive amiable¹⁹ ; la fédération nationale des experts comptables et des commissaires aux comptes (ECF) alerte toutefois sur un certain nombre de refus qu'elle juge à son sens injustifiés. Elle souligne également des délais d'obtention trop longs²⁰ et la grande complexité des dossiers de demandes tant au niveau des différentes banques qu'au sein des caisses régionales (cf. Partie 2.1.2 sur les difficultés).

Pour les entreprises qui n'obtiendraient pas de prêts garantis par l'Etat, le gouvernement a récemment annoncé un système d'avances remboursables pour un montant total de 500 millions d'euros. Ces sommes permettraient, par exemple, d'acheter des matières premières, indispensables au redémarrage de l'activité. Les entreprises rembourseront l'Etat quand elles généreront du chiffre d'affaires. Autre dispositif mis en place : des prêts participatifs accordés par l'Etat et remboursables après tous les autres (assimilés à des fonds propres). Une enveloppe d'un milliard d'euros a été budgétée à cette fin pour soutenir notamment les TPE et ETI. Les modalités d'obtention de ces dispositifs n'ont pas encore été détaillées.

Enfin le PGE doit nécessairement comprendre un différé d'amortissement d'un an et une clause qui donne la faculté à l'emprunteur de décider unilatéralement la durée d'amortissement du prêt à l'issue de la première année, dans la limite de cinq années supplémentaires. Le dispositif prévoit en effet que le remboursement n'intervient qu'après les douze mois. À cette date, si l'emprunteur rembourse la totalité de la somme empruntée, le prêt ne lui coûte que 0,25 % du montant. Les entreprises qui ne pourront pas rembourser le capital à cette date auront cependant la possibilité de le rembourser sur une durée allant d'un à cinq ans (l'amortissement se fera alors sur la base de taux d'intérêt encore inconnus), ce qui sera probablement le cas de beaucoup d'entreprises, notamment celles impactées durablement par la baisse d'activité (celles du secteur touristique par exemple). Sans mesure spécifique, l'effet ciseau « hausse des charges / baisse des recettes » risque alors d'être dévastateur.

¹⁶https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf

¹⁷<https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/saisines-de-la-mediation-du-credit-flux-hebdomadaires-du-6-au-24-avril-2020>

¹⁸<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

¹⁹Seules les entreprises en procédure collective au 31/12/2019 sont inéligibles au PGE.

²⁰ Le dernier baromètre de la CPME effectué 21 au 24 avril 2020 auprès de 343 adhérents d'Ile de France indique qu'un tiers des répondants sont encore en attente d'une réponse de la part de leur banque sur leur demande de Prêt Garanti par l'Etat.

Au fil des semaines l'Etat a par ailleurs progressivement élargi ou assoupli les critères d'obtention de ces aides à partir des remontées des professionnels, afin d'accompagner autant que possible les acteurs ou les situations mal ou non pris en compte : le Fonds de Solidarité a ainsi été élargi aux entreprises nouvellement créées, aux auteurs-artistes sans Siret, aux retraités gérants, aux entreprises en redressement judiciaire, aux groupements d'agriculteurs... Le seuil de perte de chiffre d'affaires constatée pour être éligible a été abaissé à 50% au lieu de 70% initialement annoncé.

Le dispositif de chômage partiel a de son côté été lui aussi élargi à des catégories de salariés qui en étaient jusqu'alors exclues : VRP, cadres au forfait, employés et travailleurs à domicile, pigistes, intermittents, saisonniers, personnels navigants etc.

D'autres mesures ont également été prises pour certaines catégories d'entreprises :

- Tous les **commerçants et artisans** relevant du régime complémentaire des indépendants ont ainsi bénéficié d'une indemnité de perte de gains, pouvant aller jusqu'à 1 250 euros, versée sans avoir à faire de démarche via les Urssaaf. Elle est par ailleurs cumulable avec les dispositifs existants.
- Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) propose également des aides aux **travailleurs indépendants** dont l'activité est impactée par la crise du coronavirus : tous les travailleurs indépendants affiliés, quel que soit leur statut, sous réserve qu'ils ne puissent pas bénéficier de l'aide financière de 1 500 euros, peuvent bénéficier de cette aide financière exceptionnelle ou d'une prise en charge de cotisations.

Pour les **cafés, hôtels, restaurants, entreprises du tourisme, du loisir, de l'évènementiel, du sport et de la culture**, le Gouvernement a annoncé la prolongation et le renforcement des mesures de soutien avec :

- La possibilité de continuer à recourir à l'activité partielle après la reprise de l'activité
- Une exonération de cotisations sociales qui s'appliquera aux TPE et aux PME pendant la période de fermeture, de mars à juin. Elle s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté ou non leurs cotisations
- Le fonds de solidarité restera ouvert au-delà du mois de mai. Les conditions d'accès seront élargies aux entreprises ayant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le plafond des subventions pouvant être versées dans le cadre du second volet du fonds sera porté à 10 000 euros.
- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises ne bénéficiant pas de l'exonération automatique pourront obtenir des étalements longs des charges sociales et fiscales reportées et, au cas par cas, solliciter des annulations de dette en fonction de leur situation financière.
- Sur le plan fiscal, le Gouvernement échangera avec les collectivités territoriales sur les modalités de report de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'exonération de la part forfaitaire de la taxe de séjour au titre de l'année 2020.
- Les loyers et les redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) pour les TPE et PME seront annulés pour la période de fermeture administrative.
- Le gouvernement travaille également sur la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises relevant de ce secteur.

Ces mesures ont comme premier objectif d'aider le plus largement possible les entreprises à traverser la crise en réduisant leurs charges et en facilitant les apports de trésorerie. Leur efficacité est indéniable et elles ont été saluées par les acteurs économiques.

En effet les derniers chiffres du chômage publiés marquent certes une nette hausse des demandeurs d'emploi (Paris compte en mars 137.070 demandeurs d'emplois en cat. A, contre 126.100 en février, soit 8.7% d'augmentation), mais au vu de l'ampleur de la baisse d'activité cette hausse reste, à ce stade, relativement contenue. Par ailleurs à l'échelle nationale entre début mars et fin avril, le nombre hebdomadaire de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) a diminué, et le nombre de suppressions de postes envisagées dans ce cadre a été divisé par trois par rapport à la même période en 2019.

Dispositif de suivi des restructurations

	Semaine du 02/03	Semaine du 23/03	Semaine du 30/03	Semaine du 20/04	Cumul du 1 ^{er} mars au 26 avril 2020	Cumul du 1 ^{er} mars au 26 avril 2019
Plans de sauvegarde de l'emploi	11	5	5	s.	42	81
Petits licenciements collectifs	125	56	56	64	633	n.d.
Plans de sauvegarde de l'emploi	677	184	245	114	2 125	6 384

Source : DGEFP-DARES au 28/04/2020²¹

2.1.2. Des difficultés et des situations encore mal prises en comptes

En dépit de l'ampleur de ces dispositifs et de leurs élargissements certaines difficultés ont rapidement été identifiées, en particulier sur le dispositif du PGE. En effet, ces dernières semaines de nombreuses banques ont interprété de manière parfois très extensive les conditions d'inéligibilité des entreprises au PGE, arguant d'une mauvaise notation (notation Fiben ou notation équivalente) ou s'abritant derrière la définition européenne d'entreprise en difficulté : selon ces critères une entreprise est notamment considérée en difficulté si ses fonds propres sont inférieurs à 50 % de son capital social ou quand ses pertes cumulées dépassent la moitié de ses fonds propres. Ce qui peut arriver facilement à un commerçant, un artisan, une petite entreprise de la culture, de l'ESS ou à des entreprises dont les revenus n'arrivent que longtemps après le début de l'activité (start-up dans le secteur de la santé par exemple) ou qui, en attente de prochaines levées des fonds, arrivent au bout de leurs fonds propres. Selon ces critères 10 à 15% des start-up seraient par exemple exclus de fait du PGE.

De nombreux témoignages d'entreprises considérées comme inéligibles au PGE sont ainsi remontés, incitant l'Etat à clarifier sa position. Ce qu'il a fait fin avril en annonçant que sa garantie n'était pas remise en cause en cas d'octroi d'un PGE à une entreprise concernée par les critères européens d'entreprise en difficulté, à l'exception cependant du critère d'existence d'une procédure collective au 31/12/2019. Il a également appelé les banques à examiner de façon attentive les demandes émanant d'entreprises créées récemment (start-up) dont la notation (Fiben ou équivalente) ne serait pas encore représentative du potentiel à moyen terme. Cette clarification devrait sans doute permettre à de nombreuses entreprises de pouvoir rouvrir une demande de PGE auprès de leur banque.

²¹ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_tdb_marche-travail_crise-sanitaire_2804.pdf

Même éligibles les entreprises plus fragiles n’obtiennent cependant pas automatiquement un PGE, puisqu’il appartient aux banques d’apprécier les capacités de remboursement des entreprises au vu des sommes demandées. Certaines banques refusent, demandent des compléments d’information parfois complexes à produire ou accordent des sommes moindres que demandées. Les dernières données concernant le déploiement du PGE montre ainsi que si des entreprises fragiles réussissent à l’obtenir les montants obtenus restent proportionnellement bien moindres.

Suivi par la Banque de France des entités bénéficiant du PGE au 24 avril 2020 – Ventilation par cote de crédit (encours en milliards d’euros)

Cote de crédit	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés	
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total
Cotes 3++ à 4	27 990	10,09%	18,275	42,86%
5+	14 726	5,31%	6,979	16,37%
5	8 419	3,04%	1,908	4,47%
6	4 353	1,57%	0,549	1,29%
Cotes 7 à 9, P	3 271	1,18%	0,245	0,57%
Autres cotations	218 604	78,82%	14,687	34,44%
Totaux	277 363	100,00%	42,643	100,00%

Tableau réalisé sans 3 909 siren invalides ou non reconnus, sans les non-résidents pour un encours de 0,559 milliards d’€

Des effets de seuil peuvent également être déplorés sur le dispositif du Fonds de Solidarité : qu’en est-il des entreprises ayant perdu non pas 50% (seuil d’éligibilité au fonds de solidarité) mais 48% de leur chiffre d’affaire ?

Enfin face à la multiplicité des dispositifs, de leurs élargissements ou des modifications des critères, toutes les entreprises et associations ne sont pas toujours au courant des aides auxquelles elles peuvent prétendre et ne sont pas forcément outillées pour composer des dossiers parfois complexes. Le dernier sondage de la CPME auprès de 343 de ses adhérents en date de la seconde quinzaine d’avril montre que 38% des entreprises interrogées ne jugeaient pas encore suffisamment claires les informations sur les dispositifs. Un sentiment partagé également par la fédération nationale des experts comptables et des commissaires aux comptes (ECF).

Il semble ainsi qu’à ce jour que les dispositifs mis en place par l’Etat et la Région, élargis et enrichis au fil des semaines, sont des amortisseurs nécessaires mais pas toujours suffisants pour les entreprises parmi les plus impactées (en particulier pour les secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture) ou pour celles ayant le plus difficilement accès aux banques du fait de fonds propres faibles (ESS, acteurs culturels et métiers d’art, entreprises de moins d’un an...). C’est pourquoi certaines métropoles ou régions ont d’ores et déjà annoncé des plans d’aides spécifiques.

2.1.3. Des mesures spécifiques des Métropoles et des Régions

➤ L'exemple de la Métropole de Lyon²²

Les élus de la Métropole de Lyon ont voté fin avril un plan d'urgence de 100 millions d'euros pour aider les entreprises, les associations et les plus démunis pendant cette crise. Parmi les principales mesures on relève ainsi :

- 1000 euros par mois pour les petites entreprises éligibles au fonds de solidarité de l'Etat. Ces entreprises doivent être installées dans la Métropole de Lyon. Si elles peuvent toucher l'aide de l'Etat de 1500 euros, elles auront automatiquement une aide supplémentaire de 1000 euros de la Métropole pour les mois de mars et avril. Les paiements seront faits en mai.
- Pas de loyer pendant un trimestre pour les associations et entreprises hébergées dans les locaux de la Métropole.
- La Métropole reporte le recouvrement des versements de la taxe de séjour restant due pour les hôteliers et hébergeurs du tourisme pour l'année 2019, ainsi que pour les trois premiers trimestres de l'année 2020.
- Une subvention de 650k€ attribuée à l'Office de tourisme pour compenser l'exonération des cotisations 2020 de ses adhérents.
- Le maintien des droits pour les bénéficiaires du RSA et la suspension des procédures de réduction ou de suspension de l'allocation.
- La possibilité de cumuler RSA et salaire pour les emplois liés à la crise via la plateforme lancée par la Métropole.
- Des subventions à hauteur de 200k€ pour les associations impliquées dans cette crise sanitaire : aide alimentaire, aide aux services de secours aux personnes infectées, aide aux personnes isolées, lutte contre les violences conjugales/domestiques...
- Des subventions également pour 5 grandes associations humanitaires : la Croix-Rouge (50.000 €), le Secours catholique (50.000 €), le Secours populaire (40.000 €), l'Entraide majolane (40.000 €), et le Groupement des épiceries sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes (22.200 €).
- Le maintien des subventions de fonctionnement accordées chaque année au tissu associatif, économique et social, tous domaines confondus.
- 500 000 euros pour le fonds d'urgence aux étudiants précaires.

La Métropole prépare également un plan de relance économique avec les acteurs économiques du territoire avec des aides spécifiques pour les filières les plus durement touchées par la crise.

➤ Les dispositifs régionaux mis en place par la Région Ile-de-France

Le prêt rebond à taux zéro :

Lancé début mai en partenariat avec Bpifrance ce dispositif a pour objectif de soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie conjoncturelles liées à la crise sanitaire actuelle en leur facilitant l'accès au crédit bancaire. Il pourrait concerner entre 2.500 et 3.000 entreprises pour un financement à hauteur de 300M€. Il s'agit plus précisément d'un prêt à taux zéro pour des montants allant de 10k€ à 300k€, sans frais de dossier, pour les entreprises de 1 à 250 salariés. Il se remboursera sur 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans et sans garantie personnelle du dirigeant.

²² <https://met.grandlyon.com/coronavirus-le-plan-durgence-vote-par-la-metropole/>

Une attention particulière est portée sur les délais d'attribution puisque pour les prêts de moins de 50k les fonds seront débloqués entre 3 et 5 jours et en 7 jours maximum pour les prêts entre 50k et 300k.

Un fonds d'urgence pour le spectacle vivant

Doté de 10millions d'euros, ce fonds²³ a pour objectif d'aider les professionnels du spectacle vivant d'Ile-de-France à faire face à l'interruption de toute activité et de préserver le niveau d'emploi artistique et technique du secteur.

Ce fonds se décline en deux volets :

- un volet d'assouplissement permettant d'accélérer le versement des subventions (70%), pour faciliter la gestion de la trésorerie des structures subventionnées ;
- un dispositif spécifique d'aide régionale « Aide exceptionnelle d'urgence Covid-19 en faveur du spectacle vivant ».

L'aide PM'up Covid-19 et le fonds Résilience

La Région a aussi mis en place « PM'up Covid-19 », une déclinaison de sa gamme d'aides « UP » pour les entreprises. Cette nouvelle aide exceptionnelle est destinée à soutenir les projets d'entreprises franciliennes qui s'engagent dans la lutte contre le Covid-19. Que ce soit en fabriquant du gel hydro-alcoolique, des masques, des blouses, des respirateurs, etc., ou en proposant de nouveaux services.

La Région Ile-de-France réfléchit par ailleurs à un fonds « Résilience » spécifique pour les plus petites entreprises, y compris pour celles considérées classiquement comme en difficulté (notation, volume de fonds propres...), quel que soit leur statut juridique ou leur secteur, notamment celles sans salarié, ayant des difficultés de trésorerie et n'obtenant pas ou plus de prêts bancaires. Une attention particulière serait portée cependant aux acteurs de l'ESS. Ce fonds pourrait concerner jusqu'à 10 000 entreprises pour 100M€.

Les premières mesures prises par la Ville de Paris dès le début de la crise

Gel des loyers perçus par la Ville et par ses bailleurs (RIVP, Paris Habitat OPH, Elogie-SIEMP, SEMAEST) auprès des acteurs économiques et associatifs qui font l'objet d'une fermeture.

Gel des droits de terrasse, étalages et devantures pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture.

Gel des redevances perçues par la Ville au titre de l'occupation de son espace public pour les activités économiques et associatives qui font l'objet d'une fermeture.

Mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : **stationnement gratuit** sur l'ensemble du territoire parisien.

²³<https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-cree-un-fonds-durgence-de-10-millions-deuros-pour-le-spectacle-vivant>

2.1.4. L'opportunité ou non de fonds d'urgence complémentaire

On peut enfin s'interroger sur l'opportunité pour Paris de mettre en place des dispositifs d'aides généraux sur le modèle de fonds d'urgence complémentaires, comme l'ont fait certaines Métropoles comme Lyon²⁴ ou Bordeaux²⁵ ; ces fonds proposent généralement des aides forfaitaires (autour de 1000 ou 1500 euros en général) souvent cumulables avec celles des fonds de solidarité régionaux (éligibilité conditionnée à l'obtention du volet 1 des fonds régionaux ou critères voisins).

La densité du tissu économique parisien implique en effet rapidement des chiffres importants : au vu des premières données disponibles²⁶ une simple aide forfaitaire de 1500 euros complémentaire au volet 1 régional avoisinerait les 150M€. Sans doute utile pour les plus petites structures aux faibles charges, on peut cependant s'interroger sur l'efficacité réelle d'une aide de ce montant pour les entreprises qui auraient d'importantes charges de personnel ou qui sont confrontés à des loyers commerciaux élevés.

²⁴<https://met.grandlyon.com/coronavirus-la-metropole-debloque-100-millions-deuros/>

²⁵<https://www.bordeaux-metropole.fr/Actualites/Fonds-d-urgence-pour-les-petites-entreprises-et-les-associations>

²⁶On dénombre 100.000 bénéficiaires du volet 1 à Paris au 5 mai : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

2.2. Quel impact de la crise sur le territoire parisien

2.2.1. Une baisse globale de l'activité, des secteurs particulièrement touchés et un recours massif aux dispositifs Etat/Région

Une première estimation globale des pertes d'activité pour Paris grâce à l'Insee

Plusieurs institutions telles que l'Insee, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), XERFI ou encore la Banque de France ont publié dernièrement des estimations de l'impact de la crise du Covid-19 et du confinement sur l'activité économique française. Ces différents travaux s'appuient à la fois sur des données quantitatives (données administratives et d'enquêtes) et des données plus qualitatives telles que des remontées d'entreprises et de fédérations professionnelles. Selon ces estimations, la perte d'activité (mesurée par le PIB²⁷ qui est la somme des valeurs ajoutées par les entreprises) est comprise entre -32% et -36% en France. Les résultats issus de ces différentes méthodes convergent et traduisent le plus fort choc économique jamais connu (hors périodes de guerre).

La baisse de l'activité concerne tous les secteurs mais pas dans les mêmes proportions. Le secteur agricole et les services non marchands figurent parmi les moins touchés pour l'instant alors les secteurs hébergement et restauration, la construction ou encore la fabrication de matériels de transport sont parmi les plus impactés.

Les territoires ayant des spécialisations sectorielles différentes, ils sont touchés de manière différenciée. La perte d'activité économique d'un territoire sera d'autant plus forte que celui-ci dispose d'un tissu économique spécialisé dans des secteurs subissant de fortes baisses d'activité (et réciproquement).

Les données économiques localisées, récentes et disponibles sont actuellement peu nombreuses, mais en appliquant les estimations sectorielles nationales²⁸ aux poids des secteurs dans chacun des territoires on peut dresser une première ébauche de l'impact de la crise à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

²⁷ Le produit intérieur brut est la richesse créée par un État. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les entreprises. La valeur ajoutée représente la richesse nouvelle produite par l'entreprise lors du processus de production. Elle permet de calculer la richesse brute créée par une entreprise, avant rémunération de ses salariés, de ses apporteurs de capitaux et des administrations.

²⁸ Dans cet exercice, les estimations s'appuient sur celles de l'Insee du 23 avril 2020, en les appliquant aux territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.

Estimations des pertes d'activité liées au confinement en France (%)

Secteur	Insee 23 avril
Agriculture, sylviculture et pêche	-13%
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	-5%
Cokéfaction et raffinage	-80%
Fab. éq. élec., électr., inf. & machines	-61%
Fabrication de matériels de transport	-72%
Fabrication autres produits industriels	-45%
Extr., éner., eau, gestn déch. & dépol.	-20%
Construction	-79%
Commerce ; répar. automobile & motorcycle	-55%
Transports et entreposage	-63%
Hébergement et restauration	-91%
Information et communication	-34%
Activités financières et d'assurance	0%
Activités immobilières	-2%
Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn	-45%
Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	-14%
Autres activités de services	-76%
Ensemble	-35%

Source : prévisions Insee du 23 avril 2020

Les pertes d'activités dans la MGP sont estimées à -37%, soit un taux légèrement supérieur à celui observé en France. Les écarts observés s'expliquent par des effets de spécialisations sectorielles. Dans la MGP, les activités scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises ainsi que le secteur de l'information et de la communication sont particulièrement importants et ce sont eux qui contribuent le plus à la perte d'activité avec le commerce.

Perte d'activité estimée par territoire dans la Métropole du Grand Paris :

Territoire	Perte d'activité estimée (en points de valeur ajoutée locale)
T1	-37,5%
T2	-35,7%
T3	-41,5%
T4	-36,9%
T5	-38,6%
T6	-38,3%
T7	-39,2%
T8	-34,7%
T9	-33,8%
T10	-32,6%
T11	-32,9%
T12	-38,3%
MGP	-37,2%
France	-34,5%

Source : Insee, note de conjoncture au 23/04/2020 et Insee, recensement 2016

À l'échelle de la MGP, les territoires les plus impactés sont GPSO et Paris Terres d'Envol. Les secteurs contribuant à la situation constatée à GPSO sont les activités scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises (contribution de 27 points à la perte d'activité), le secteur information et communication (31 points) et le commerce (11 points). Par ailleurs, le faible poids des secteurs les moins touchés jouent également. A Paris Terres d'Envol, ce sont particulièrement les secteurs des transports et de l'entreposage (25 points), du commerce (17 points) et de la construction (14 points) qui expliquent le plus la baisse d'activité.

Inversement, les territoires les moins touchés sont le T9, T10 et le T11 car ils sont plus spécialisés dans les services non marchands tels que l'administration, l'enseignement et l'action sociale.

La ville de Paris (T1) est un peu plus touchée que la France et les secteurs contribuant le plus à cette perte d'activité sont comme dans de nombreux territoires de la MGP, les activités scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises, le secteur de l'information et de la communication mais aussi l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce.

Ces estimations ne prennent en compte que les spécialisations des territoires à un niveau relativement agrégé, les pertes effectives pourront être plus élevées ou plus faibles en fonction d'effets locaux qui ne sont pas pris en compte dans cet exercice tels que des politiques spécifiques mises en œuvre par les institutions locales ou d'effets plus fins de spécialisation. Il s'agit également d'estimations de court terme, les évolutions à moyen ou long terme pourront être différentes, en fonction de l'impact du déconfinement qui aura lieu à partir du 11 mai, de l'évolution des comportements des consommateurs et des entreprises, ainsi que des éventuels plans de relance du pays ou de l'Europe.

Contribution de chaque secteur à la perte d'activité par territoire (en points)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	MGP
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cokéfaction et raffinage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fab. éq. élec., élect., inf. & machines	0	1	0	1	4	1	1	1	1	1	1	2	1
Fabrication de matériels de transport	0	3	1	1	3	2	1	0	0	0	1	1	1
Fabrication autres produits industriels	2	4	3	3	6	3	5	5	3	5	6	3	3
Extr., éner., eau, gestn déch. & dépol.	1	1	0	3	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Construction	6	8	6	6	12	14	14	15	18	14	16	12	9
Commerce ; répar. automobile & motocycle	11	12	10	11	15	16	17	13	19	14	18	19	13
Transports et entreposage	8	7	4	5	11	13	25	11	12	9	11	19	9
Hébergement et restauration	12	6	6	6	6	7	7	8	7	7	7	7	9
Information et communication	13	15	31	18	10	12	2	9	6	8	3	6	13
Activités financières et d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activités immobilières	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn	28	25	27	36	21	18	15	19	15	22	16	19	26
Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	6	8	5	5	6	6	7	10	11	10	12	7	7
Autres activités de services	10	7	7	5	4	5	4	8	6	8	7	5	8

Source : Insee note de conjoncture du 23 avril 2020 et Insee recensement 2016

Encadré méthodologique

Les estimations de perte de valeur ajoutée par secteur portent sur une partition de l'économie en 17 secteurs d'activité économique. Les données traitées sont celles de l'emploi au lieu de travail du recensement général de population 2016 (Insee, exploitation complémentaire au lieu de travail). Le poids de chacun des secteurs dans l'emploi total des territoires observés a été calculé à partir de ces données. Toutefois les contributions à la perte d'activité calculées par l'Insee sont basées sur le PIB. Or le rapport entre la valeur ajoutée de chaque secteur, identifiée par le PIB, et l'emploi n'est pas identique pour chaque secteur. Pour passer de l'un à l'autre, il est nécessaire d'appliquer un facteur de pondération qui correspond au rapport obtenu entre le poids d'une activité dans le PIB national et le nombre d'emplois total de ce même secteur en France. Ce facteur de pondération permet d'estimer une valeur ajoutée locale. Une fois le poids de chaque secteur dans la valeur ajoutée locale estimée, ont été appliquées les estimations réalisées par l'Insee sur la perte de valeur ajoutée de chacun des secteurs à l'échelle nationale (note de conjoncture du 23 avril 2020).

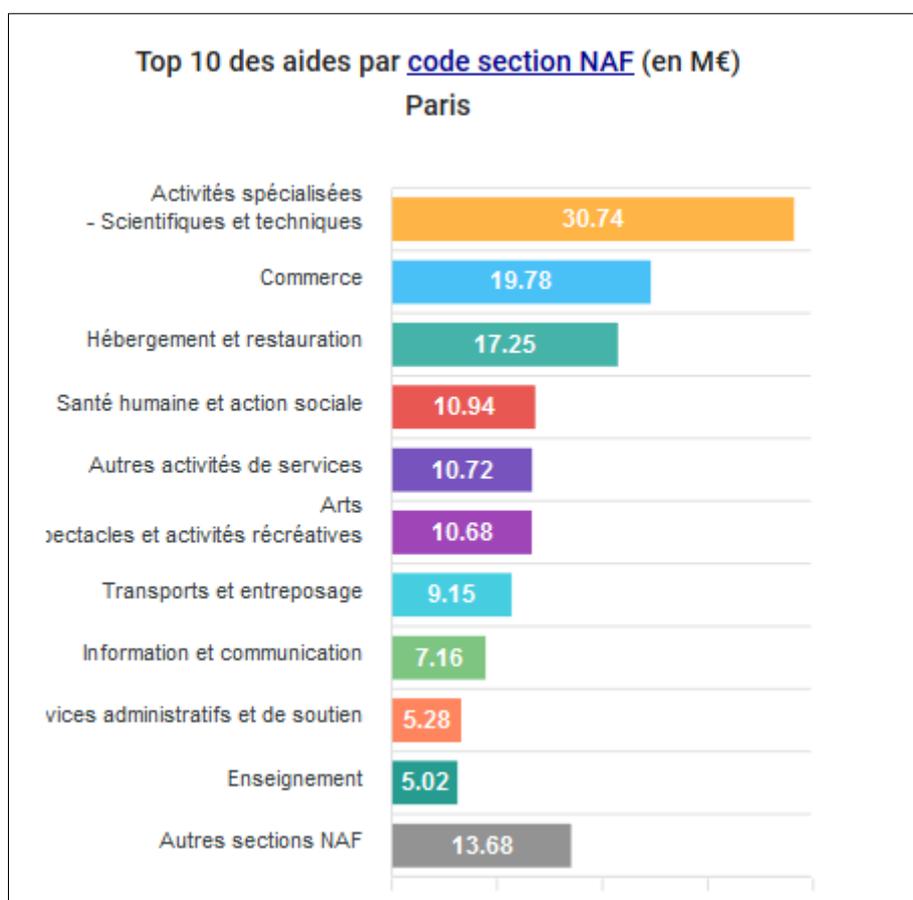
Les données issues des dispositifs d'aides de l'Etat et de la Région :

- Le Fonds de Solidarité:

À ce jour les données disponibles pour Paris concernent principalement le volet 1 du Fonds de Solidarité²⁹ et permettent d'avoir une première vision de l'impact de la crise : on comptabilise ainsi à Paris 100.000 bénéficiaires de cette aide, soit environ 20% des établissements parisiens, pour 140 millions d'euros distribués.

²⁹ <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

Les secteurs les plus aidés sont :



La répartition des entreprises concernées par ce dispositif reflète en partie la structure sectorielle parisienne avec une prépondérance des établissements appartenant aux secteurs des activités spécialisées –scientifique et technique (26% des établissements parisiens) et du commerce (15% des établissements parisiens) mais montre aussi l’impact de la crise sur des secteurs spécifique comme celui de l’hébergement et de la restauration (6% des établissements parisiens mais 17% des demandes d’aides).

➤ Le recours à l’activité partielle

La Direccte comptabilise à Paris début mai environ 87 500 entreprises concernées par des demandes d’activité partielle, soit 878 000 salariés : environ 60% des salariés du secteur privé sont ainsi en activité partielle.

Le secteur le plus représenté en termes de volume d’heures demandées est celui de l’hébergement et de la restauration avec environ 900.000 heures cumulées. Suivent ensuite le commerce (550.000 heures), les activités de services administratifs et de soutien (450.000 heures), et les activités juridiques, comptables, de gestion, d’ingénierie, de contrôle et d’analyse technique (350.000 heures).

Les études effectuées par les organisations consulaires et syndicales

La Chambre de commerce et d’industrie (CCI) Paris Ile-de-France a publié début avril les résultats d’une enquête réalisée auprès de 2 000 entreprises du territoire francilien, pour mesurer l’impact de la crise sanitaire sur leur activité.

On y observe une baisse d'activité généralisée (80%), un recours massif aux dispositifs de l'Etat (activité partielle pour 71% / reports d'échéances sociales pour 50% / reports d'échéances fiscales pour 35%). Un peu plus d'un tiers des répondants faisaient également état de difficultés de trésorerie (l'étude ayant au lieu fin mars, il est probable que les entreprises n'avaient pas encore sollicité ou obtenu le PGE). 87% des commerces interrogés avaient également dû fermer.

Des tendances confirmées par les données régulières du baromètre de la CPME Paris Ile-de-France³⁰. En effet le dernier baromètre réalisé auprès d'un échantillon de 343 chefs d'entreprise d'Ile-de-France souligne également de fortes baisses d'activité (31% ont fermé, 95% ont vu leur chiffre d'affaires baisser, 70% ont même eu une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50%) et un fort recours aux dispositifs de l'Etat (78% ont obtenu ou demandé le chômage partiel, entre 40 et 50% ont demandé ou vont demander une aide des volets 1 et 2 du fonds de solidarité, 50% ont demandé le PGE...). Les baromètres précédents indiquaient également que 50% avaient demandé des reports de loyers, de factures, d'impôts.

2.2.2. Les difficultés structurelles à venir qui vont impacter durablement l'activité économique

La fin du confinement en France ne signifie pas une reprise normale de l'activité économique pour autant. Les contraintes sanitaires imposées probablement pour de longs mois en France et dans le monde vont impacter durablement les possibilités et les pratiques de consommation. On peut ainsi s'attendre à :

- Une baisse des flux nationaux et internationaux à court et moyen terme qui vont impacter les activités dépendantes du tourisme (hôtellerie, restauration, évènementiel, shopping...) ou celles tournées vers l'international³¹.
- Une baisse des capacités d'accueil suite aux contraintes sanitaires (nombre de personnes en même temps dans les commerces, personnes par m²...) qui impactera les activités commerciales, évènementielles, culturelles et touristiques....
- De nouvelles habitudes de consommation : prises pendant la crise ou produites par les risques sanitaires : commande en ligne, livraison à domicile ou en click & collect, drive/drive piéton, achats en supermarché, DIY...
- Une perte de pouvoir d'achat due à la crise sanitaire (chômage partiel, activités réduites pour les indépendants...) et à une potentielle crise économique à venir dont il est difficile de prédire l'intensité. Le fort endettement des entreprises et l'incertitude pour les mois à venir risquent également de limiter fortement leurs projets d'investissement, de recrutement et de freiner la reprise.

À cette baisse d'activité risque de s'ajouter à plus ou moins brève échéance une hausse des charges pour les entreprises ayant repoussé leurs paiements (loyers, taxes...) ou ayant eu recours à l'emprunt. Un effet ciseau qui aura pour probable conséquence une hausse des défaillances d'entreprises. « *Le risque de crédit des entreprises sera en très forte hausse et ce, même si l'on se place dans un scénario où l'activité économique redémarrerait graduellement dès le troisième trimestre* » souligne ainsi la dernière étude de la Coface qui table sur une hausse de 15% des défaillances d'entreprises en France en 2020³².

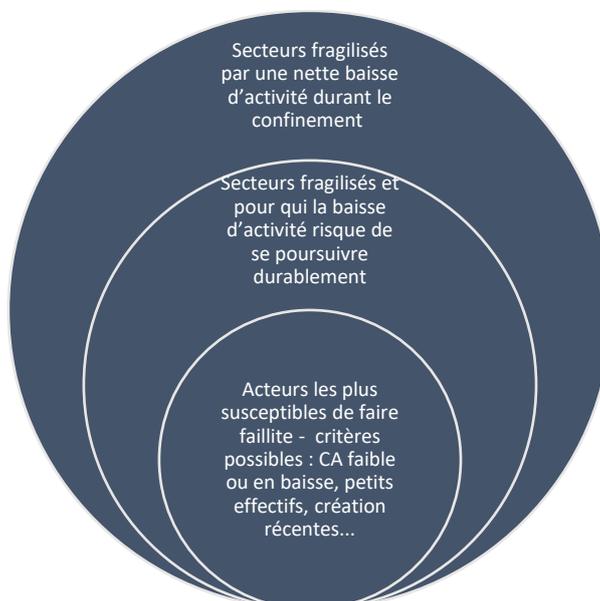
³⁰La très faible taille de l'échantillon ne permet certes pas de dresser un portrait statistiques solide de l'état de l'économie, mais elle permet d'identifier quelques tendances et problématiques.

³¹ Une étude récente BPI/Horwath HTL anticipe une chute de 58% des arrivées internationales en France en 2020, soit une perte de 52 millions d'arrivées.

³² <https://www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications/Barometre-Risque-Pays-et-Secteurs-T1-2020>

2.2.3. Quelques pistes pour prioriser les actions de soutien

Un des principaux enjeux à court terme pour les collectivités semble donc d'identifier les acteurs à aider en priorité pour leur permettre de tenir le temps que l'activité économique reprenne. Une première approche pourrait opérer assez classiquement par cercles concentriques de fragilité/vulnérabilité :



Cette première identification pourrait ensuite se coupler à une analyse plus fine des secteurs (sous segments, acteurs spécifiques) considérés comme particulièrement stratégiques pour Paris. Ce caractère stratégique pourrait s'apprécier notamment en fonction des critères d'externalités positives (acteurs de l'innovation...), d'impact social (acteurs de l'ESS...), de marqueurs de l'identité parisienne et de la qualité de vie (petits commerces, artisanat...), d'impact culturel (industries créatives, librairies...), d'impact sur l'emploi local, de renforcement du pouvoir de résilience urbaine (activités productives, makers...).

La Ville de Paris pourrait ainsi porter une attention toute particulière à certains secteurs comme :

- **L'Économie Sociale et Solidaire** : l'économie sociale et solidaire est à la fois moins capitalisée que l'économie lucrative, et plus nécessaire encore à la résilience de la société. **Les volumes et caractéristiques de l'ESS n'en font pas par ailleurs forcément des bénéficiaires prioritaires des crédits bancaires. C'est un secteur à fort impact social et environnemental**, proposant des formes de gouvernance plus démocratiques, et en ce sens fortement soutenu par Paris. 3000 entreprises du secteur pourraient potentiellement nécessiter une aide en trésorerie dans les prochains mois.³³
- **Les entreprises culturelles et les industries créatives (librairies, disquaires, tiers lieux, café-concerts, réseaux de musique actuelle...)** : une attention particulière pourrait être accordée à ces acteurs culturels de proximité, fortement impactés par les fermetures administratives, et en particulier en vers les **commerces dits « d'exception »** (libraires, disquaires, et autres commerces culturels) souvent fragiles, aux charges lourdes (loyers, stocks, RH qualifiées, concurrence du e-commerce type Amazon, changement des usages...) et qui sont **un facteur clé d'animation du territoire, de diversité de l'offre, de lien social et d'attractivité.**

³³ Estimation du Bureau de l'Économie Sociale, Solidaire et Circulaire de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Zoom sur les librairies :

Certaines librairies ont déjà mis en place des services de click & collect et de livraisons avant la fin de la période de confinement, mais ces mesures restent des palliatifs temporaires. **Commerces fragiles et concurrencés par les grandes plateformes**, les contraintes sanitaires risquent de peser encore durablement sur leur activité. Les librairies de musées risquent également d'être impactées, compte-tenu des perspectives de réouverture en mode dégradé et à jauge limitée.

- **Le secteur des spectacles vivants** : le CAMULC³⁴ a alerté **sur la dégradation financière rapide des entreprises du secteur**. Les pertes d'exploitation engendrées par la fermeture des établissements risquant rapidement d'atteindre les financements mis en place au travers du PGE. Les entreprises seront donc fortement et durablement fragilisées lors de leurs réouvertures par des trésoreries réduites et les charges des emprunts contractés. Alors que la clientèle « cabarets » composée de 50 à 70% de touristes étrangers et de seniors (30 à 60%) risque de faire durablement défaut, les contraintes sanitaires vont également réduire les jauges de clientèle. En l'état, une réouverture des établissements risquerait de multiplier par deux les pertes d'exploitation par rapport à la situation de fermeture, et le secteur alerte sur le risque de faillites.

- **Le secteur de la mode, du design et des métiers d'art** : Ces métiers de la création, **étroitement liés à l'image de Paris**, sont très représentés sur le territoire : Paris concentre environ 2400 établissements liés à la mode ou à la confection, 760 établissements d'artisanat d'art, 1200 liés à la bijouterie, la joaillerie ou l'horlogerie.... Le design, également très dynamique, regroupe environ 5.000 entreprises et plus de 30.000 emplois dans la région Ile-de-France. **Les trois secteurs des métiers d'art, de la mode et du design sont fortement tributaires du marché international** 6 fashion week rythment habituellement l'année parisienne avec 300 défilés dont 50 % de marques étrangères dans le calendrier officiel. En parallèle de ces événements se déroulent 27 salons professionnels accueillant plus de 14.000 exposants dont 75% de marques étrangères. Certaines entreprises ne vendent qu'au grand export sur des salons comme Maison & Objet ; beaucoup d'artisans d'art travaillent également sur des chantiers internationaux aux Etats-Unis, en Russie, aux Émirats... ou sur des chantiers liés à l'hôtellerie/restauration. Le manque de trésorerie ou les difficultés d'approvisionnement (produits étrangers) peuvent empêcher certains de reconstituer les stocks nécessaires à la réouverture ou aux lancements de nouvelles collections. **Enfin beaucoup d'acteurs de ces secteurs sont très fragiles, avec peu de trésorerie, sous statut de micro-entrepreneur ou salariés de façon précaire.**

- **Le Fabriquer à Paris** : **cette démarche de valorisation des productions locales, d'aide à la fabrication** (aides économiques, label Fabriqué à Paris, développement d'un immobilier productif...) **et d'encouragement à la relocalisation des productions** est soutenue par Paris depuis plusieurs années ; son caractère stratégique paraît encore plus fort à l'aune de la crise traversée. Beaucoup d'acteurs du secteur sont très fragiles, sous des statuts souvent précaires.

- **La santé** : Paris dénombre environ **500 établissements de fabrication dans le domaine de la santé/beauté** (ateliers de fabrication de prothèses, d'orthèses, de perruques, laboratoires pharmaceutiques) **et de nombreux centre de recherche de pointe** (ESPCI, IPGG, Institut Langevin, ICM, Institut Meary à l'Hôpital St Louis, Institut Pasteur, Fondation Imagine...). 60 projets liés aux biotechnologies et à la santé ont également été financés en 10 ans par la Ville

³⁴ Syndicat professionnel des Cabarets, Music-Halls, Lieux de Création

(équipements, immobilier...) pour près de 200 millions d'euros. Paris soutient en outre deux programmes dédiés à la santé en hôtel d'entreprises : Paris Santé Cochin et Biopark. La crise traversée souligne l'importance de **préserver cette capacité de recherche de pointe et cette autonomie stratégique** qui nécessite des investissements importants sur le long terme.

- **Les petits commerces** : la forte densité de petits commerces est **une spécificité parisienne** et une richesse enviée par de nombreuses collectivités. Ce tissu commercial participe de la qualité de vie des Parisiens et de l'attractivité de la capitale. **Beaucoup de commerces, déjà touchés par les grèves ou les manifestations des gilets jaunes seront par ailleurs durablement impactés par les contraintes sanitaires et la baisse des flux touristiques** Le manque de trésorerie ou les difficultés d'approvisionnement peuvent également empêcher certains de reconstituer les stocks nécessaires à la réouverture. La Semaest observe déjà parmi les commerçants et artisans qu'elle héberge des premières demandes de résiliation et renoncements à des prises à bail, signes du fort impact de la crise sur ce secteur.
- **Le tourisme** : secteur stratégique pour Paris, il représente environ 213 000 emplois salariés privés en 2018, soit environ **15% de l'emploi salarié privé total à Paris**. A ces emplois directement liés au tourisme, il faut ajouter des dizaines de milliers d'emplois indirects correspondant à des secteurs très liés ou à des prestataires (blanchisserie d'hôtels...) Pour ce secteur l'impact de la crise est brutal et risque de durer de longs mois ; la récente étude BPI/Horwath HTL [1] anticipe une chute de 58% des arrivées internationales en France en 2020, soit **une perte de 52 millions d'arrivées**. Le secteur de l'hôtellerie parisien présente un profil qui le fragilise à double titre dans ce contexte de crise sanitaire : il s'appuie d'une part sur **un réseau de nombreux petits établissements indépendants** et d'autre part **il accueille plus de 60 % de clientèle étrangère**. Enfin plus globalement beaucoup de petits acteurs du secteur (guides touristiques, petites agences d'évènementiel...) ont peu de fonds propre ou jouent parfois leur année sur un ou deux évènements, annulés.
- **L'innovation** : le soutien à l'innovation a été largement développé ces dernières années par la municipalité (aides économiques, agence d'innovation Paris & Compagnie, immobilier, arc de l'innovation...). Selon leur champ d'activité certaines start-up risquent d'être durablement impactées par la crise (celles du champ touristique par exemple, hébergées notamment au Welcome City Lab ou au French Event Booster). **Certaines, faute de fonds propres suffisants ou du fait de leur création récente, peinent à obtenir des soutiens suffisants en trésorerie**.
- **La logistique urbaine** : secteur clé, sur lequel la ville de Paris a beaucoup travaillé ces dernières années (restauration d'un foncier logistique)), pour faire face à l'explosion du e-commerce (+15% par an). Paris comptait avant la crise environ 200 000 livraisons par jour. **L'importance de cette logistique sera sans doute encore plus forte pendant les prochains mois : le confinement et les risques sanitaires ont en effet poussé les consommateurs à se tourner vers des pratiques d'achat en ligne, de drive ou de click and collect**. De nombreux petits commerces vont devoir par ailleurs accélérer leur digitalisation afin d'accompagner ces pratiques.

Typologie des métiers selon leurs vulnérabilités pendant la crise

France Stratégie³⁵ a réalisé fin avril une note d'analyse sur les « métiers au temps du Corona », proposant une classification originale des métiers selon leurs différentes vulnérabilités :

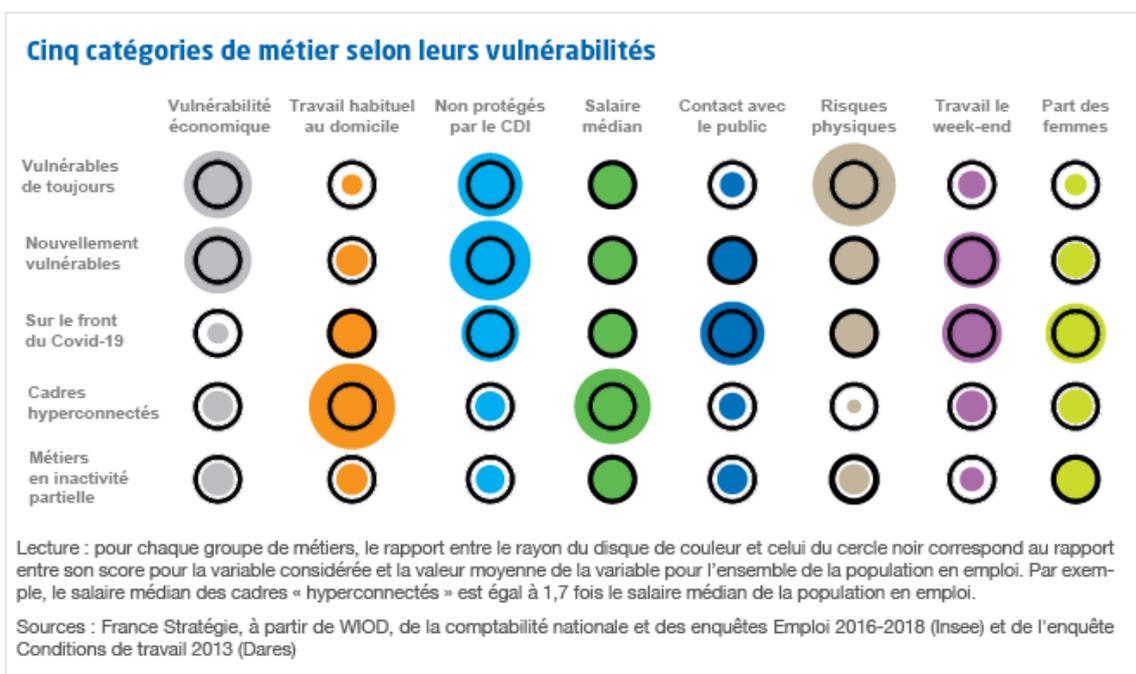
→Les métiers qualifiés de « vulnérables de toujours » : avec une difficulté à télétravailler et des statuts souvent précaires (intérim, CDD) : ce sont par exemple les artisans et ouvriers du bâtiment.

→Les « nouveaux vulnérables » : ceux dont l'activité est ralentie ou interdite car en contact avec le public et dont le statut les fragilise (intermittents, indépendants...). Ce sont par exemple les métiers du transport, de l'hôtellerie-restauration, des services aux particuliers, de l'art, de la culture et du sport. S'ajoute une forte incertitude sur leur future activité.

→Les métiers sur le « front », essentiels pendant la crise : ce sont tous les métiers de la santé, de l'éducation, de la propreté, de l'alimentaire et de sa distribution, et les professions régaliennes. Leur vulnérabilité est avant tout sanitaire.

→Quatrième groupe, les télétravailleurs qui sont exposés à un nouveau risque d'hyperconnectivité et ont des difficultés à concilier vie familiale et professionnelle.

→Enfin, nombre de professions intermédiaires ou d'employés qualifiés, le plus souvent en inactivité partielle, sont protégés du licenciement à court terme par leur statut. Mais leur difficulté à télétravailler les expose à des risques d'éloignement de la sphère professionnelle et de désocialisation.

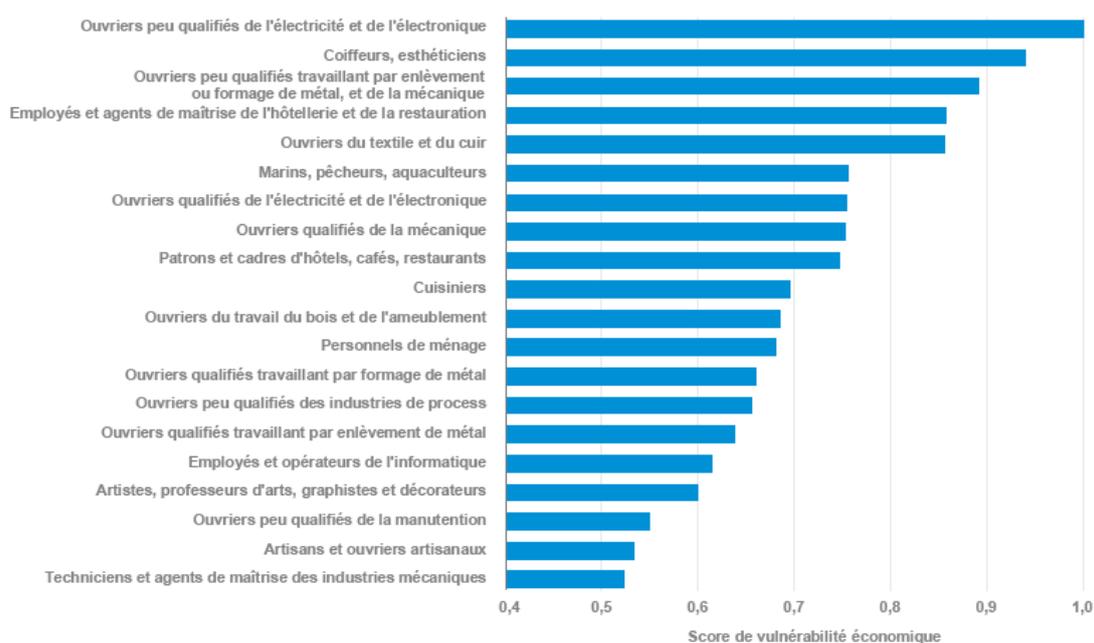


³⁵ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-temps-corona>

Les métiers les plus vulnérables au risque économique

« Les métiers les plus vulnérables au risque économique cumulent en général une forte exposition à la cessation sectorielle d'activité et une fragilité statutaire. Leur activité a été administrativement interrompue en raison de la dangerosité des rassemblements qu'ils impliquent, leurs contrats de travail sont plus souvent intermittents ou ils sont nombreux à exercer en indépendants en solo, sous le statut d'autoentrepreneur ou d'entreprise unipersonnelle. Ils ont également moins la possibilité d'exercer leur profession depuis leur domicile. C'est en particulier le cas des coiffeurs et esthéticiens, des professionnels des arts et spectacles⁵, des employés des services divers, des marins, pêcheurs et aquaculteurs, des employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration (serveurs) et des cuisiniers. Les métiers d'ouvriers de l'industrie (textile, électronique, métallurgie, bois) ont une exposition sectorielle liée à la fois au ralentissement général de l'activité et à un plus fort risque de rupture d'approvisionnement en raison de l'importation de nombreux intrants alors que leurs contrats, plus souvent à durée limitée (CDD et intérim), fragilisent la pérennité de leur emploi. Enfin, les employés de l'informatique et les ouvriers de la manutention ont en commun d'avoir une exposition à la cessation d'activité un peu moins forte mais une très grande fragilité statutaire. Les personnels de ménage (employés de maison) et les ouvriers et techniciens de la mécanique ont, à l'inverse, une très forte exposition sectorielle et une moindre fragilité statutaire. » Source : France Stratégie

Graphique 1 – Métiers les plus vulnérables au risque économique



Lecture : la vulnérabilité économique a été normalisée entre 0 et 1 : celle des ouvriers peu qualifiés de l'électricité et de l'électronique est de 1, soit la plus élevée. À l'inverse, le score de 0 correspond à la vulnérabilité la plus faible des métiers.

Conclusion/ouverture

10 enseignements à retenir

- **2 millions d'emplois à Paris**, un chiffre quasi stable en 30 ans, avec une alternance de périodes de hausse et de baisse (+ 95 000 emplois depuis 2008).

- **Paris concentre 31% des emplois d'Ile-de-France et 39% des établissements** (pour 1% de la surface et 18% de la population). Depuis 40 ans, le poids de Paris a eu tendance à diminuer au profit de nouveaux pôles comme La Défense ou la Plaine Saint Denis (Paris = 37 % des emplois franciliens en 1989).

- **L'emploi non salarié** (correspondant aux travailleurs indépendants, employeurs et auto-entrepreneurs) **représente moins d'un emploi sur dix à Paris** (170 000 emplois), mais il progresse rapidement ces dernières années.

- Parmi les salariés, environ **8 sur 10 sont salariés du secteur privé** et 2 sur 10 de la sphère publique.

- **Le tissu économique parisien est fait de très petites entreprises**. Parmi les 519 000 établissements, 95% ont moins de 10 salariés (94% des établissements d'IDF sont dans ce cas), dont 74% n'ont aucun salarié. 4% des établissements ont entre 10 et 50 salariés et 1% plus de 50 salariés. Paris compte un peu plus de très petites entreprises en proportion que l'Ile-de-France ou la France.

- Paris compte **55 600 auto-entrepreneurs** économiquement actifs (soit 31% des micro-entrepreneurs franciliens). Depuis 2009, le nombre d'auto-entrepreneurs **a davantage progressé à Paris** qu'en Ile-de-France en moyenne.

- Le taux de chômage est un peu plus bas à Paris (6,6%) qu'en Ile-de-France (7,5%) et en France métropolitaine (8,3%). Paris a mieux résisté à la crise de 2008 que l'ensemble de la région Ile-de-France ou la France, parce que sa population active est mieux formée et ses emplois plus qualifiés.

- Paris ressort comme étant **plus touché que le reste de l'Ile-de-France et de la France dans l'immédiat par les mesures de confinement**, en raison de la structure de ses emplois : la perte d'activité (mesurée par le PIB qui est la somme des valeurs ajoutées par les entreprises) est estimée à -37,5% à Paris, contre -37,2% en IDF et -34,5% en France.

- Parmi les secteurs plus représentés à Paris qu'en Ile-de-France et en France, **3 secteurs, qui font aussi l'identité de Paris, sont particulièrement affectés par la crise : les services de proximité** (216 000 emplois, 12% des emplois parisiens), **la culture** (171 000 emplois, environ 10%), **les commerces, l'hébergement et la restauration** (320 000 emplois, soit environ 16%) dont une partie est décomptée aussi par les services de proximité.

Ce sont des secteurs privés, qui ont souffert immédiatement des mesures de confinement et continueront de souffrir dans les mois à venir après le déconfinement. Le tourisme regroupe 213 000 emplois répartis dans une trentaine de sous-secteurs d'activité, notamment dans l'hébergement et la restauration. Paris concentre la moitié des emplois d'hébergement et de la restauration francilienne.

En résumé, le tissu économique parisien se caractérise par une forte concentration d'emplois, marquée à la fois par l'importance des emplois de gestion et de prestations intellectuelles mais aussi des emplois de services de proximité. Si les premiers ont des possibilités de télétravail et s'inscrivent dans des marchés globaux, les seconds couvrent un spectre beaucoup plus large et sont très largement porteurs de l'identité parisienne : le tissu de petites voire très petites entreprises, les commerces, la fabrication (mode, artisanat), la culture, le tourisme et la restauration et plus récemment les entreprises de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire. Tous ces secteurs sont déjà en partie soutenus par la ville de Paris et ses partenaires (RIVP, Semaest, GIE Paris Commerces, Paris&co et les Canaux, ...), dont l'accompagnement pourra s'amplifier et intégrer d'autres secteurs particulièrement sinistrés comme la culture, le tourisme et la restauration.

10 pistes d'actions orientées vers les secteurs à impact social et local

Accompagnement et soutien financier

- **Aider aux démarches pour l'obtention des aides ouvertes par l'Etat et la Région**
- **Un soutien financier de court terme** : aide immédiate pour le paiement des charges qui pourrait s'étaler pendant la phase de reprise de l'activité. Ce levier permettrait de soutenir les trésoreries et d'augmenter indirectement la rentabilité des entreprises.
 - Exonérations de 6 mois de loyers pour les activités les plus fragiles hébergées par les bailleurs sociaux
 - Exonération de taxes locales (droit de terrasses, d'enseigne, ...)
- **Un soutien financier de sortie de crise** : aide pour soutenir la trésorerie des petits commerces, des acteurs innovants et/ou à fort impact social (ESS, secteur culturel) via des avances remboursables à taux zéro et un appui par les structures existantes Semaest, RIVP, Paris&co, les Canaux, PIE, ainsi qu'une aide à l'investissement pour les aménagements nécessaires à la protection des salariés et de la clientèle
- **Investir sur le long terme dans les secteurs qui sont apparus comme stratégiques** (services à la personne, productions locales et commerces de proximité, équipement sanitaires, ...) pendant cette crise par des interventions en fonds propres ou en aide à l'immobilier sur la durée.

Nouveaux marchés et emploi local

- **Consolider des marchés publics reposant sur des circuits courts et une production locale** (comme le propose par exemple Agri Paris pour le bio dans les cantines).
- **Réserver une part significative des marchés de la Ville et de ses partenaires** à des acteurs locaux à fort impact social (à l'image de ce que font les Canaux pour l'économie sociale et solidaire ou des critères d'ancrage et d'impact local des appels à projets de l'Arc de l'Innovation).
- **S'engager auprès des structures de formation** (Tumo, Ecole 42, etc.) **et d'aide au retour à l'emploi en s'appuyant sur des filières porteuses d'avenir** (métiers du bâtiment durable, nature en ville, numérique et santé) **et en privilégiant l'emploi local.**

Valeur sociale et identité parisienne

- **Permettre au commerce indépendant de proximité de s'étendre davantage sur l'espace public, pérenniser les innovations apparues pendant la crise, encourager une consommation plus responsable**
 - Faciliter les usages temporaires et festifs de l'espace public avec notamment la création de parklets pour les commerces, les bars et les restaurants.

- Pérenniser les nouveaux services appréciés par les parisiens (services de livraisons, click and collect, ...) et par d'autres acteurs (makers, ESS)
- Renforcer la communication pour promouvoir la consommation responsable (achat dans les commerces de quartier et de produits fabriqués localement, concours famille zéro carbone, etc.)
- **Consolider et ouvrir de nouveaux espaces pour des acteurs à fort impact social** (artisans, artistes, entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations) **intégrant des activités mixtes à l'image des tiers lieux** (occupation des immeubles vacants, en chantier ou en attente de projet, installation d'usages en rez-de-chaussée, ...). Envisager la création d'une foncière et des évolutions réglementaires (renforcement des protections du PLU par exemple) pour contribuer à cet objectif .